

Ottawa estime que les provinces gaspillent en services de santé

Michel Vastel
de notre bureau d'Ottawa

LE GOUVERNEMENT fédéral estime que les provinces se sont mises elles-mêmes dans le trou avec leurs services de santé, en coupant à la mauvaise place et en n'osant pas affronter le lobby des médecins et spécialistes.

« Il y a trop de médecins dans ce pays et la rémunération à l'acte encourage le gaspillage », a dit au DE-

VOIR un responsable fédéral des politiques de la santé, rencontré à la demande de l'ancien ministre Jake Epp, mais qui a demandé à garder l'anonymat.

Le gouvernement fédéral s'est gardé jusqu'ici d'intervenir directement dans le débat sur le coût des services de santé au Canada, attendant le résultat de la conférence des ministres provinciaux de la Santé et des Finances, à Moncton le 7 février dernier. Mais sa réponse est prête depuis plusieurs semaines. La liste des « pressions sur le système », re-

mise au DEVOIR, ne laisse aucun doute :

■ le nombre de professionnels (généralistes et spécialistes) augmente trois fois plus vite que la population au Canada. Leur nombre a augmenté de 41 % entre 1975 et 1987, alors que la population a augmenté de moins de 12 %;

■ la rémunération à l'acte, aggravée par la croissance du nombre de professionnels, encourage l'augmentation des coûts des services professionnels et la consommation de médicaments. « Chaque nouveau mé-

decin augmente de \$ 500,000 le coût des services de santé au Canada », a calculé le gouvernement fédéral;

■ les gains de productivité, dus aux améliorations technologiques, n'ont pas entraîné une réduction des coûts de la médecine. Exemple : un chirurgien est payé le même prix aujourd'hui qu'il y a dix ans pour chaque pontage coronarien, mais il en fait trois par jour au lieu d'un seul.

Le ministère de la Santé a encore identifié deux « problèmes » qui n'auront d'effet que dans les années à venir :

• le vieillissement de la population : la proportion de personnes âgées de 65 ans et plus passera de 11 % en 1986 à 25 % en l'an 2031;

• les Canadiens s'attendent à une médecine gratuite et de plus en plus performante, d'où les listes d'attente pour la chirurgie « haut de gamme » comme les transplantations d'organes et autres chirurgies d'avant-garde.

La conférence des ministres provinciaux de la Santé et des Finances vient de demander au gouvernement fédéral de réindexer sa contribution

au financement des programmes de santé. Depuis 1984, cette contribution est plafonnée à la croissance du PNB moins 2 %, encore que les transferts fiscaux aient partiellement compensé le manque à gagner des provinces. Celles-ci affirment que la contribution fédérale est tombée de 45 à 38 %. Mais c'est davantage dû à l'augmentation, « anormale », juge Ottawa, des coûts de la santé, coûts mal contrôlés par les provinces. D'ailleurs, à Moncton le 7 février, les provinces ont admis « qu'elles doivent,

Voir page 8 : Ottawa

Chez les jeunes Le sida, cet inconnu

Pierre Cayouette

LA STRATÉGIE d'éducation populaire a échoué. Les jeunes Québécois sont toujours mal renseignés sur le sida et les autres maladies transmises sexuellement (MTS).

Voilà du moins ce qui se dégage d'une étude nationale menée par des chercheurs de l'Université Queen's, à Kingston, Ontario, en collaboration avec le Centre fédéral sur le sida.

Financée par Santé et Bien-être Canada, l'étude avait pour but de déterminer les connaissances et les comportements des jeunes à l'égard du sida et des autres MTS. Les données recueillies serviront à l'élaboration de programmes de prévention.

Les résultats à l'échelle nationale ont été dévoilés le 1er décembre dernier, lors de la

Voir page 8 : Le sida

Un Québec laissé pour compte sort de l'ombre

Bernard Descôteaux
de notre bureau de Québec

LE PROBLÈME de la dénatalité au Québec est bien connu, mais il y a plus grave car la dénatalité s'accompagne d'un phénomène important de dépeuplement qui est en train de créer deux Québec : un Québec jeune et riche d'un côté et un Québec âgé et pauvre de l'autre.

C'est ce que croit du moins le Conseil des affaires sociales qui a affirmé hier que le Québec est aux prises avec un problème effarant. Déjà en panne de natalité, le Québec risque de voir son territoire habité réduit à une véritable peau de chagrin qui pourra être dominé par un « Singapour québécois », a-t-on affirmé.

Cet organisme, qui est présidé par Madeleine Blanchet, a fait ces affirmations alors qu'on rendait publique une étude intitulée *Deux Québec dans un* où on aborde les divers aspects de la dénatalité et du dépeuplement pour montrer qu'à la faveur d'un véritable exode intérieur qu'a connu le Québec ces dernières années, il s'est constitué deux Québec, dont le laissé pour compte qui est sorti de l'ombre, hier, dans la lu-

mière de cette étude démographique.

Si on n'y prend garde, c'est à de durs lendemains qu'on se prépare, prévient Mme Blanchet qui, avec Rémy Trudel, un membre du Conseil, soutient qu'il faut tirer la sonnette d'alarme.



Sous l'oeil attentif de la présidente du Conseil des affaires sociales, Madeleine Blanchet, Yvon Leclerc montre à l'aide d'un graphique l'existence de deux Québec différents.

Cet exode qu'on constate aujourd'hui a commencé en fait au début des années 70. L'analyse des recensements réalisés depuis 1971 montre que de vastes zones du Québec urbain et rural ont commencé à se vider de leur population, au point qu'il est possible de classer les municipa-

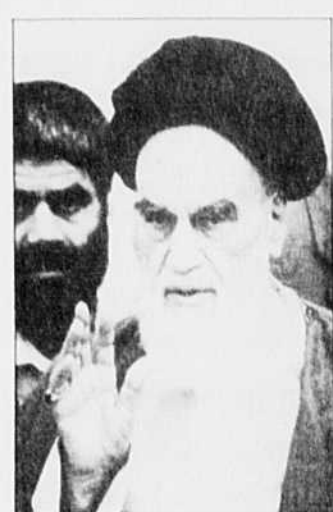
lités du Québec en deux catégories, celles qui sont en croissance démographique et celles qui sont en déclin, créant ainsi peu à peu deux Québec qui coexistent.

De 1971 à 1981, ce mouvement a été important, car l'augmentation moyenne de population dans les municipalités en croissance a été de 33 %, comparativement à une diminution de 16 % dans les municipalités en déclin.

Ce qui est grave, croit-on au Conseil des affaires sociales, ce n'est pas tant ces chiffres, mais le fait que les données des recensements indiquent qu'il s'agit d'un problème qui ira s'aggravant. Cet exode est le fait avant tout des jeunes, de ceux qui sont en mesure d'avoir des enfants. Agés généralement de 15 à 34 ans, ils ont emporté avec eux leur potentiel de reproduction, accentuant ainsi la dénatalité dans leurs milieux d'origine.

Dans certaines municipalités, les MRC des Basques et d'Abitibi-Ouest, on a par exemple constaté en 10 ans des pertes qui vont jusqu'à 55 %, dans le groupe des 15 à 34 ans. En moyenne, les pertes subies dans ces cohortes dans les municipalités en déclin ont été de 30 %.

Voir page 8 : Un Québec



Les Versets sataniques Khomeiny réclame la mort

d'après l'AP et l'AEP

NICOSIE (AP) — L'ayatollah Khomeiny a décrété hier la condamnation à mort de l'auteur du roman *Les Versets sataniques* et a demandé aux musulmans de les rechercher et de les exécuter, a annoncé Radio-Téhéran.

« Je veux informer tous les intrépides musulmans à travers le monde que l'auteur du livre intitulé *Versets sataniques* ainsi que les éditeurs qui connaissent son contenu sont par la présente condamnés à mort, a déclaré l'ayatollah. Je demande à tous les musulmans zélés de les exécuter, où qu'ils les trouvent, afin que personne n'ose insulter la sainteté islamique ».

« Quiconque a accès à l'auteur du livre mais n'a pas les moyens de l'exécuter doit le déferer devant le peuple afin qu'il soit châtié pour ses actes. Quiconque est tué ce faisant sera considéré comme un martyr et ira directement au ciel ».

Le gouvernement irakien, montrant qu'il approuve l'ordre de l'ayatollah, a décrété de son côté la journée d'aujourd'hui « journée de deuil national pour protester contre le nouveau complot du Grand Satan en vue de publier un sujet empoisonné et insultant con-

Voir page 8 : Khomeiny

UN COMITÉ RECOMMANDE \$ 130,000 pour Doré Hausses de 26 % aux autres élus

Isabelle Paré

AVEC un budget de \$ 1,5 milliard sur les bras, un million de citoyens à administrer et un salaire de \$ 96,000 en retour, le maire de Montréal, Jean Doré, est nettement sous-payé, conclut un groupe de travail sur la rémunération des élus montréalais qui prône une hausse moyenne de 26 % des salaires des membres du conseil municipal.

Idealement, le maire de Montréal devrait gagner au bas mot \$ 130,250, sans compter ce qu'il reçoit pour ses tâches à la Communauté urbaine de Montréal, a indiqué hier le président de ce groupe de travail, M. Serge

Saucier, président de la firme de conseillers en gestion, Raymond, Chabot, Martin et Paré.

Toutefois, la loi 24, sur le traitement des élus municipaux, limitant à \$ 103,150 le salaire pouvant être accordé au maire de Montréal, le comité recommande donc de hausser à ce plafond le salaire du maire tant que la loi ne sera pas révisée.

« Ce que le citoyen ne sait pas, c'est qu'être maire de Montréal, ce n'est pas un petit travail, ce n'est pas « piqué des vers », a rétorqué M. Saucier, précisant que la loi 24 est nettement injuste envers le maire de Montréal.

En effet, cette loi adoptée en décembre dernier, qui permet aux élus

Voir page 8 : \$ 130,000

UN PROJET LAVALIN—NORANDA Des montagnes d'amiante vont être changées en magnésium

Robert Dutrisac

LES MILLIONS et les millions de tonnes de résidus provenant des mines d'amiante, autant de paysages lunaires et dénaturés surgissant à Asbestos, à Thetford Mines ou à East-Broughton, pourront bientôt servir à réduire le chômage aigu qui affecte ces régions désolées.

Associées dans la co-entreprise Magnola, LavalinTech et Noranda ont en effet décidé d'aller de l'avant avec la seconde étape d'un projet visant à extraire le magnésium de ces montagnes de résidus. Sur la foi d'une étude de faisabilité concluante, réalisée l'an dernier, Magnola inves-

tira \$ 10 millions à East-Broughton, en Beauce, pour y construire une usine-pilote.

Cette deuxième étape, qui s'étendra sur les prochains dix-huit mois, conduira, si elle est couronnée de succès, à la construction, au coût de quelque \$ 500 millions, d'installations qui emploieront entre 200 et 500 personnes, selon les premières évaluations.

Lors de l'assemblée des actionnaires de LavalinTech, le président du conseil de cette filiale de la firme d'ingénieurs Lavalin, M. Bernard Lamarre, s'est montré fort confiant, affirmant d'emblée que « Magnola est une bonne affaire ». En fait, LavalinTech, cette filiale cotée à la Bourse, visant le développement de nouvel-

les technologies, a misé gros : dans ce seul projet, elle engage \$ 3 millions, près de la moitié de ses fonds propres.

Son partenaire Noranda y va pour la même somme. Les gouvernements fédéral et provincial font leur large part : \$ 5 millions sur les \$ 11 millions investis. Cet afflux de fonds publics s'explique sans doute par le statut de « zone économiquement sinistrée » qui colle à la grande région de l'amiante.

Pour donner une idée de l'ampleur du projet Magnola, l'usine LavalinTech-Noranda produira 50,000 tonnes de magnésium par année, se traduisant par un chiffre d'affaires d'environ \$ 100 millions et représentant le

Voir page 8 : Des montagnes

GÉRARD DOCQUIER AU DEVOIR

« Nous devons réduire notre incompétence »

Le leader syndical cite l'habileté des travailleurs américains

Paule des Rivières

« LES SYNDICATS américains sont plus souples. Nous, nous défendons un système abrutissant (de travail à la chaîne), non productif. Nous devons réduire notre incompétence ».

Gérard Docquier est directeur canadien des Métallurgistes unis d'Amérique, qui regroupent 165,000 membres au Canada, dont 50,000 au Québec.

Il déplore le manque d'habiletés

des travailleurs canadiens : « Je ne veux pas être méchant mais il existe un écart (de compétence) entre nous et d'autres qui nous dament le pion. Il parle des Suédois et des Américains ».

Alors qu'il est de bon ton, dans le milieu syndical du moins, de tirer sur tout ce qui est américain, M. Docquier ne cache pas son admiration pour l'adaptation dont les syndicats américains font preuve pour que l'économie du pays reste en santé.

« Je pense que l'on manque des vi-

lisme s'est installé ici au début du siècle en réaction à un système, mais il est devenu le défenseur de ce système », déplore-t-il.

M. Docquier se sait « peu orthodoxe », mais après 30 ans de travail chez les métaux, ces derniers se sont habitués à son style. En 1982, il avait bravé l'opprobre syndical et participé à la Commission MacDonald sur l'économie canadienne, qui en vint à recommander le libre-échange. Sauf M. Docquier.

Le chef syndical, qui effectue de fréquents voyages au siège social du

syndicat, à Pittsburgh, croit encore que la situation de libre-échange « va créer encore plus de chômage dans certains secteurs ».

Mais cette position étant réaffirmée, M. Docquier veut faire face à la musique. Il croit donc que la concertation s'impose pour influencer les négociations qui s'amorcent avec Washington sur le traité du libre-échange.

« Nous en avons pour dix ans à négocier les suites du traité », dit M. Docquier en insistant sur la bataille

Voir page 8 : Incompétence



Gérard Docquier

AUJOURD'HUI

Et Gala vint

Jean-Pierre Ferland dévoilait tout de sa comédie musicale de \$ 1 million, *Gala*, qui prendra l'affiche du 22 avril au 7 mai à la Place des Arts avant de conquérir nos capitales, Paris et New York.

Page 9

Robinson au repos

Pendant que les joueurs du Canadien visiteront Philadelphie, St. Louis et Chicago, le défenseur du Canadien profitera d'un repos de cinq jours en Floride.

Page 16

MICRO CONTACT
425, BOULEVARD DE MAISONNEUVE, OUEST, MONTRÉAL

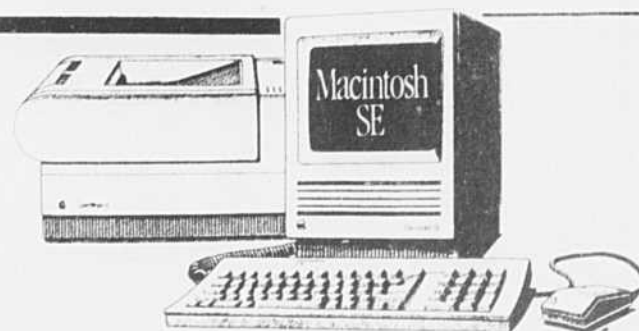
Une affaire de succès
288 9450 & 288 9167

• Québec: 418 683 1444 & 659 7490 • Lévis: 418 835 1444
• Trois-Rivières: 819 378 9180 • Chicoutimi: 418 545 7925
• Montréal: 514 288 9167 & 288 9450 • Sept-Îles: 418 962 2255
• Hull: 819 778 2788

À l'échelle de la province... ... nous sommes partout pour vous aider.

Micro Contact et les relations à la clientèle.

Notre souci de l'excellence se reflète aussi dans une sélection judicieuse de produits de très haute qualité tel l'ordinateur Macintosh™ de Apple® qui allie puissance et facilité d'utilisation. Qu'il s'agisse d'édition, de traitement de texte, de planification ou de comptabilité, l'ordinateur Macintosh™ de Apple® est l'outil que vous recherchez. Demandez à tous ceux qui nous connaissent. Ils vous confirmeront cet esprit de service qui nous anime depuis plus de cinq ans.



Concessionnaire autorisé

Apple et le logo Apple sont des marques déposées de Apple Computer, Inc. Macintosh est une marque de commerce de Apple Computer, Inc.

EN BREF...

Trois fraudeurs de guichets

CORNWALL, (PC) — Trois Québécois ont été condamnés à diverses peines de prison, hier, pour avoir fraudé la Banque de Montréal d'environ \$ 230,000. Il s'agit de Gerald Nicholls, 26 ans, et de Christopher Page, 21 ans, de LaSalle, et d'Ian Daley, 23 ans, de Montréal. Les trois individus ont avoué avoir soutiré l'argent de guichets automatiques à Montréal, Toronto, Calgary, Edmonton, Winnipeg, Surrey (Colombie-Britannique) et autres villes, entre 1985 et 1988. Ils ont été arrêtés une première fois en mars 1988, près d'un guichet automatique de LaSalle, mais ils ont continué à commettre d'autres crimes, après avoir été libérés sous cautionnement. Ils ont finalement été appréhendés le 10 août à Cornwall, à la suite d'une enquête de la GRC et de la Sûreté provinciale de l'Ontario (OPP). Un total de 114 fraudes leur ont été imputées au cours de ces années, grâce à de fausses cartes d'identité, de faux numéros de comptes de banque et de faux chèques. Nicholls a été condamné à 34 mois de prison, tandis que Page et Daley ont écopé de 17 mois.

Progresssion silencieuse d'une MTS

OTTAWA (PC) — Les adolescentes sexuellement actives devraient subir des tests de dépistage de la chlamydia, la plus commune des maladies transmises sexuellement, recommande une équipe de recherche médicale d'Ottawa. Le conseil, publié dans la dernière édition du Journal de l'Association médicale canadienne, fait suite à une étude d'un an à l'Hôpital pour enfants de l'Est de l'Ontario. Les chercheurs ont trouvé que 14,7 % des adolescentes sexuellement actives qui se sont présentées à la clinique pour les jeunes de l'hôpital étaient atteintes de la chlamydia. La plupart d'entre elles n'avaient pas 18 ans et certaines n'étaient âgées que de 12 ans à peine.

De la prière à l'hymne national

OTTAWA (PC) — Les élèves des écoles publiques d'Ottawa ne réciteront plus le Notre-Père à haute voix, chaque matin. Ce changement de politique a été approuvé par les commissaires, lundi soir. Au lieu du Notre-Père, les jeunes qui fréquentent les écoles élémentaires et secondaires d'Ottawa chanteront l'hymne national et observeront une période de silence. C'est par souci de ne pas faire de discrimination que le Notre-Père a été éliminé. En septembre, la Cour d'appel de l'Ontario déclarait inconstitutionnel le règlement qui obligeait les écoles primaires à faire réciter le Notre-Père. L'usage d'une prière chrétienne, à l'exclusion de toute autre confession religieuse, a été jugé injuste dans le contexte d'une société multiculturelle.

Champions de la ceinture de sécurité

OTTAWA (PC) — Une enquête faite auprès de 55,000 automobilistes canadiens montre que c'est en Alberta que le port de la ceinture de sécurité a été le plus répandu en 1988 : 82,5 % des gens l'ayant mise en voiture. Au deuxième rang, on trouve l'Ile-du-Prince-Édouard, avec 82 %. Même si le taux du Québec est passé de 85,8 % en 1987 à 81,5 % l'an dernier, cette province ne s'est pas moins classée troisième. La moyenne nationale est passée à 75,8 %, comparativement à 74 % en 1987. « Il y a maintenant cinq provinces où les ceintures de sécurité sont employées par 80 %, ou plus et cela est très encourageant », a signalé M. Benoît Bouchard, ministre des Transports.

Du divan au ski

OTTAWA (PC) — Les Canadiens dépensent plus qu'il y a quelques années pour l'achat de camions et de wagonnettes, la pratique du ski et la location de magnétoscopes, en même temps, ils ont plus ou moins délaissé les sardines, les divans et les services de traversiers. Telles sont les conclusions que Statistique Canada a rendues publiques hier après avoir analysé les changements survenus dans l'indice des prix à la consommation. Chaque mois, l'agence fédérale relève ainsi les variations survenues dans les prix d'un large éventail de biens de consommation et de services afin d'établir où se manifestent le plus les forces inflationnistes.

Rêve meurtrier

PÉKIN (AFP) — Cinq jeunes filles chinoises se sont suicidées collectivement par désespoir d'être nées en Chine et en souhaitant « ressusciter » aux États-Unis, au Japon ou à Hong Kong, a rapporté hier le Recueil des articles de presse. Après avoir vu au cinéma le film japonais *Une noble famille*, les cinq adolescentes avaient regagné à pied leur village, « bouleversées par les images d'intérieurs somptueux, de bals animés et d'histoires d'amour enflammées », selon le journal. L'une d'elles assura que selon sa grand-mère bouddhiste, une deuxième vie était assurée après la mort. Convaincues de « n'être » pas nées au bon endroit, les jeunes filles décidèrent de se donner la mort et choisirent de « ressusciter » aux États-Unis, au Japon et à Hong Kong. On les a retrouvées noyées dans un étang. Après avoir cru tout d'abord à un assassinat, elle a conclu au suicide. Le récit du drame a été fait récemment par une sixième jeune fille qui les a accompagnées jusqu'à leur suicide mais a renoncé au dernier moment, selon le journal.

Le transport sur la Rive-Sud
Réunion d'urgence pendant que les usagers cherchent les autobus

LES USAGERS du transport en commun de la Rive-Sud ont à nouveau pâti hier du différend qui oppose la Société de transport au Syndicat des employés d'entretien. Les syndicats ont fait la grève du zèle et quelque 100 courses ont été annulées aux heures de pointe lorsque 40 des 315 autobus n'ont pu prendre la route parce qu'ils n'avaient pas d'essence. Ces moyens de pression surviennent après l'annulation d'une entente expérimentale entre le syndicat et l'ex-directeur général de la Société, qui réduisait la semaine de travail des employés de 36 à 32 heures. Mais la semaine dernière, la majorité des maires des villes de la Rive-Sud renversaient l'entente, ce qui conduisait à la démission du directeur général, M. Georges Molini.

Le conseil d'administration s'est réuni d'urgence hier afin de désigner un successeur, mais le débat à huis clos a abruptement pris fin sans qu'une solution ne soit trouvée. Les discussions doivent reprendre ce matin.

En attendant, le syndicat est en colère parce que l'entente qu'il a conclue ne tient plus. Il ignore si la hausse de salaire consentie de 4,5 % doit être renégociée et qui sera son interlocuteur.

Avec M. Molini, qui privilégiait une « nouvelle philosophie de gestion », les employés voulaient enlever le caractère conflictuel de leurs rapports. Une plus grande flexibilité au travail, qui permettait à la Société de réduire la quantité de travail en temps supplémentaire, avait été consentie en échange d'une semaine de travail réduite, mais sans baisse de productivité. Les maires de la Rive-Sud n'ont pu avaler la semaine de 32 heures.

EUROPE

Paris aller et retour	348 ^h
Paris aller simple	225 ^h
Bruxelles	398 ^h
London	388 ^h
Nice-Toulouse-Nante	449 ^h
Guaadeloupe, Martinique	399 ^h

AIR FRANCE - KLM - SABENA - NATIONAL
AIR CANADA - AIR AUTO - WARDAIR

**SERVICE EUROPÉEN DE
TOURISME AUTOMOBILE**

ACHAT-RACHAT
Location — vente — et transport
d'automobile en Europe.
Permis Internationaux, Location
appartement Côte d'Azur,
BILLET-TRAIN EURAILPASS

Air Auto Air France avec 2 billets d'avion,
3 semaines (base 2 personnes)
Citroën 2 CV 1785 • Citroën 10 AX (BRU) 2425 • Citroën BX (BRU) 3575 • BX 16 TRS automatique (BRU) 4505 • BX 19 D (BRU) 4065 • BX 19 TRD automatique (BRU) 4165 • BX 19 RD station wagon (BRU) 4105 • Renault 5 TR 2885 • Renault 11 3995 • Renault 21 TS 5795 • Nissan automatique (BRU) 3505 • Citroën familiale 8 sièges (BRU) 6785 • VW Polo (BRU) 4105
Camping-car 150 modèles, CHOIX DE 32 TRANS. AUTOMATIQUE. Livraison gratuite à l'aéroport BRU. Spécialisé sur Paris

VOYAGES S.E.T.A. VOYAGES
Avion-bateau-billets pour croisières - Eurailpass pour chemins de fer européens. Forfaits vers Hawaï et Cuba - Les Antilles et les Caraïbes.

Nous nous chargeons de l'obtention des VISAS FRANÇAIS

TOURING CLUB DE FRANCE
1470, rue Peel (métro Peel), suite 721
Tél.: 281-1040 Permis du Québec

Des infirmières mécontentes de sept provinces se fixent des buts communs

OTTAWA (PC) — Comme leurs confrères québécoises, les infirmières du reste du pays sont mécontentes du sort qu'on fait à leur profession.

Des représentantes des syndicats d'infirmières de sept provinces se sont réunies, hier à Ottawa, pour envisager des moyens de remédier à leurs insatisfactions et se donner des priorités communes dans leurs négociations avec leurs gouvernements provinciaux respectifs.

« Le message est le même à travers tout le Canada, a déclaré Madeleine Steeves, présidente du Syndicat des infirmières du Nouveau-Brunswick. À l'Est comme à l'Ouest, les problèmes sont les mêmes ».

Parmi leurs principales revendications, les infirmières veulent de meilleurs salaires, des quarts de travail plus flexibles et une revalorisation de leur rôle professionnel au sein du système de soins de santé, a expliqué la présidente de la Fédération nationale des syndicats d'infirmières et d'infirmiers, Mme Kathleen Connors.

Si aucun progrès ne se fait sentir sur ces trois points, a prévenu Mme Connors, la profession continuera à avoir de la difficulté à attirer de nouvelles infirmières et à retenir les plus expérimentées, et la pénurie actuelle d'infirmières ira en s'aggravant.

Seules le Québec, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse n'étaient pas représentées aux discussions d'hier, mais les syndicats de ces provinces ont demandé à être tenus au courant de toute décision.

A l'argument que cette réunion de stratégie pouvait laisser craindre

d'éventuelles grèves d'infirmières, Mme Connors a répondu que ce n'était pas là l'objet de la rencontre, tout en admettant que la frustration des infirmières se traduisait par une

détermination accrue au sein de la profession.

Mme Steeves a appelé les administrateurs d'hôpitaux et les fonctionnaires du gouvernement à écou-

ter davantage les suggestions des infirmières qui, a-t-elle assuré, sont particulièrement bien placées pour les aider à étirer leurs maigres budgets.

Morgentaler conteste en cour la loi du Nouveau-Brunswick sur l'avortement

FREDERICTON (PC) — Des avocats représentant le docteur Henry Morgentaler ont entrepris de contester la loi du Nouveau-Brunswick sur l'avortement devant les tribunaux, hier.

Le juge Ronald Stevenson a mis sa décision en délibéré dans ce dossier qui oppose le médecin montréalais au gouvernement.

La province refuse de rembourser au Dr Morgentaler le coût des avortements qu'il a procurés à des Néo-Brunswickoises, à sa clinique de Montréal, parce qu'elle juge que le

médecin ne remplit pas les critères gouvernementaux.

Selon une politique adoptée il y a un an, le Nouveau-Brunswick ne paiera pas pour un avortement, à moins que deux médecins stipulent que l'intervention est médicalement requise et que cette intervention soit pratiquée par un gynécologue dans un hôpital approuvé.

Pour le gouvernement, les cliniques du Dr Morgentaler ne sont pas des « hôpitaux approuvés », et le médecin ne se conforme pas non plus à la règle de l'obtention d'une deuxième opinion médicale.

Eugène Mockler, l'avocat qui agit pour le compte du Dr Morgentaler, a fait valoir que cette politique est illégale et viole les lois provinciales en ce qui a trait au remboursement des frais pour services médicaux obtenus hors de la province.

Il a également avancé que ces dispositions limitent injustement l'accès des femmes à l'avortement et que cette province se trouve, jusqu'à un certain point, à reproduire les dispositions antérieures du Code criminel qui avaient été jugées inconstitutionnelles par la Cour suprême.

Financement universitaire
Bourassa soulève à la fois de l'espoir et de l'inquiétude

Jean-Pierre Proulx

L'ESPOIR mais aussi l'inquiétude viennent de naître dans les universités du Québec.

Le premier ministre, M. Robert Bourassa, a donné à entendre lundi aux recteurs que leur demande de \$ 150 millions pour assainir la base de financement des universités était raisonnable.

« Le premier ministre s'est commis au-delà de ce qu'on pouvait s'attendre », a commenté au DEVOIR, la directrice générale de la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec, Mme Claire McNicoll.

Mais le premier ministre a aussi déclaré que les frais de scolarité seront haussés en 1990-91.

« Le dégel des frais de scolarité ne passera pas, a prévenu hier l'Association nationale des étudiants du Québec. Le gouvernement a beau décider ce qu'il veut dans le confort discret du conseil

des ministres, le dégel n'est pas chose faite pour autant », a déclaré hier son secrétaire général, M. Jacques Létourneau.

Le premier ministre a rencontré lundi les recteurs des universités pour recevoir leur mémoire sur le financement universitaire. Les universités, lui a-t-on expliqué, évaluent « leur sous-financement, par rapport aux universités ontariennes, à plus de \$ 200 millions ». Ces dernières observent, par ailleurs, que les universités américaines comparables disposent de ressources par étudiant de 40 % supérieures aux leurs.

« C'est en s'attaquant résolument au problème du sous-financement que nous pourrions nous assurer que le Québec sera doté d'un système universitaire concurrentiel par rapport à des systèmes comparables, écrit la CREPUQ. C'est à cette condition que le Québec prendra la place qui lui revient dans un environnement éco-

nomique de plus en plus ouvert à la concurrence internationale ».

Le ministre de l'Enseignement supérieur était aussi heureux des propos de M. Bourassa. « C'est la première fois que le premier ministre admet que la demande des universités est raisonnable », a déclaré au DEVOIR l'attaché de presse de M. Ryan.

Commentant par ailleurs la campagne de lobby à laquelle se sont adonnés les recteurs, il a ajouté : « On sent que le travail a été bien fait ».

Dans son mémoire, la CREPUQ évoque d'ailleurs l'intervention, l'automne dernier, de deux cents leaders d'opinion auprès du premier ministre. Elle s'emploie actuellement à convaincre tous les ministres de la justesse de sa cause, a ajouté Mme McNicoll.

De son côté, l'ANEQ doit annoncer aujourd'hui son plan d'action pour contrer les projets gouvernementaux en matière de frais de scolarité.

Saint-Luc tirera un trait sur «l'urgence dans les corridors»

Renée Rowan

« L'URGENCE de corridor » à l'hôpital Saint-Luc sera chose du passé quand, dans deux mois, tous les nouveaux locaux fonctionneront à plein rendement.

« On pourra alors offrir à la population une qualité de vie et des soins de plus en plus humanisés, et au personnel, qui a souvent travaillé dans des conditions héroïques, un environnement adéquat », déclarait hier avec une évidente fierté M. Jean Leblanc.

Le directeur général de l'établissement prenait la parole lors de la cérémonie marquant la fin des travaux de construction (agrandissement et rénovation) à l'urgence dont la superficie a doublé et dont l'aménagement est un des plus sophistiqués au Québec, sinon au Canada.

Le changement le plus tangible est la disparition des grandes salles communes où les patients, au mieux, étaient séparés les uns des autres par un rideau. On trouve à la place 26 chambrettes individuelles toutes munies d'une toilette intégrée dans un meuble et qui disparaît à volonté (comme sur les trains). Le malade peut utiliser sa cloche d'appel ou communiquer directement, par intercom, avec les professionnels du poste de travail.

Les patients sont examinés et traités dans leur chambrette, ce qui protège leur intimité et leur assure un certain calme puisqu'il n'y a plus ce va-et-vient inévitable quand il y a plusieurs malades dans une même pièce.

L'amélioration de la qualité de vie se manifeste dès l'arrivée des patients à l'urgence : des professionnels évaluent immédiatement l'état de santé de chacun pour déterminer le degré d'urgence des traitements à apporter. Puis le malade, selon sa condition, est acheminé vers un des cinq modules de l'urgence : soins aigus

(qui sont logés les plus près de l'entrée), patients sous observation, chirurgie et réanimation, patients ambulatoires, isolement.

Autre aspect intéressant, on trouve sur les lieux mêmes de l'urgence toutes les facilités requises pour prodiguer les soins immédiatement : salles de radiographie, échographie et de lecture de films en plein jour; moniteurs cardiaques autonomes avec télémétrie; ophtalmoscope et appareil à tension dans chaque chambrette. On ne verra donc plus à Saint-Luc de malades qui partent de l'urgence en « jaquette bleue » pour se rendre au deuxième ou au cinquième étage de l'hôpital pour une échographie.

Les travaux d'agrandissement ont

été effectués à l'intérieur des bâtiments alloués tout en évitant les encombrements à la salle d'urgence, a noté hier la ministre Thérèse Lavoie-Roux qui assistait à la cérémonie. Félicitant la direction de l'hôpital, elle en a profité pour annoncer un budget additionnel de fonctionnement de \$ 450,000 afin de permettre à l'hôpital de recevoir un volume supplémentaire à l'urgence et d'assurer un programme de soins intégrés à la clientèle.

Actuellement, l'urgence reçoit quelque 50,000 personnes par année dont 15 % environ doivent être hospitalisées. La durée de séjour à l'urgence est de 24 heures en moyenne et dépasse rarement les 48 heures prévues par la loi.

Huitième conférence biennale sur les droits des femmes

Clément Trudel

OÙ EN EST le mouvement des femmes quant à l'équité salariale ? Et quant à toutes les formes de discrimination dont les femmes ont à se plaindre ?

La huitième Conférence biennale de l'Association nationale de la femme et le droit (ANFD) qui s'ouvre demain matin à Montréal, accueille 54 conférencières, en provenance de 12 pays, pour aider à clarifier ces interrogations. Cette association compte environ 1,000 membres et s'inspire de 27 caucuses existants (il y en a trois au Québec, huit en Ontario) pour poursuivre le débat sur les sujets les plus brûlants sur lesquels l'association intervient auprès des législateurs.

La conférence biennale entend dégager les « perspectives internationales » chaque fois que cela est possible — un nouveau volet des réflexions de l'ANFD qui, depuis sa formation il y a 15 ans à Windsor, s'en tenait plutôt à la problématique canadienne et québécoise. Ainsi, l'un des ateliers comptera sur la présence d'Isabel Brault de l'Université de Montréal qui, avec Bartha Knoppers, a mis trois ans à terminer une recherche dans 27 pays sur « L'avortement et le droit dans les pays francophones ».

Présidée par Marie Lavigne, du Conseil du statut de la femme du Québec, la première séance plénière (demain, 9 h 30, au Grand Hôtel) donnera une lecture féministe de la CE-DEF (Convention sur l'élimination de toutes formes de discrimination à

l'égard des femmes). Trois avocates en disséquèrent les composantes et une représentante de l'UNESCO, Wassyla Tamzali, y interviendra. Mme Tamzali s'est dite particulièrement impressionnée, hier, qu'au Canada existe une « façon pragmatique » d'aborder les questions liées au féminisme et à l'égalité, comme en témoigne cet exemple rarissime d'une association où des hommes violents essaient de régler à la racine la violence faite aux femmes.

Mme Chartrand a salué chaleureusement la présence de Carmen Quintana, cette Chilienne de 21 ans qui milite pour les droits humains et pour que la femme connaisse un meilleur sort dans son pays et sous toutes les latitudes. Mme Quintana a fustigé le « régime de terreur » qui subsiste toujours dans son pays d'origine et dénoncé l'idéologie néolibérale qui a comme conséquence de rendre encore plus pénibles les conditions de vie des moins nantis.

« Dans mon pays, il y a des soupes populaires » auxquelles les femmes collaborent, a-t-elle noté en apportant en contraste une mesure humanitaire du régime précédent (l'Unité populaire, sous Allende) qui assurait à chaque enfant, chaque jour, un demi-litre de lait, pour offrir à tous l'accès à une vie décente. Carmen Quintana insiste sur le devoir de vigilance des citoyens de pays démocratiques comme le Canada; elle souhaite que les réflexions de cette conférence de Montréal contribuent à faire reculer les frontières de l'immobilisme et de l'ignorance, tout en permettant de marquer des points pour la démocratie, la justice et la paix.

**CARE CANADA
ÇA COMPTE!**



On vit mieux là-bas. Grâce à vous, CARE Canada finance l'aide autonome au développement. ce village du Honduras dispose de services sanitaires et d'eau potable. Merci, Canadiens, de votre appui si fidèle!

CARE À L'OEUVRE

POUR UN DON DÉDUCTIBLE DE L'IMPÔT OU POUR TOUT RENSEIGNEMENT, ÉCRIVEZ À
CARE CANADA, CASIER POSTAL 9000, OTTAWA, K1G 4X6 OU APPELEZ SANS FRAIS 1-800-268-1121.

L'enquête sur l'entrepôt de BCP incendié à Saint-Basile-le-Grand

La Cour remet aux policiers le dossier saisi chez les avocats de Levy

Michel C. Auger et
Louis-Gilles Francoeur

LA COUR supérieure a ordonné, hier, la remise aux enquêteurs de la Sûreté du Québec des documents sa-

sis en novembre dernier aux bureaux des avocats de Marc Levy, le propriétaire de l'entrepôt de BCP de Saint-Basile-le-Grand incendié en août dernier.

Dans un jugement d'une vingtaine de pages rendu hier, le juge Dionysia Zerbisias, de la Cour supérieure, a

statué que le procureur de M. Levy, Me Robert Issenman, de l'étude Martineau Walker, de Montréal, ne pouvait invoquer la confidentialité des relations entre l'avocat et son client pour éviter de remettre des documents aux enquêteurs.

Dès la fin de l'audience, les do-

cuments — qui se trouvaient en possession du juge qui les avait examinés en présence des deux parties avant de rendre sa décision — ont été remis séance tenante aux enquêteurs de l'escouade des crimes économiques de la SQ.

Le juge Zerbisias a estimé que la Couronne avait réussi à démontrer qu'il existait bel et bien des éléments de preuve de fraude dans cette affaire et que M. Levy avait pu utiliser ses comptes en fiducie auprès de ses avocats pour effectuer cette fraude.

« De ce fait, toutes les communications entre les avocats et leur client relatives aux comptes en fiducie... ne peuvent avoir un caractère de confidentialité », écrit le juge Zerbisias.

Citant la jurisprudence, le juge Zerbisias rappelle que des documents ne peuvent être considérés comme privilégiés uniquement parce qu'ils ont été confiés à un avocat, autrement les bureaux d'avocats deviendraient de véritables sanctuaires pour ceux qui voudraient rendre des documents insaisissables.

La Cour ordonne donc la production aux enquêteurs des documents relatifs aux comptes en fiducie des diverses sociétés de M. Levy.

D'autre part, les minutes des huit compagnies de M. Levy, fait remar-

quer la Cour, ne peuvent être considérées comme privilégiées puisqu'il s'agit de documents publics que doivent être en mesure de consulter les actionnaires et les inspecteurs du gouvernement.

Par ailleurs, la Cour supérieure devra se pencher le mois prochain sur une requête similaire d'un autre avocat de M. Levy, Me Gary Waxman, de l'étude Carbonneau, Donald, Duggan et Waxman, de Montréal.

Dans sa déclaration assermentée pour obtenir un mandat de perquisition visant les bureaux de l'étude Martineau Walker, l'enquêteur des fraudes économiques de la Sûreté du Québec, l'agent Auray Forcier, affirmait que Me Issenman avait agi comme « avocat et agent principal » de la North Central Dynamics. Cette compagnie américaine de Marc Levy a finalement hérité des actifs québécois de toutes les compagnies que possédait le propriétaire de l'entrepôt de Saint-Basile.

L'enquêteur affirmait de plus que les argents de Marc Levy « ne sont pas particulièrement dans le compte en trust des avocats Martineau, Walker et Associés ».

« Il n'existe, ajoutait-il, aucune autre source raisonnable pour obtenir les renseignements recherchés ».

L'agent Forcier démissionnait aussi les objectifs visés par l'escouade des fraudes économiques dans cette enquête. « Central Dynamics avait déjà depuis longtemps mis à l'abri leurs actifs pour se soustraire aux obligations créées par les permis d'exploitation obtenus du gouvernement du Québec, par le certificat d'autorisation obtenu du gouvernement du Québec, par les contrats signés avec Québec (garanties bancaires) et les engagements pris avec ses clients pour la prise en charge de ses BPC ».

L'avocate Roy condamnée à \$2,000 d'amende

L'AVOCATE Danièle Roy en appel du verdict de culpabilité pour outrage au tribunal prononcé contre elle la semaine dernière par le juge Benjamin Greenberg, de la Cour supérieure.

C'est ce qu'a fait savoir son procureur, Me Jean-Claude Hébert, peu après que le juge Greenberg eut condamné Me Roy à \$2,000 d'amende.

En prononçant la sentence, le juge a soutenu que la justice ne peut tolérer de tels délits, en parlant des questions déjà déclarées inadmissibles et que Me Roy avait tout de même posées à un témoin lors d'un procès pour meurtre en novembre dernier.

Le juge Greenberg a soutenu n'avoir pas senti de remords et douté de la sincérité des excuses de Me Roy, ce qui l'a incité à lui imposer une amende au lieu de la simple réprimande qu'avait réclamée Me Hébert.

Me Hébert avait demandé au juge, la semaine dernière, de ne pas « ajouter l'insulte (d'une peine) à l'injure. Hier, le juge Greenberg a relevé les paroles du procureur pour affirmer qu'il préférerait croire que les paroles de Me Hébert avaient dépassé sa pensée.

Le juge Greenberg avait toutefois laissé tomber les accusations qu'il avait d'abord portées contre Me Roy d'avoir fait du charme au jury, en reconnaissant qu'il s'agissait là d'une question fort subjective.

L'Association des procureurs de la défense s'est déclarée inquiète de la décision du juge Greenberg, affirme son président, Me Christian Desrosiers, puisque les avocats de la défense devront maintenant « apprendre à se soucier des susceptibilités du juge » en plus des intérêts de leurs clients.

L'élève du secteur public coûte en moyenne 22.8% de plus qu'au privé

QUÉBEC (PC) — Les élèves inscrits au réseau public d'enseignement coûtent 22.8% plus cher que ceux qui fréquentent l'école privée.

Selon une étude menée par Mme Benedykta Ristic, de la Direction des études économiques et démographiques à l'Éducation, les commissions scolaires dépensaient en 1985 en moyenne \$4,603 par élève comparativement à \$3,748 dans les établissements privés subventionnés.

Cet écart de \$855 se traduit comme suit : \$321 pour le service de la dette, \$269 pour le transport scolaire et \$269 également au chapitre des activités d'enseignement et de soutien. Par contre, il en coûte \$4 de moins par élève dans le secteur public pour les activités auxiliaires et communautaires.

C'est au niveau secondaire que se situe l'écart le plus important avec un coût moyen par élève de \$6,131 au public au regard de \$3,776 au privé, soit une différence de \$2,355.

Au primaire, les dépenses demeurent sensiblement les mêmes dans les deux systèmes d'enseignement et le secteur privé présente même un coût légèrement supérieur de \$12 par élève, soit \$3,588 comparativement à \$3,576.

De ces statistiques, il ne faudrait pas conclure à une quelconque mauvaise gestion de la part des responsables des commissions scolaires, a confié Mme Ristic.

Il importe surtout de prendre en

considération qu'il s'agit ici de deux clientèles passablement différentes et que toute comparaison dans les coûts d'administration paraît très difficile à établir avec exactitude.

Dans son étude, Mme Ristic n'a fait que constater un état de chose sans porter de jugement ni formuler de recommandations.

Elle précise que la dépense supplémentaire de \$321 au titre du service de la dette s'explique principalement par le mode de financement des immobilisations.

Quant aux dépenses supplémentaires de \$269 reliées au transport scolaire, elles sont dues au fait que ce mode de transport est nettement plus répandu au public qu'au privé.

L'auteur de l'ouvrage s'est principalement arrêté sur l'écart (\$269 par élève) que l'on retrouve dans les activités d'enseignement et de soutien.

Cette différence de coût est reliée à la composition des clientèles des deux secteurs.

Si, en effet, la composition des deux groupes d'élèves était comparable, observe Mme Ristic, l'écart entre les deux systèmes se situerait à \$108 au lieu de \$269.

C'est principalement à cet écart dans les dépenses pour les activités d'enseignement et de soutien que l'auteur s'est arrêté. Cette différence de \$269 par élève provient aux deux tiers (\$192) de la forte présence de services à l'enfance en difficulté dans le système public.

Il faut souligner ici que 11% de la clientèle des commissions scolaires est formée d'enfants en difficulté d'adaptation qui entraînent des coûts supplémentaires.

Dans le secteur privé, les enfants méadaptés sont regroupés dans des institutions spécialisées et Mme Ristic n'en a pas tenu compte dans son travail.

Un autre facteur à considérer a trait au salaire des enseignants. Ceux du secteur public gagnent \$50 par élève de plus que leurs confrères du système privé.



Les monstres du passé

PHOTO AP

En URSS, l'éclosion de la *glasnost* a, entre autres, généré une attitude plus permissive face à

l'humour noir. Et en ces temps de Mardi gras, un vendeur ambulant offrait récemment, dans le parc Ismailova de Moscou, tout un assortiment de masques destinés à faire peur, y compris ceux de Joseph Staline et de Leonid Brezhnev. L'histoire de dit pas si cette nouvelle permissivité s'étend au chef en exercice...

Les étudiants débraient

L'UQÀM prendra huit ans à former un psychologue

Jean-Pierre Proulx

L'UQÀM a décidé d'éliminer la maîtrise en psychologie. Les bacheliers désireux de poursuivre des études avancées dans cette discipline devront donc s'inscrire directement au doctorat. Hier, les étudiants du bac ont débrayé pour protester contre ce nouveau programme.

En théorie, il faudra donc un minimum de huit ans pour former un psychologue, trois ans pour le bac et cinq ans pour le doctorat. À ce jour, la Corporation des psychologues exige la maîtrise comme condition

d'accès à la profession, mais elle trouve cette formation insuffisante.

Le directeur des études avancées de l'UQÀM, M. Henri Markovits, a expliqué au DEVOIR que l'université a décidé de s'aligner sur les exigences de la Société canadienne de psychologie. Au Canada et aux États-Unis, dit-il, on demande déjà un doctorat pour accéder à la profession.

« Si le reste du Canada désire rendre les services psychologiques inaccessibles au commun des mortels, le Québec n'a plus qu'à faire de même », a répliqué hier, Mme Francine Breton, la porte-parole des étudiants.

Pour justifier la suppression de la maîtrise, M. Markovits a expliqué au DEVOIR que la psychologie étant une science jeune et aux fondements théoriques encore complexes, « Le plus important est de donner aux étudiants des habiletés de réflexion critique que donne la recherche ».

Les étudiants du bac reprochent plus particulièrement à l'UQÀM d'avoir changé les règles du jeu en cours de route. Ils ont même mis en demeure l'université de modifier le nouveau règlement et l'ont prévenue de leur intention ferme d'entreprendre des poursuites judiciaires contre elle.

M. Markovits a précisé que le nou-

veau programme prévoit une voie de sortie pour les étudiants qui ne pourraient pas se rendre jusqu'au doctorat. Ces étudiants pourraient obtenir une maîtrise après 45 crédits et la rédaction d'un mémoire. Il faudra cependant l'approbation du comité des études.

Les étudiants ont cependant rejeté cette solution qui repose sur l'arbitraire.

Mme Breton a insisté aussi sur le fait que la majorité des étudiants en psychologie sont des femmes. Or, au doctorat, elles ne sont plus que 20%. Le nouveau programme, conclut-elle, empêchera donc leur accès à la profession.

André Côté. Il remplit le simplifié.

Tout comme 75% des Québécois qui pourront cette année utiliser la nouvelle déclaration simplifiée de revenus.

Vous pouvez le faire vous-même!

La toute nouvelle déclaration simplifiée de revenus du Québec a été écrite en termes simples, et sa présentation sur 2 pages vous permettra de la remplir avec plus de facilité. De plus, elle a été conçue afin qu'un grand nombre de personnes qui devaient l'an dernier remplir la déclaration détaillée puissent cette année remplir la déclaration simplifiée. LA DÉCLARATION SANS CALCUL y a même été intégrée!

Pour 3 millions de Québécois, c'est le simplifié!

Cette année, vous pouvez utiliser le formulaire simplifié même si vous avez à tenir compte des éléments suivants:

- allocation de maternité

Pour mieux vous servir, un conseiller de Revenu Québec est à votre disposition... au bout du fil!

Revenu Québec

Dans la région de Montréal, composez le 873-2611 ou sans frais le 1 800 363-9011
Dans la région de Rouyn-Noranda, composez le 764-6761 ou sans frais le 1 800 567-6491
Dans la région de Sorel, composez le 742-9435 ou sans frais le 1 800 363-0093
Au Nouveau-Québec, faites le «0» et demandez ZÉNITH REVENU QUÉBEC

Vous renseigner, c'est vous aider!

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

INDEX DES REGROUPEMENTS DES RUBRIQUES

100-199 Immobilier — Résidentiel

200-299 Immobilier — Commercial

300-399 Marchandises diverses

400-499 Offres d'emploi

500-599 Services

600-699 Véhicules automobiles

900-999 Avis

99 Visite Libre

DORVAL-SUD: 191 Ave. Brunet, luxueux 7½, 6½, bachelors 1985. Excellents revenus. Privé. 631-0705, dim. 1h à 5h.

RUE MARQUETTE: duplex rénové, idéal, prop. occup. ou coprop. Grande terrasse avec piscine. \$170,000. Visite, sam. dim. de 2h à 4h. 374-8289

101 Propriétés à vendre

A LACHENAIE: bungalow 30 x 36, sixième près Autoroute 40, terrain 60 x 100 clôture, piscine hors terre, cabanon, \$125,000, négociable, 585-3105.

A QUÉBEC: pour transfert, moderne, vue fleuve, pres centre d'achats et hôpital, à voir! Dyane Remillard, res. 418-837-3900, pagette 418-652-3229. Le Lionnais crr.

A VAL-MORIN - LAC THEODORE: Residence \$125,000. Plus (100) terrains. Prés du lac. 819-322-3062 — 514-672-6289

AU VIEUX LONGUEUIL: Duplex sur Chemin Chamblé, face au Collège Edouard Montpetit, autobus à la porte, pres dépanneur, église, pharmacie, centre médical et banque. Libre immédiatement. M. Henri Pilon, 670-5910

BORDEAUX/SHERBROOKE: 4½ et 5½, libres juillet, rénovés (électricité, plomberie, cuisine, s.b., entrée-lavasse-sècheuse), murs briques, planchers en bois, cour, \$135,000, 524-6114, agents s'abstenir. 524-6114

BROMONT: Maison luxueuse, sur pentes de ski, 4 chambres à coucher. Prix demande: \$240,000. Int. (514)466-9848

CANTONS DE L'EST: foyer pour personnes âgées, 60 pensionnaires, rentable. Irénée Lajoie courtier, 1-771-2133

CHATEAUBRIAND: Pres CEGEP Ahuntsic. 2 x 6, libres en juin, bachelors loués. Revenus \$19,000. Demande: \$187,000. Pas d'agent. 287-1170

CHATEAUGUAY: Charmant split, 4½, 2 c. 2 salles de bain, sous-sol fini, taxes basses, garage, cuisine entièrement équipée, etc. 698-0910

CITE JARDIN - COTTAGE: 7 pièces, terrain passage 52 x 124. Pas d'agent. 259-4787

D.D.O.: split-level à vendre, région Sherbrooke, syst. d'alarme central, très bon état. \$139,000. Vente privée. 684-4836

H.M. MTL.: Ste-Anne-des-Lacs. Vue accès, Lac-des-Sapins. Prop. 40x28, très confort, refaite neuve, 2 c. 2, 2 foyers, 2 s.b. compl., semi-meuble. 1-224-5825

ILE GUY: 20 min. de Montréal, à 220 pi. accès bord de l'eau. Bungalow rénové, 3 chambres à coucher, salle familiale. Terrain 110 x 200. \$75,000. 658-7874

KATEVALE

STE-CATHERINE DE HATLEY 15 min. D'ORFORD, R. 108 FACE AU PETIT LAC MAGOG

Maison 7 pièces, style suisse, toit cathédrale, mezzanine, 2 s.x. 2, chauffage complet (électricité, bois, terrain 135 acres (plantation, prairie, boisée et grange). Prix \$250,000 ou échange accepté. Auct. offre raisonnable refusée, pour vente rapide. 819-843-0126, soirs et fins de sem.

KIRKLAND: Split + raised ranch, 3 + 1 c.c., s.s. fini avec foyer, 2 s.b., pompe chal. neuve, gr. terrain clôture, piscine H.T., \$163,000, 691-1496, après 6h et fin de sem.

L'ESTERLE: Châteauneuf, Magnifique Spécial \$850,000. 1-228-5686

LONGUEUIL - RUE LAFAYETTE: Quad-ruplex, construction 88. Grand 6½, sous-sol, garage. Idéal pour propriété occupant. Int. 647-3168

LONGUEUIL: dans secteur paisible Bungalow briques et aluminium, intérieur impeccable, sous-sol fini, garage avec porte électrique, grand terrain avec arbres matures. Vente directe par propriétaire. \$149,500, négociable. Jour 670-5875

Soir et fin semaine 468-1701

MAISON CANADIENNE: Secteur Mont-Royal. \$150,000. 321-1717, 984-3028

NORD DE LAVAL: Grande maison 32 x 82, sur terrain de 17,000 pi. ca. Prix réduit. Lorraine Boyer. 471-1300 Multic inc.

NORTH HATLEY: accès au lac, à rénover, 12 pièces, 3,800 pi. ca., idéal pour bed & breakfast, duplex ou individuel, excellente location. Particulier. 1-819-842-2815

PLATEAU COTTAGE 3 étages, style loft, foyer, système d'alarme, cour. Colette. 286-2524

ST-ANTOINE DES LAURENTIDES: 5 logements, pres métro, stationnement privé. \$250,000. 747-9306

ST-ISIDORE: Vente par le propriétaire Bungalow, à 20 minutes du centre-ville, 3 chambres à coucher, sous-sol fini avec foyer, taxes \$400 par année. Doit vendre. 584-0910

ST-JEAN-SUR-RICHELIEU: maison unique, face rivière Richelieu, 11 pièces, 5 foyers, 4 salles-bain, sauna, fenêtres serres, bureau, atelier, terrain paysager. Vente privée. 1-346-1769

ST-LOUIS-DE-TERRERONNE: Luxueux cottage, garage, 10 pièces. Pour information ou visite. 471-9669

STE-ADELE: SOMMET LIBRE: vue panoramique sur Chantelcier. Lorraine Boyer. 471-1300 Multic inc.

STE-ANGÈLE DE MONNOIR: Grande maison de campagne (1910) de 10½ pièces sur 2 étages dont 6 chambres à coucher, en déclin de bois. Chauffage huile et bon poutre entre convertie en 2 logis. Garage double. Terrain de plus de 2 arpents carés. Situé au 110 Côte Double, près du camping D. Desjardins. Prix: \$58,500. Cause décès. Pour info: 1-469-2830 ou 1-469-4429.

VILLE-ÉMARD - DUPLEX: 2 x 5½, rénové complètement en 84. Prix réduit. \$135,000. Directement du prop. Agents, s'abstenir. 1-460-3998

LES ANNONCES CLASSEES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 8h30 à 16h00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, Mtl, H2Y 3S6

NOUS ACCEPTONS

PAR TÉLÉPHONE

286-1200

122 Condos à vendre

ÎLE-DES-SŒURS LES VERRIÈRES SUR LE FLEUVE

1 ch. à partir de \$117,000. 2 ch. à partir de \$165,000. 3 ch. à partir de \$340,000.

BUREAU DES VENTES 80 BÉRIOT SUITE 102 ÎLE-DES-SŒURS SERVICES FINANCIERS DRUMMOND CRT

16-2-89

122 Condos à vendre

BROSSARD

À vendre ou à louer, maison de ville — condo neuf — 3 ch. c., s/manger, garage, site enchanteur.

Construction PERRI 676-2685 443-8173

2683 Neuville coin boul. de Rome

11-03-89

122 Condos à vendre

ÎLE-DES-SŒURS, sans agent, Châteauneuf, 2 étages, 1986, garage 2 autos. Eva Savio Crr. 254-6541

ST-ANTOINE: Luxueux condo moderne, 5½ meuble, avec foyer, piscine, bain sauna. \$78,500. 728-6542

ST-LOUIS-DE-TERRERONNE: 3½ meuble, avec piscine, tennis. Mont-pentes et garage à proximité. \$88,000. (819)822-2633

NOUVEAU BORDEAUX: Condo 4½, 990 pi. ca., garage, parc. \$107,000. 332-5926 (soir)

NOUVEAU DUPLEX - 5½, Ste-Genève, Piscine, stat. avec piscine électr. \$90,000, négociable. 626-7043

OUTRE-MONT: NEUF: Occupation immédiate. 2 c. 2 s/b, bain, garage int. Vain du métro. 594-3300

OUTRE-MONT: Magnifique condo, 3 puits de lumière, entièrement refait. Face au parc. Extrêmement éclairé, bien construit. On demande \$145,000. 457-9666

PIEDMONT: Condo 3½ semi-meuble, foyer, piscine intérieure, \$67,900. 437-7868 ou 433-4141, demandez Jean-René.

ST-HUBERT: condos neufs, 4½ très grands, luxueux, prix à partir de \$58,000. 474-5795

ST-SAUVEUR: Condo 1988, 2 c.c., décoration professionnelle, foyer, pied des pentes \$133,000. 387-8675 (soir)

125 Chalets à louer

A PROXIMITÉ des centres Mont Blanc, Garcelle, La Réservé. Tout confort, (819)326-6204, (514)670-5412

A ST-ADOLPHE D'HOWARD: 4 pièces, meuble, chauffé. \$500/mois. 819-327-2848

129 Chalets à vendre

LAC CHAUD - LA MACAZA: Bord de l'eau, plage sablonneuse, 3 c.c., grand salon, foyer double, grand cuisine, câble, asphalte, patio. \$98,000, négociable. 18h. 1-819-275-1378

SUTTON: chalet de ski jumelé, const. 84, 2 ch. c., tout meuble, 10 min. des pentes. 658-7913

133 Chalets demandés

CHERCHE petit chalet pour 2 personnes, endroit isolé, proximité d'un lac, 1h à 1h30 de Montréal. 271-1494

141 Maisons de campagne à vendre

SPECIAL Village Ste-Christine: Cottage 5 c.c., garage 25 x 50, Laisserais pour \$40,000. Marc. (819)858-2066

ST-SAUVEUR: domaine de 100,000 pi. ca., maison pièce sur pièce, 5 c.c., 3 étages, au Mont-Bavarois. À louer \$1,200/m. ou à vendre. 274-4373 ou soir 332-9967

145 Terres, fermes à vendre

A 15 MIN DE BROMONT: érabières de 10,000 entailles sur une superficie de 150 acres, équipée de A à Z, adjacent au golf de Waterloo, vue panoramique exceptionnelle. 1-372-1341, 1-777-0448, après 6h

FERME 208 ACRES: Pres Rimouski, maison, garage, vacherie, bâtiments récents. \$125,000. 514-622-2853

L'ASSOMPTION: A 20km. de Montréal 120 arpents en culture. Maison centenaire, 10 pièces. 589-3705

LE PARADIS TERRESTRE: Magnifique domaine sur 52 arpents de terre, une partie boisée, écurie pouvant abriter vos chevaux, sentier équestre pour vos promenades, lac artificiel pour baignade, tennis éclairé. La maison de 28 x 80 pi. peut facilement loger toute votre famille, un lit de très grand format, piano à queue, etc. Une annonce ne suffit pas à donner tous les détails. Laissez-moi vous en dire davantage. Lucie Bellefleur, Re Max Avant-Garde 1999 inc. 1-514-378-4120 — 1-375-9884

OCCASION D'AUBAINE: Terre noire, 100 arpents, dont 20 boisés, à St-Antoine-Abbé, rég. sud-ouest de Mtl. Idéal pour jardinage. Cause, pas de re-lève. 514-622-4776

145 Terres, fermes à vendre

VERGER, 4,000 pommiers, région Bed Ford, site enchanteur. Bonne occasion. Int. après 19h. 382-4078

149 Terrains à vendre

A FRANKLIN, HUNTINGDON TERRAIN A FRANKLIN CENTRE, 149 Huntingdon, route 201, 250 x 450 pi. • 649-2314 • • • • •

A LACHENAIE: terrains résidentiels, avec services, près des écoles, \$2,75 le pied. 492-1072

CHARLEMAGNE: coin autoroute 40 et 640, 7 terrains résidentiels, 5,400 pi. ca. et plus, \$4,25/pi. Financement disponible, excellent emplacement. Prix \$2,500,000 ferme. Tél. 392-9330

153 Transactions immobilières diverses

BOCA RATON: échangé maison luxueuse meublée, valeur \$610,000, claire d'hypothèque, pour immeuble commercial ou résidence Westmont. 286-9393, soir: 989-2119, Week-end: 1-263-7669

160 App. et log. à louer

ÎLE-DES-SŒURS: Parc Elgar, 4½, Libre imm. Balance de lev. gratuit. Bail 1er mars 28/09. 90 \$671, incluant chauff., garage, cuisine frigo. Loyer: Jour: 842-8286. Soir: 769-8082

4200 SHERBROOKE OUEST: immeuble gracieux et prestigieux, ascenseur, 2 c.c., 1½ s/bain, salon et s. à diner séparés avec foyer. Libre. 879-2616, 937-5690

50 MILLWOLDA - OUTRE-MONT: Ascenseur, chauffé, eau, cuisine, frigo. 3½: 849-7061

C.D.N. 3½, 4½, 5½: Chauffé ou non, à partir de \$260. S'adresser au 4760 Barclay, app. 2 ou 3

C.D.N. RIDGWOOD: Très grand 4½, ensoleillé, superbe vue, 2 c.c., 2 s./b., chauffé, équipé. Garage, piscine extérieure. Libre 1er avril. 580-738-0543

CARRÉ ST-LOUIS-MONTREAL: 4½, entre sous-sol, ent. rénové, bien isolé, patio-jardin, cuisinière-réfrigérateur inclus, clair, entrée indépendante, chauff. électr., \$650. Libre 1er mars. 1ère qualité d'habitation. 274-5479 le jour, le soir: 843-8360. Pres des universités.

CENTRE-SUD: Irberville et Ste-Catherine 4½: \$510. Construction neuve. Après 18h. 524-8494

COUPLE CHERCHE 4½ ou 5½ Alan-tours, Villerville, Haut duplex, chauffé, tranquille. Prix raisonnable. 725-7583

FULLUM: 3½, face à un parc, \$360. Électricité, libre 1er mai. 654-3249

LASALLE Bas duplex, 10 minutes du centre-ville, 3 c.c., 2 s./b., garage, grand sous-sol, \$800. 366-0007

OUTRE-MONT: Grand 6½, 3 c.c., impeccable, 1er étage de triplex. Libre imm. \$675/mois. 457-9090

OUTRE-MONT: 4½ chauffé, terrasse, pour mars ou avril. Bail renouvelable juillet. 271-2199

OUTRE-MONT: 7½ pces, chauffé, s/sol, boiserie, garage double, 1er bail, juin 90. Pres U de M et métro, \$1,150. 342-9429

OUTRE-MONT: Duplex très grand, 3 c.c., 2 s/bain, cuisine frigo/lavass. garage, chauffé. \$1,400. 276-7201

PARC ANGUS - ROSEMONT: Super 4½, 5½, neufs à partir de \$85,800. \$540 à \$675. 526-1147

PIERREFONDS: 1 mois gratuit, luxueux et spacieux 6½ (occ. imm.), 7½ (libre 1er juillet), avec foyer et garage, dans triplex neu. Info: 355-4124

PLATEAU MONT-ROYAL: Pres métro 5½, chauff. électr., cuisine rénovée, entrée indépendante, cuisinière incluse. \$500. Tel. hrs d'affaires. 252-8329

PLATEAU MARQUETTE-Laurier, r. d. c. 7½, \$675, planchers bois franc, s.b. cuisine rénovée. M. Trudeau, 374-8550

PRES MERO JARRY 4½: neuf Eclairé, entrée, laveuse/sècheuse. Non-chauffé. \$550/mois. Tél. 453-9185

ST-DENIS Jarry 7½, boiserie, vitraux, sous-sol, stationnement. Libre avril-mai. \$700 non-chauffé. 385-0115

SUPERBE 4½: Rue Université, 2 étages, foyer, balcons, murs briques, 5 élec.-menagers. \$850. 842-2106, répondeur

167 À louer hors frontières

HOLLYWOOD - FLORIDE: Au bord de la mer. Appartement luxueux et meuble, à louer, 1 ou 2 chambres à coucher, piscine, février à avril, \$800/semaine. Service de lingerie inclus. Appelez Travel Point inc. 305-920-5105.

168 À vendre hors frontières

HALLANDALE: maison mobile double, bord de l'eau, meuble, voisins canadiens, pisc. \$140,000 à disc. 494-2635

REPUBLIQUE DOMINICAINE: Cabarete, sur la mer. CONDO ATTRAYANT, départ \$28,800. can., mode de financement. 669-6642 lundi au vendredi.

REPUBLIQUE DOMINICAINE: Condo à vendre, par propriétaire, proximité aéroport, plage, 372-7141, 430-7959

251 Bureaux à louer

A DEUX PAS du métro Longueuil: 2 bureaux à sous-louer, prix avantageux. M. Deslaur. 679-8650

A LAYAL: Bureau à louer, 1,040 pieds carrés, avec divisions fraîchement aménagées. Bien situé, au 1780 Boulevard des Laurentides à Vimont. 669-6874, M. Alvaro.

251 Bureaux à louer

LE BOULEVARD

1 000 à 10 000 PI.CA. DISPONIBLES

bureaux à louer

- édifice moderne avec fenêtres panoramiques
- planchers des corridors en marbre.
- 2 ascenseurs, 1 monte-charge.

PRIX INCLUANT NOTAMMENT

- climatisation centrale, chauffage
- consommation d'électricité
- portes en chêne
- aménagement et subdivision selon vos besoins
- finition (tapis, peinture, etc.)

3750 MÉTROPOLITAIN EST 729-5521 521-6243

Cle en main vous complète \$11 pi.ca.

16-2-89

251 Bureaux à louer

BUREAU PRÉ-AMÉNAGÉS

avec service de secrétariat bilingue, réponse aux appels téléphoniques, télex, facsimilé, photocopies, flexibles à \$150 à \$1000/mois.

CENTRE D'AFFAIRES DU CANADA LTÉE

Anjou 354-0882

Place Bonaventure 866-5578

St-Laurent 747-1183

Pointe-Claire 697-9600

14 succursales à travers le Canada

17-2-89

259 Espaces commerciaux à louer

ESPACES À LOUER (CENTRE-VILLE)

Disponibles pour bureaux, boutiques et magasins.

(À partir de 600 pi. car.)

425, RUE SHERBROOKE EST (Entre rue St-Denis et rue Berni)

Occupation immédiate

Pour renseignements 872-1555

Société d'habitation et de développement de Montréal

16-2-89

251 Bureaux à louer

CÔTE DE LIESSE 3,300 pi. ca.

- Nouvel immeuble luxueux
- Fini selon besoins
- Grand stationnement
- Taux raisonnables
- Occupation 30 jours

INTERSTATE 481-8329

18-2-89

251 Bureaux à louer

BUREAU à louer, Saint-Marc, 600 pi. ca., entrée privée. Idéal pour bureau professionnel. 937-7850

BUREAU PRIVE 838 pieds carrés à partager. Partiellement meuble, très bien situé, Ville St-Laurent. 1 à 2 personnes max. Peut offrir également services: tenue de livres, réception, travail général de bureau. S'intéresse. 733-0096.

EDIFICE COOPER 3981 BOUL. ST-LAURENT

Bureau et salle de montage récemment rénové. Face à la montagne.

RALF 849-0831

EDIFICE SNOWDON 5253 DECARIE

Luxueux bureaux, aménagement neuf, avec service téléphonique, réceptionniste, secrétariat, photocopieur et fax. 481-3480.

ESPACE professionnel/meuble exclusif à sous-louer. C.D.N. - Jean-Talbot Services partagés (réceptionniste, FAX, téléphone, photocopieuse, aménagement tout fourni. Contact Steven Campbell 738-3323 bur.

IDEAL PROFESSIONNEL

Rue Wellington, Verdun, 980 pi. ca. Libre imm. Conditions intéressantes \$700 négociable. G. PARR: 672-7658.

LAVAL 16 bureaux, 12 X 10 et plus, 3,600 pi. ca., grand stationnement. D. Duguay: 383-3652

LAVAL Parc industriel, Chomedey, Bureau 1,050 à 2,100 pi. ca. Ave. Francis Hughes. 669-3833

LAVAL: Coin du Boul. des Laurentides, secteur Pont-Viau, 950 pi. ca. bâtisse commerciale, stationnement \$780. 663-4523

LE 1000 ST-ANTOINE ET 980 ST-ANTOINE

ESPACE À BUREAUX

Service complet, de 900 à 3,000 pi. ca. disponibles. Prix \$16/pi. 3,000 pi. ca. Int. 874-0169.

METRO BEAUBIEN

Idéal professionnel, 250 à 4,000 pi. ca. 270-6141

MASSON & 4e AVE: 2e et 3e étage, 2,400 pi. ca., complet rénové, prêt pour occuper. Prix raisonnable. 337-2503 — 271-4579

OUTRE-MONT: rue Laurier O., 2ème étage, rénové, 1,100 pi. ca., disponible 1er mai. 274-0289

RUE ST-HUBERT: Bureau neuf, 5½, s-bain complet, cuisine. Prix raisonnable. 337-2503 — 271-4579

VIEUX-MONTREAL: 900 pi. ca. Environnement unique. \$9,50 + \$4,00. 845-1435.

VILLE ST-LAURENT (limite de), bureaux bien situés, Décarie et Métropolitain et du métro, 5,800 pi. ca. (\$14 brut le pi. ca.), libre 1er mars. Et 3,000 pi. ca. (\$13 brut le pi. ca.), libre 1er mai. Stationnement gratuit. 341-5331 poste 274.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST

700 pi. ca. Disponible immédiatement. 384-6299

2 FRIEDLAENDER de 800 pieds carrés, 10 pieds de haut. Idéal pour fruits et légumes. Bon prix. 939-3399

4270, ST-LAURENT

Nouvel immeuble, 450 à 3,500 pi. ca. ascenseur, air climat. Libre imm. 842-7561

Voisin de Monthes Steak House, rénové récemment, mezzanine avec fenêtres sur Boul. St-Laurent. Idéal restaurant, bar, traiteur, salle de montre, etc.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST

700 pi. ca. Disponible immédiatement. 384-6299

2 FRIEDLAENDER de 800 pieds carrés, 10 pieds de haut. Idéal pour fruits et légumes. Bon prix. 939-3399

4270, ST-LAURENT

Nouvel immeuble, 450 à 3,500 pi. ca. ascenseur, air climat. Libre imm. 842-7561

Voisin de Monthes Steak House, rénové récemment, mezzanine avec fenêtres sur Boul. St-Laurent. Idéal restaurant, bar, traiteur, salle de montre, etc.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST

700 pi. ca. Disponible immédiatement. 384-6299

2 FRIEDLAENDER de 800 pieds carrés, 10 pieds de haut. Idéal pour fruits et légumes. Bon prix. 939-3399

4270, ST-LAURENT

Nouvel immeuble, 450 à 3,500 pi. ca. ascenseur, air climat. Libre imm. 842-7561

Voisin de Monthes Steak House, rénové récemment, mezzanine avec fenêtres sur Boul. St-Laurent. Idéal restaurant, bar, traiteur, salle de montre, etc.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST

700 pi. ca. Disponible immédiatement. 384-6299

2 FRIEDLAENDER de 800 pieds carrés, 10 pieds de haut. Idéal pour fruits et légumes. Bon prix. 939-3399

4270, ST-LAURENT

Nouvel immeuble, 450 à 3,500 pi. ca. ascenseur, air climat. Libre imm. 842-7561

Voisin de Monthes Steak House, rénové récemment, mezzanine avec fenêtres sur Boul. St-Laurent. Idéal restaurant, bar, traiteur, salle de montre, etc.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST

700 pi. ca. Disponible immédiatement. 384-6299

2 FRIEDLAENDER de 800 pieds carrés, 10 pieds de haut. Idéal pour fruits et légumes. Bon prix. 939-3399

4270, ST-LAURENT

Nouvel immeuble, 450 à 3,500 pi. ca. ascenseur, air climat. Libre imm. 842-7561

Voisin de Monthes Steak House, rénové récemment, mezzanine avec fenêtres sur Boul. St-Laurent. Idéal restaurant, bar, traiteur, salle de montre, etc.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST

700 pi. ca. Disponible immédiatement. 384-6299

2 FRIEDLAENDER de 800 pieds carrés, 10 pieds de haut. Idéal pour fruits et légumes. Bon prix. 939-3399

4270, ST-LAURENT

Nouvel immeuble, 450 à 3,500 pi. ca. ascenseur, air climat. Libre imm. 842-7561

Voisin de Monthes Steak House, rénové récemment, mezzanine avec fenêtres sur Boul. St-Laurent. Idéal restaurant, bar, traiteur, salle de montre, etc.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST

700 pi. ca. Disponible immédiatement. 384-6299

2 FRIEDLAENDER de 800 pieds carrés, 10 pieds de haut. Idéal pour fruits et légumes. Bon prix. 939-3399

4270, ST-LAURENT

Nouvel immeuble, 450 à 3,500 pi. ca. ascenseur, air climat. Libre imm. 842-7561

Voisin de Monthes Steak House, rénové récemment, mezzanine avec fenêtres sur Boul. St-Laurent. Idéal restaurant, bar, traiteur, salle de montre, etc.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST

700 pi. ca. Disponible immédiatement. 384-6299

2 FRIEDLAENDER de 800 pieds carrés, 10 pieds de haut. Idéal pour fruits et légumes. Bon prix. 939-3399

4270, ST-LAURENT

Nouvel immeuble, 450 à 3,500 pi. ca. ascenseur, air climat. Libre imm. 842-7561

Voisin de Monthes Steak House, rénové récemment, mezzanine avec fenêtres sur Boul. St-Laurent. Idéal restaurant, bar, traiteur, salle de montre, etc.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST

700 pi. ca. Disponible immédiatement. 384-6299

2 FRIEDLAENDER de 800 pieds carrés, 10 pieds de haut. Idéal pour fruits et légumes. Bon prix. 939-3399

4270, ST-LAURENT

Nouvel immeuble, 450 à 3,500 pi. ca. ascenseur, air climat. Libre imm. 842-7561

Voisin de Monthes Steak House, rénové récemment, mezzanine avec fenêtres sur Boul. St-Laurent. Idéal restaurant, bar, traiteur, salle de montre, etc.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST

700 pi. ca. Disponible immédiatement. 384-6299

2 FRIEDLAENDER de 800 pieds carrés, 10 pieds de haut. Idéal pour fruits et légumes. Bon prix. 939-3399

4270, ST-LAURENT

Nouvel immeuble, 450 à 3,500 pi. ca. ascenseur, air climat. Libre imm. 842-7561

Voisin de Monthes Steak House, rénové récemment, mezzanine avec fenêtres sur Boul. St-Laurent. Idéal restaurant, bar, traiteur, salle de montre, etc.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST

700 pi. ca. Disponible immédiatement. 384-6299

2 FRIEDLAENDER de 800 pieds carrés, 10 pieds de haut. Idéal pour fruits et légumes. Bon prix. 939-3399

4270, ST-LAURENT

Nouvel immeuble, 450 à 3,500 pi. ca. ascenseur, air climat. Libre imm. 842-7561

Voisin de Monthes Steak House, rénové récemment, mezzanine avec fenêtres sur Boul. St-Laurent. Idéal restaurant, bar, traiteur, salle de montre, etc.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST

700 pi. ca. Disponible immédiatement. 384-6299

2 FRIEDLAENDER de 800 pieds carrés, 10 pieds de haut. Idéal pour fruits et légumes. Bon prix. 939-3399

4270, ST-LAURENT

Nouvel immeuble, 450 à 3,500 pi. ca. ascenseur, air climat. Libre imm. 842-7561

Voisin de Monthes Steak House, rénové récemment, mezzanine avec fenêtres sur Boul. St-Laurent. Idéal restaurant, bar, traiteur, salle de montre, etc.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST

700 pi. ca. Disponible immédiatement. 384-6299

2 FRIEDLAENDER de 800 pieds carrés, 10 pieds de haut. Idéal pour fruits et légumes. Bon prix. 939-3399

4270, ST-LAURENT

Nouvel immeuble, 450 à 3,500 pi. ca. ascenseur, air climat. Libre imm. 842-7561

Voisin de Monthes Steak House, rénové récemment, mezzanine avec fenêtres sur Boul. St-Laurent. Idéal restaurant, bar, traiteur, salle de montre, etc.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST

700 pi. ca. Disponible immédiatement. 384-6299

2 FRIEDLAENDER de 800 pieds carrés, 10 pieds de haut. Idéal pour fruits et légumes. Bon prix. 939-3399

4270, ST-LAURENT

Nouvel immeuble, 450 à 3,500 pi. ca. ascenseur, air climat. Libre imm. 842-7561

Voisin de Monthes Steak House, rénové récemment, mezzanine avec fenêtres sur Boul. St-Laurent. Idéal restaurant, bar, traiteur, salle de montre, etc.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST

700 pi. ca. Disponible immédiatement. 384-6299

2 FRIEDLAENDER de 800 pieds carrés, 10 pieds de haut. Idéal pour fruits et légumes. Bon prix. 939-3399

4270, ST-LAURENT

Nouvel immeuble, 450 à 3,500 pi. ca. ascenseur, air climat. Libre imm. 842-7561

Voisin de Monthes Steak House, rénové récemment, mezzanine avec fenêtres sur Boul. St-Laurent. Idéal restaurant, bar, traiteur, salle de montre, etc.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST

700 pi. ca. Disponible immédiatement. 384-6299

2 FRIEDLAENDER de 800 pieds carrés, 10 pieds de haut. Idéal pour fruits et légumes. Bon prix. 939-3399

4270, ST-LAURENT

Nouvel immeuble, 450 à 3,500 pi. ca. ascenseur, air climat. Libre imm. 842-7561

Voisin de Monthes Steak House, rénové récemment, mezzanine avec fenêtres sur Boul. St-Laurent. Idéal restaurant, bar, traiteur, salle de montre, etc.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST

700 pi. ca. Disponible immédiatement. 384-6299

2 FRIEDLAENDER de 800 pieds carrés, 10 pieds de haut. Idéal pour fruits et légumes. Bon prix. 939-3399

4270, ST-LAURENT

Nouvel immeuble, 450 à 3,500 pi. ca. ascenseur, air climat. Libre imm. 842-7561

Voisin de Monthes Steak House, rénové récemment, mezzanine avec fenêtres sur Boul. St-Laurent. Idéal restaurant, bar, traiteur, salle de montre, etc.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST

700 pi. ca. Disponible immédiatement. 384-6299

2 FRIEDLAENDER de 800 pieds carrés, 10 pieds de haut. Idéal pour fruits et légumes. Bon prix. 939-3399

4270, ST-LAURENT

Nouvel immeuble, 450 à 3,500 pi. ca. ascenseur, air climat. Libre imm. 842-7561

Voisin de Monthes Steak House, rénové récemment, mezzanine avec fenêtres sur Boul. St-Laurent. Idéal restaurant, bar, traiteur, salle de montre, etc.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST

700 pi. ca. Disponible immédiatement. 384-6299

2 FRIEDLAENDER de 800 pieds carrés, 10 pieds de haut. Idéal pour fruits et légumes. Bon prix. 939-3399

4270, ST-LAURENT

Nouvel immeuble, 450 à 3,500 pi. ca. ascenseur, air climat. Libre imm. 842-7561

Voisin de Monthes Steak House, rénové récemment, mezzanine avec fenêtres sur Boul. St-Laurent. Idéal restaurant, bar, traiteur, salle de montre, etc.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST

700 pi. ca. Disponible immédiatement. 384-6299

2 FRIEDLAENDER de 800 pieds carrés, 10 pieds de haut. Idéal pour fruits et légumes. Bon prix. 939-3399

4270, ST-LAURENT

Nouvel immeuble, 450 à 3,500 pi. ca. ascenseur, air climat. Libre imm. 842-7561

Voisin de Monthes Steak House, rénové récemment, mezzanine avec fenêtres sur Boul. St-Laurent. Idéal restaurant, bar, traiteur, salle de montre, etc.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST

700 pi. ca. Disponible immédiatement. 384-6299

2 FRIEDLAENDER de 800 pieds carrés, 10 pieds de haut. Idéal pour fruits et légumes. Bon prix. 939-3399

4270, ST-LAURENT

Nouvel immeuble, 450 à 3,500 pi. ca. ascenseur, air climat. Libre imm. 842-7561

Voisin de Monthes Steak House, rénové récemment, mezzanine avec fenêtres sur Boul. St-Laurent. Idéal restaurant, bar, traiteur, salle de montre, etc.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST

700 pi. ca. Disponible immédiatement. 384-6299

2 FRIEDLAENDER de 800 pieds carrés, 10 pieds de haut. Idéal pour fruits et légumes. Bon prix. 939-3399

4270, ST-LAURENT

Nouvel immeuble, 450 à 3,500 pi. ca. ascenseur, air climat. Libre imm. 842-7561

Voisin de Monthes Steak House, rénové récemment, mezzanine avec fenêtres sur Boul. St-Laurent. Idéal restaurant, bar, traiteur, salle de montre, etc.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST

700 pi. ca. Disponible immédiatement. 384-6299

2 FRIEDLAENDER de 800 pieds carrés, 10 pieds de haut. Idéal pour fruits et légumes. Bon prix. 939-3399

4270, ST-LAURENT

Nouvel immeuble, 450 à 3,500 pi. ca. ascenseur, air climat. Libre imm. 842-7561

Voisin de Monthes Steak House, rénové récemment, mezzanine avec fenêtres sur Boul. St-Laurent. Idéal restaurant, bar, traiteur, salle de montre, etc.

259 Espaces commerciaux à louer

1799, SAUVÉ EST

700 pi. ca. Disponible immédiatement. 384-6299

2 FRIEDLAENDER de 800 pieds carrés, 10 pieds de haut. Idéal pour fruits et légumes.

L'ACTUALITE INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

La CEE veut contrôler les ventes de matériel chimique sensible

MADRID (Reuter) — Les ministres des Affaires étrangères de la Communauté européenne sont tombés d'accord, hier, sur la nécessité de renforcer dans la CEE le contrôle des exportations de produits chimiques et d'équipements susceptibles d'être utilisés pour fabriquer des gaz de combat, indique-t-on de source diplomatique. Lors d'une réunion à Madrid, les ministres ont demandé à la Commission européenne de présenter un projet de législation lors de leur réunion mensuelle ordinaire, lundi prochain à Bruxelles. Selon des diplomates, les 12 délégations ont d'ores et déjà accepté le principe d'imposer l'obtention de licences d'exportation pour les produits chimiques et les machines pouvant être utilisés pour la fabrication de telles armes.

Nouveau revers pour le pont aérien afghan

NEW YORK (Nations unies) (AFP) — L'ONU a subi un nouveau revers dans ses efforts pour envoyer des secours d'urgence à la population de Kaboul en organisant un pont aérien, les primes d'assurances pour de tels vols ayant augmenté dans des proportions « astronomiques », a-t-on appris officiellement hier aux Nations-Unies. Lundi, le coordinateur de l'ONU pour l'Afghanistan, le prince Sadruddin Aga Khan, avait réussi à trouver une nouvelle compagnie volontaire, la Transwede, pour effectuer des vols Islamabad-Kaboul, et un DC-9 de cette compagnie devait en principe commencer hier ses rotations avec un équipage composé de volontaires. Mais entre-temps, selon un porte-parole de l'ONU, les assureurs de Transwede ont décidé de réclamer une augmentation « astronomique » de leur prime d'assurances pour cet appareil, tant qu'il assurerait un pont aérien vers Kaboul. Selon des sources informées, la prime demandée s'élève à \$ 405,000 par rotation, ce qui fait que l'opération est désormais pratiquement hors de question. Depuis plusieurs semaines, diverses difficultés ne cessent d'entraver la mise en place d'un tel pont aérien. Les difficultés rencontrées par le prince Sadruddin ne sont pas simplement financières ou techniques, mais également politiques. Une partie de la résistance afghane s'est montrée hostile à l'idée d'un pont aérien. Plusieurs pays, sans aller jusqu'à se déclarer contre une telle opération humanitaire, ont manifesté certaines réserves, craignant qu'elle n'encourage indirectement le maintien au pouvoir du régime Najibullah.

Syndicat « libre » en Bulgarie

VIENNE (AP) — Un groupe de Bulgares anticonformistes vient de lancer le premier syndicat libre du pays, réunissant des intellectuels et des artistes dans la ville industrielle de Plovdiv, a-t-on appris dans les milieux émigrés en Occident. Des documents pour l'enregistrement officiel de ce syndicat, avec les noms des sept membres fondateurs, ont été remis aux autorités, samedi dernier, a rapporté Edouard Guenov, dissident bulgare vivant aujourd'hui aux États-Unis. Interrogé par téléphone depuis Vienne, il a précisé que le porte-parole de ce mouvement était Diana Boyavchieva. Il a ajouté que plusieurs membres appartenaient à l'Association (indépendante) pour la défense des droits de l'Homme. Ce nouveau mouvement s'appelle *Podkrepa* (Soutien), selon la radio internationale allemande *Deutsche Welle*, et vise à défendre les scientifiques, techniciens, professeurs et artistes contre « l'arbitraire et l'usurpation de leurs droits de la part de collègues, de sociétés ou d'entreprises publiques sans scrupules ».

Union maghrébine des droits de l'homme

ALGER (Reuter) — La Ligue algérienne des droits de l'homme (LADH) a annoncé hier la création d'une Union maghrébine des droits de l'homme (UMDH) dont l'assemblée constitutive se déroulera en juin prochain à Tunis après une réunion préparatoire en avril à Rabat. La création de l'UMDH intervient à la veille de l'ouverture aujourd'hui à Marrakech du deuxième sommet maghrébin, qui réunira les chefs d'État d'Algérie, du Maroc, de Mauritanie et de Tunisie ainsi que le colonel Mouammar Kadhafi de Libye, et qui doit jeter les bases juridiques d'une union politique du Maghreb.

On a retrouvé le corps d'un jeune activiste sud-africain

LE CAP (AFP) — Le corps d'un enfant de 14 ans qui pourrait être celui du jeune activiste sud-africain Stompie Mokhetse Seipei, disparu fin décembre, a été retrouvé par la police, a annoncé hier le général Jaap Joubert, chargé de l'enquête sur le *Mandela Football Club*. Ces dernières semaines, le club, un groupe de gardes du corps de Winnie Mandela, l'épouse du chef historique du Congrès national africain (ANC), Nelson Mandela, avait été accusé, notamment par la presse sud-africaine, de la disparition d'un jeune de 14 ans, Stompie Mokhetse Seipei, habitant de Soweto, près de Johannesburg. Le général, chargé de l'enquête par le ministre de la Loi et de l'Ordre, Adriaan Vlok, a indiqué que la mère de Stompie Mokhetse Seipei n'avait pas formellement identifié le corps de son fils, mais qu'elle avait reconnu les vêtements et les chaussures.

Pas d'accord sur l'usage de documents secrets au procès North

WASHINGTON (AFP) — Le juge chargé des procès de l'Irangate a rejeté hier l'accord passé ce week-end entre le département de la Justice et le procureur selon lequel le gouvernement aurait eu un droit de regard sur les secrets d'État qui pourraient être divulgués lors du procès d'Oliver North. Cet accord, passé entre le département de la Justice et Lawrence Walsh, le procureur indépendant dans le procès du principal accusé de l'Irangate, prévoyait que le gouvernement pouvait étudier par avance tout document ou information classés secrets que les avocats d'Oliver North voulaient produire. Cet accord ne pouvait prendre effet qu'avec l'accord du juge Gesell. Le juge, qui a estimé que cet accord n'était pas satisfaisant, a indiqué que le procès ne pourrait donc pas commencer avant que la Cour suprême ne statue sur le fond de la demande du gouvernement en faveur d'un ajournement du procès. Le gouvernement cherche à retarder le procès afin de s'entourer du maximum de précautions pour protéger les documents intéressant la sécurité nationale. La Cour suprême doit se réunir vendredi.

LES ANNONCES CLASSEES 286-1200

591 Occasions d'affaires

CHERCHE A MASSOCIER: Avec entrepreneur général avec excellent cré-dit, dans rénovation de bâtisses (J'en possède déjà plusieurs) 271-9419

INGÉNIEUR à son compte, expérience en construction et gestion immobilière, recherche associé ou s'associerait à une cie Immobilière C. Gauthier, 491-4920

595 Services financiers

? Évitez l'incertitude et les erreurs coûteuses!

Consultez sans frais la Société d'Expertise Financière Du Québec. Vous voulez obtenir le maximum, qu'il s'agisse d'une industrie, compagnie, commerce ou immeuble, pour un achat, une vente, un prêt ou une subvention, appelez-nous: nous négocierons pour vous ou avec vous.

Services disponibles

Préparation, études ou expertises de documents (offre d'achat, bail, contrat, demande de subvention, question de zonage). Aussi, références légales. Pour rendez-vous: 523-6154 523-7280

16-2-89

599 Offres de services

◆◆◆ EBÉNISTE ◆◆◆
MENUISIER EN FINITION
256-0022

CRÉATION DE MOTS
(nouveaux produits & noms d'entreprises)
— Traduction, adaptation & rédaction
— Raffinement du style
— Discours
Composez VIA L'A.B.C.
842-5222
Texte-à-Tout International Inc.

MAISON LAUREART
Rédaction de textes et discours, C.V., traduction. Rens. 447-3299

675 Bateaux, moteurs, yachts, voiliers

BATEAU EDSON 1988, 18 pl., 20 heures d'usage, payé \$19.500 pour \$16.300. Pierre au 1-291-3560.

675 Bateaux, moteurs, yachts, voiliers

VOILIER 52pl.: Rapide, confortable, moteur diesel, génératrice. Jr: 418-683-0868. Sr: 418-683-3777

695 Automobiles à vendre

BMW 325
1986, \$21.000, (819) 478-8114, de 9h-12h, 13.30-17h.

695 Automobiles à vendre

BMW 325i, 5 vitesses, 1987, 4 portes, excellente condition, \$6.000 km, 4 pneus d'été Pirelli, 4 pneus d'hiver continentiens, tout ouvrant, \$23.500. Privé, 682-3445.

CONSEILLER En achat de voitures neuves et usagées
Mario, 252-1944

FORD PROBE SPORT 89, tout équipé, air, stéréo, \$15.000, garantie 3 ans/36.000 m, millage 6.600 m. 663-3618.

HONDA Accord S, Hatchback, 86, automatique, 48.000 km. Prix: \$8.000. 842-8759 le jour.

JETTA GL 87, noir, 30.000 km, transmission automatique — 4 pneus d'hiver. \$13.000 254-3035.

MAXIMA SE 87
5 vitesses, noire, 96.000km \$13.800. 446-0972

MAZDA 626 LX 88, 65.000 km., air, man., 4 portes, gris métal, gar. Mazda 5 ans. \$13.850. 834-2189 Rawdon.

MAZDA RX7 GX 88, 5 vitesses, blanche, 42.000 km., \$18.800. 1-431-1445, 1-229-3255.

MERCEDES 500 SEL 1985, grise, 90.000 km. \$48.000. Frais vire: M. Cloutier, 418-826-2094.

MERKUR XR - 4T1, 1986, noire, aut., très bon état, gar. complète oct./91, jour 747-1313, soir 766-3097, week-end 1-297-3478.

PEUGEOT 505 S 1984
grise, 88.000 km, \$6.500. 1-819-752-7941

VOLVO 745, 1988, turbo, grise, manuelle, 8 roues, tout équipée, 40.000 km, \$25.000. 731-2500, 696-3048.

AMÉRIQUE CENTRALE

Le sommet relance le processus de paix

Dominique Pettit
envoyé spécial de l'AFP

COSTA DEL SOL, Salvador — Le sommet des chefs d'État d'Amérique centrale a pris fin hier avec un accord sur la relance du processus de paix, concernant notamment l'avancement des élections au Nicaragua.

A l'issue de deux jours de discussions en partie très vives, qui ont eu lieu dans la station balnéaire salvadorienne de Costa del Sol, le président du Salvador, José Napoleon Duarte, a donné lecture devant la presse d'un texte final, où figure comme un des points les plus importants l'avancement des élections au Nicaragua, qui ont été fixées au 25 février 1990.

Le président nicaraguayen Daniel Ortega s'est, en outre, engagé à donner de pleines garanties à l'opposition pour le libre déroulement de ce scrutin.

Le sommet de Costa del Sol, qui a pris fin à 16 h 10 locales, avait réuni les présidents du Costa Rica, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et du Salvador.

La délégation nicaraguayenne avait tenté par ailleurs sans succès de faire adopter, par les cinq présidents de l'Amérique centrale, un accord visant le départ des « contras » antisandinistes installés à la frontière honduro-nicaraguayenne, a-t-on appris.

Selon Paul Reischler, conseiller du gouvernement de Managua, le plan visant le départ des forces de la *Contra* du Honduras, estimées entre 8.000 et 12.000 hommes, puis leur réinstallation soit au Nicaragua, soit dans des pays tiers qui accepteraient de les accueillir.

Les rebelles antisandinistes de la *Contra*, qui ne bénéficient plus de l'aide militaire américaine depuis le début 1988, se sont regroupés à la frontière du Honduras dans les camps, qui leur ont servi de « sanctuaires » pendant leur lutte contre le régime de Managua. Leur présence sur ce territoire du voisin septentrional du Nicaragua a été le thème des

plaintes permanentes de Managua.

Les cinq délégations avaient, d'autre part, fait état au cours de la journée de discordes entre les chefs d'État quant au système à mettre en place pour la vérification de l'application des accords du plan de paix — signé en août 1987 au Guatemala — en matière de démocratisation. Ces accords prévoient notamment la libération des prisonniers politiques, l'amnistie, la tenue d'élections libres, le respect des droits de la personne et la liberté de la presse.

Le Nicaragua voudrait que le système de vérification à créer fasse largement appel aux organisations internationales compétentes, en particulier la Commission interaméricaine des droits de l'Homme (CDIH)

Clément Trudel

AVEC des propositions réalistes, il est possible d'en arriver à une solution politique négociée au Salvador, pense Nidia Diaz, porte-parole du Front Farabundo-Marti de libération nationale. Le FMLN a fait tenir dernièrement au gouvernement Duarte, par l'intermédiaire de l'évêque de San Salvador, une proposition visant à reporter au 15 septembre les élections prévues pour le 19 mars. Mme Diaz, qui rencontre aujourd'hui à Ottawa des fonctionnaires des Affaires extérieures et des députés des trois partis fédéraux, cherche des appuis à cette « sortie pacifique ». Elle a toujours espoir que les cinq chefs d'État réunis présentement au Salvador aborderont cette question qui permettrait d'en arriver à une solution « entre Salvadoriens », c'est-à-dire, insiste le FMLN, sans menace d'ingérence des Nord-Américains dans cette nouvelle tentative de désescalade du conflit.

SRI LANKA

État d'alerte à la veille des élections

COLOMBO (AFP) — Les militants anti-gouvernementaux ont déclaré un « couvre-feu » de deux jours au Sri Lanka et tué au moins 27 personnes, alors que les forces de sécurité étaient placées en état d'alerte maximum à la veille des élections générales d'aujourd'hui, a-t-on appris hier de source officielle.

Ce nouvel accès de violence a éclaté lundi soir, avec l'attaque d'autobus et de militants politiques, provoquant la mort de quatre passagers, deux conducteurs et 21 autres personnes à travers l'île, a-t-on précisé de même source.

Les militants cinghalais du Front de libération du peuple (JVP) comme les Tigres de libération de l'Éelam tamoul (LTTE) ont promis de perturber le déroulement des élections générales, les premières dans l'île depuis 11 ans, et ont déjà tué 14 candidats.

Des maquisards du JVP ont incendié des autobus à Kegalle, Moneragala, Badulla et Embilipitiya lundi soir et hier matin, tuant deux con-

ducteurs et quatre passagers, a indiqué la police.

Ils ont également abattu 14 partisans du Parti national unifié (PNU, au pouvoir) et du Parti pour la liberté du Sri Lanka (opposition) au cours d'attaques séparées, a ajouté la police. Neuf hommes ont été tués dans le seul district central de Kandy.

Sept autres personnes, dont deux policiers, ont été tuées par des hommes du JVP dans la province méridionale de l'île au cours de cinq incidents séparés.

Dans la péninsule de Jaffna (nord) de majorité tamoule, les rebelles du LTTE ont organisé une grève des transports pour saboter le scrutin, mais les soldats indiens — 45.000 à 50.000 sont présents dans le nord et l'est du Sri Lanka — ont commencé à faire fonctionner les bus d'État, a-t-on annoncé de source officielle.

Environ 30.000 policiers et 40.000 membres des forces de sécurité ont été placés en état d'alerte maximum

Rakowski veut améliorer les relations entre la Pologne et la France

PARIS (Reuter) — Le premier ministre polonais Mieczyslaw Rakowski a déclaré hier que le but de sa visite de trois jours en France était d'améliorer les relations entre les deux pays, détériorées depuis l'instauration de l'état de siège en Pologne en 1981.

« Le but de ma visite est de trouver un langage commun avec les politiciens français sur plusieurs questions qui intéressent nos deux pays », a déclaré M. Rakowski à l'agence Reuter à l'issue d'un entretien d'une heure avec le premier secrétaire du Parti socialiste Pierre Mauroy.

M. Mauroy, qui était premier ministre en 1981, avait annulé une visite officielle en Pologne après l'instauration de l'état de siège et la répression des militants du syndicat Solidarité.

« Nous avons eu des relations étroites avec la France pendant des décades, je dirais des siècles. Maintenant le problème est de les améliorer », a ajouté M. Rakowski, artisan du dialogue avec le syndicat Solidarité et son leader Lech Walesa.

« Il me semble que les deux parties (France et Pologne) souhaitent toutes les deux avoir des relations

plus vivantes dans tous les domaines, économique, politique et culturel », a poursuivi M. Rakowski.

Pour sa part, M. Mauroy a indiqué qu'il avait, avec son hôte, « longuement bavardé sur le processus de démocratisation qui commence ».

Interrogé sur les derniers développements en Pologne et le dialogue qui s'est ouvert entre le gouvernement communiste polonais et Solidarité, M. Mauroy a répondu : « Je crois qu'on se trouve devant le premier ministre qui a une grande bonne volonté pour amorcer une nouvelle période en Pologne et qui ne semble pas peu fier de justement consacrer une grande partie de ses efforts à la démocratisation de son pays ».

« Ce mouvement de démocratisation passera par des phases imparfaites de démocratie et je crois que ce qui est important, c'est qu'un courant puisse être renforcé, s'installer en Pologne », a dit M. Mauroy avant de souligner que son entretien avec M. Rakowski marquait le premier contact entre un haut responsable socialiste français et un dirigeant communiste polonais depuis 1981.

Arrivé hier à Paris, M. Rakowski doit rencontrer le secrétaire général du Parti communiste Georges Marchais. Aujourd'hui, il doit s'entretenir avec le président François Mitterrand et le premier ministre Michel Rocard.

Dans la matinée, les ministres des Finances français et polonais, Pierre Bérégovoy et Andrej Wroblewski, avaient signé un accord de protection réciproque des investissements, le premier accord de ce type signé par la Pologne avec un pays occidental.

et le groupe de travail spécialisé de l'ONU sur les disparitions forcées.

Ses voisins de l'isthme insistent, au contraire, pour que le suivi des engagements en matière de démocratisation reste une affaire entre Centraméricains, confié à des commissions nationales déjà créées dans le cadre du processus de paix.

Les membres de la délégation nicaraguayenne insistent sur la volonté de ce pays de parvenir à un système de vérification « strict, sévère et crédible ». L'un d'eux a déclaré à l'AFP que le régime de Managua était décidé à « aller très loin » dans le domaine de la démocratisation, expliquant que cela devenait désormais possible grâce à la virtuelle disparition de la menace que consti-

tuaient les « contras », la guérilla antisandiniste qui bénéficiait jusqu'à l'année dernière de l'aide militaire massive des États-Unis.

Le Salvador a accueilli ce sommet au moment où il doit faire face à une situation particulièrement difficile sur le plan intérieur, à cinq semaines de l'élection présidentielle qui doit désigner le successeur du démocrate chrétien José Napoleon Duarte. Les chefs d'État devaient discuter de la proposition faite par la guérilla de ce pays, le Front Farabundo-Marti pour la libération nationale (FMLN), demandant le report du scrutin en contrepartie de la reconnaissance par les insurgés de la légitimité du processus électoral.

Le FMLN croit possible une solution négociée au Salvador

Selon le FMLN, pour chaque perte (mort ou blessé) du FMLN, on peut compter en moyenne 20 ou 30 pertes pour les Forces armées salvadoriennes. Il y aurait eu depuis huit ans environ 70.000 morts dans la population civile, en raison du conflit qui sévit.

Qu'attend du Canada le FMLN, en plus de la part jouée par Ottawa dans la (future) force de vérification, si le plan de paix Arias est revigoré ? « Qu'il soit un interlocuteur actif face aux États-Unis pour promouvoir la voie de la solution pacifique en Amérique centrale », Nidia Diaz parle de concertation, de dialogue, rappelle le décret du FMLN prévoyant une trêve face aux attaques du personnel militaire ou civil américain au Salvador. Comme elle l'affirmait avec vigueur à une trentaine de représentants d'ONG (organismes non gouvernementaux) hier, il faudra que cesse l'identification faite entre FMLN et « terrorisme » dans la propagande de droite. Mme Diaz a déjà participé, en 1984, à des négociations (avortées) avec le gouvernement salvadorien; elle ne

rejette pas la reprise de ce dialogue et de la négociation... ce qui a comme corollaire une décision quant au sort réservé aux « deux armées » qui s'affrontent dans son pays.

Nidia Diaz souligne que les 17 et 18 février, le FMLN pourrait avoir, à San Salvador, des discussions cruciales avec les autres formations politiques — le 19 février est la date limite pour s'inscrire comme candidat aux élections du 19 mars dont le FMLN souhaite le report. Elle résume les prises de position du FMLN en termes de « flexibilité » : « Toute notre action vise un mieux-être pour la population » à laquelle il faut faire confiance quant aux choix politiques à venir et le FMLN a une préférence pour la « convergence démocratique » et pour des leaders comme le Dr Ungo, mais le peuple décidera librement. Cette flexibilité, toutefois, ne s'exercera que si la perspective d'élections « libres et propres » et d'un gouvernement « pluraliste » est confirmée, insiste la porte-parole du FMLN.

Le JVP avait déjà imposé un « couvre-feu » pour les élections présidentielles du 19 décembre dernier, qui avaient été marquées par une participation très faible et une vague de violence qui avait fait au moins 30 morts.

L'Afrique du Sud libère des prisonniers politiques

LE CAP (Reuter) — Les autorités sud-africaines ont libéré hier au moins 17 des détenus politiques du pays, qui en compte un millier, mais en affirmant que cette initiative ne répondait pas à la grève de la faim observée depuis trois semaines dans les établissements pénitentiaires.

L'élargissement de ces 17 prisonniers non identifiés a été annoncé par le bureau du ministre de la Loi et de l'Ordre Adriaan Vlok, alors que ce dernier rencontrait les avocats de certains des 300 détenus en grève de la faim.

M. Vlok a rencontré des avocats représentant une grande partie de ceux qui sont détenus sans jugement et a accepté de recevoir une délégation de familles de détenus hier soir.

Kathy Satchwell, l'un des avocats

qui l'ont rencontré, a dit que M. Vlok avait examiné dans le détail chacun des cas évoqués et pris l'engagement d'étudier le sort des détenus : « Nous avons le sentiment que les discussions ont été utiles et que le ministre apprécie soigneusement la situation de chacun des détenus ».

M. Vlok a aussi accepté, au cours d'un entretien téléphonique avec l'archevêque anglican Desmond Tutu, de rencontrer demain les dirigeants du clergé pour évoquer le sort des détenus politiques. Mgr Tutu, prix Nobel de la paix, avait annoncé un peu plus tôt qu'il ne se joindrait pas à la grève de la faim, mais demandait aux chrétiens de jeûner trois jours par semaine avec lui en signe de solidarité.

BELGIQUE

Boeynants est libre

d'après Reuter

BRUXELLES — L'ancien premier ministre belge Paul vanden Boeynants, libéré lundi sain et sauf par ses ravisseurs après un mois de détention, a été victime d'un enlèvement crapuleux dont les auteurs, qui ont perçu une très importante rançon, courent toujours.

« Notre enquête se poursuivra sur tous les fronts », a déclaré hier André Rutten, le procureur du Roi qui a dirigé l'enquête. Me Rutten a admis au cours d'une conférence de presse l'échec des efforts entrepris pour piéger les ravisseurs de vanden Boeynants au moment de la remise de la rançon, dont le montant n'a pas été précisé.

« Nous n'avons pas voulu prendre de risques (pour la vie de vanden Boeynants). Nous n'en avons pas pris », a-t-il expliqué.

Barbu, maigre, les traits creusés et les yeux cernés, « VDB » a accepté hier de poser devant une photographie à qui il a déclaré avoir été détenu dans l'obscurité.

L'adjoint de Me Rutten a pour sa part exclu la piste de l'enlèvement politique, alors que le rapt de « VDB », 69 ans, avait été revendiqué dès le lendemain de l'action par une mystérieuse Brigade socialiste révolutionnaire (BSR), totalement inconnue des services de police belges.

« L'aspect BSR est un aspect qui ne tenait pas », a affirmé André Vandoren, substitut du procureur du Roi. Les deux magistrats ont refusé de

répondre à la plupart des questions posées par les journalistes, notamment sur le montant précis de la rançon et le pays où elle avait été versée.

La rançon, payée par la famille « vingt-quatre heures avant la libération [...] » est évaluée à plusieurs dizaines de millions « de francs belges, a simplement dit Me Vandoren.

Un représentant du ministère belge de la Justice a indiqué que la somme payée se situait entre 100 et 200 millions de francs, soit de \$ 2,5 à \$ 5 millions. Le quotidien *Le Soir* cite le chiffre de 70 millions de francs. Selon *Le Soir*, elle aurait été livrée dans un pays étranger, la Suisse ou la France. « Il y a des éléments de l'opération qui se sont déroulés à l'étranger », a confirmé Me Vandoren.

Le procureur a ensuite retracé le déroulement de la captivité de vanden Boeynants. L'homme d'État belge, premier ministre à deux reprises dans les années 1960 et 1970 et quatre fois ministre de la Défense, a été enlevé le 14 janvier par trois hommes dans le garage de son immeuble bruxellois, qui l'ont assommé, ligoté et emmené en voiture dans un endroit inconnu.

Selon Me Vandoren, l'otage s'est réveillé en route et n'a pu se rendre compte de la distance parcourue depuis son domicile.

« La détention n'a pas été des plus agréables, mais les ravisseurs ont été corrects », a-t-il ajouté.

La solidarité d'abord

Le décloisonnement rendra la concurrence plus féroce

Le ministre délégué aux Finances du Québec, M. Pierre Fortier, a jeté un beau pavé dans la mare de plus en plus agitée des relations fédérales-provinciales, en déclarant qu'Ottawa a dissuadé Bell Canada d'acquiescer le Groupe Commerce, acheté il y a quelques semaines par une société hollandaise. Le gouvernement canadien n'aurait rien eu à se reprocher si, au même moment, il n'avait pas autorisé la compagnie American Express, une société spécialisée notamment dans les services de crédits, à ouvrir une banque au Canada. Pourtant, dans les deux cas, c'est le même principe qui était en cause : la possibilité pour une firme commerciale d'élargir ses activités dans le secteur financier.

En réalité, les politiques d'Ottawa et de Québec sont moins éloignées qu'il n'y paraît au premier abord. Manifestement, le « feu vert » accordé à American Express témoigne de la volonté du gouvernement fédéral de modifier l'actuelle législation et d'autoriser éventuellement les entreprises commerciales à se lancer dans les activités financières. Certes, les banques — surtout celles du Canada anglais — s'y opposent. Pour éviter que le débat ne s'éternise dans des méandres judiciaires, le ministre des Finances, M. Michael Wilson, et le milieu bancaire ont convenu d'un moratoire en attendant que le gouvernement mette au point les amendements à la loi. Dès lors, il ne pouvait autoriser toutes les transactions de même espèce sans risquer de compromettre sa future politique.

Mais il n'est pas sûr qu'Ottawa répondra en tout point aux attentes de Québec qui, en matière de décloisonnement, a plusieurs longueurs d'avance sur les autres provinces... et sur le gouvernement fédéral. Il y a longtemps que le Mouvement Desjardins, par exemple, a diversifié ses activités en s'impliquant directement dans le développement économique et régional ; et plus récemment, La Laurentienne obtenait une participation dans Eaton. Or, le premier gouvernement Mulroney avait présenté en 1986 un avant-projet de loi qui aurait obligé les institutions financières québécoises à se départir de leurs intérêts dans les entreprises industrielles et commerciales. Le ministre Fortier, appuyé par une large partie des milieux financiers québécois, s'était alors vigoureusement opposé à cette politique qui n'a jamais eu de suite.

Il était apparu évident alors que l'établissement financier de Toronto redoutait la concurren-

ce d'institutions québécoises aguerries et bien préparées à jouer pleinement le jeu du décloisonnement et de la diversification. En révélant les tractations de Bell Canada, le ministre délégué aux Finances reprend le combat là où il l'avait laissé et cherche à s'assurer que les intérêts québécois seront pris en considération.

Mais Québec aurait tort de croire que le décloisonnement constitue « la » solution pour assurer le contrôle des Québécois sur les institutions financières. Car les mamouths financiers qui en résulteront devront se frotter à la concurrence de colosses étrangers dont l'envergure dépasse de loin tout ce qui pousse sur les rives du Saint-Laurent.

En clair, American Express, que le ministre Fortier souhaitait voir au Québec dans le cas d'un refus du gouvernement fédéral, aurait pu aussi, théoriquement, acheter le Groupe Commerce. Ce qui n'aurait été guère mieux du point de vue des intérêts québécois.

Paradoxalement, le décloisonnement rend plus nécessaire encore une politique visant à maintenir le contrôle des Québécois sur les institutions financières qui jouent un rôle essentiel sur le plan collectif. Il n'est certes pas question d'imposer de nouvelles mesures protectionnistes. Le gouvernement fédéral a justement assoupli, à la suite de l'entente sur le libre-échange, les normes régissant les investissements américains. De même, il a profondément modifié la loi sur la concurrence à la lumière du nouveau contexte international. Les négociations du GATT prévoient également une plus grande libéralisation des services et des investissements.

Mais il est difficile de croire que les entreprises québécoises pourront rivaliser avec des concurrents plus puissants sans le soutien stratégique de l'État. Il ne s'agit pas de créer un imposant secteur financier public, mais de disposer de leviers souples, capables d'intervenir au moment opportun quand le secteur privé n'est pas en mesure de le faire.

Mais avant tout, au-delà des réglementations et du support de l'État, l'avenir des institutions financières québécoises réside dans la solidarité, dans la volonté des entrepreneurs de se regrouper et de travailler en commun. Le défi est là, et c'est à eux d'abord de le relever.

— ALBERT JUNEAU

Les hésitations hongroises

Sur la pointe des pieds, le pays reviendrait au multipartisme

LA HONGRIE pourrait devenir la première des démocraties populaires en Europe à autoriser l'existence et le fonctionnement de nouveaux partis politiques aux côtés du Parti socialiste ouvrier hongrois (PSOH). Le rétablissement du multipartisme, disparu depuis plus de 40 ans, entraînerait normalement des élections à l'occidentale d'où pourrait éventuellement émerger un gouvernement non-communiste au pays des Magyars.

En théorie, à la suite de la session du comité central du parti communiste, tenu à Budapest en fin de semaine, l'utilisation du conditionnel paraît curieuse. Les membres de la haute direction du PSOH ont en effet entériné une résolution en bonne et due forme qui autorise le retour au multipartisme. Mais les propos contradictoires du Premier ministre et du secrétaire-général du parti obligent à une réelle prudence avant de célébrer la réapparition du pluralisme partisan.

Et ces divergences ne relèvent pas de la seule sémantique. Le chef du gouvernement, M. Miklos Nemeth, a agité la possibilité pour le parti communiste de devoir céder le pouvoir, après avoir essuyé une belle défaite lors des prochaines élections législatives.

Sur une longueure d'ondes différente, M. Karoly Grosz, le successeur de Janos Kadar comme numéro un du régime hongrois, a tenu à limiter l'ampleur de la réforme. Si ses propos ont été correc-

tement rapportés, le parti communiste accepterait une forme de coalition gouvernementale à l'intérieur de balises très précises.

On devra attendre la prochaine réunion du comité central, à la fin du mois, pour y voir un peu plus clair. On est cependant persuadé de l'existence de profonds clivages au sein de la direction du parti. Le nouveau secrétaire-général, M. Grosz, freine visiblement une évolution qui paraît irrésistible. Les tergiversations du parti sur l'interprétation des événements de 1956 — où les chars soviétiques sont intervenus pour mater le soulèvement de toute une population — illustrent ces tirailllements majeurs.

La poursuite de l'expérience hongroise — pratique d'un certain libéralisme de marché, tolérance d'une forme d'opposition — doit maintenant surmonter les graves problèmes d'une économie stagnante. Les dirigeants hongrois semblent vouloir tirer profit de la *perestroïka* de Mikhaïl Gorbatchev pour franchir une étape nouvelle dans un cheminement original qui a permis aux citoyens de ce pays d'avoir un avant-goût du capitalisme occidental : accès aux avantages d'un ravitaillement plus que convenable, mais aussi obligation de rédiger une déclaration de revenus (les fameux rapports d'impôt).

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

La STRSM déchirée

L'interruption malencontreuse d'une expérience exemplaire

C'EST en regrettant de n'avoir pas réussi à résoudre le différend qui l'opposait à son conseil d'administration que le président-directeur général de la Société de transport de la rive-sud de Montréal (STRSM) a remis vendredi sa démission.

Le différend portait à la fois sur sa « philosophie de gestion » et sur « la portée du mandat » qu'il avait reçu, précisait M. Georges Molini. « Il me serait impossible, écrivait-il, d'exercer mes fonctions sur la base d'orientations qui vont à l'encontre de mes convictions. »

Plus concrètement, M. Molini — qui est à l'emploi de la STRSM depuis 1982 après avoir obtenu un congé sans solde de la fonction publique du Québec dont il réintégrera les rangs — quitte son poste de commandement après que le conseil d'administration ait désavoué les termes d'un accord qu'il avait conclu avec le syndicat portant réduction 36 à 32 heures la durée de la semaine de travail des employés de l'entretien, membres d'un syndicat affilié à la CSN. Le tout dans le cadre d'une expérience ayant pour but, entre autres, d'améliorer l'efficacité de ce service.

M. Molini avait-il le mandat de prendre une décision aussi lourde de conséquences ?

Les réponses sur ce point sont contradictoires. Tel que formulé dans une résolution du conseil d'administration en décembre, le mandat du président-directeur général portait sur « la mise en place d'une période d'expérimentation visant à mesurer les changements qui pourraient être apportés à la convention collective ». M. Molini a pu interpréter cette résolution comme lui donnant entièrement le feu vert, d'autant plus que les heures de travail apparaissaient en tête de la liste des « sujets à expérimenter » que l'on trouve dans l'entente de principe.

Mais cette interprétation n'est pas partagée par le conseil d'administration dont le porte-parole, M. Roger Ferland, maire de Longueuil, soutient au contraire que toute réduction des heures de

travail avait été explicitement exclue lors des pourparlers entre les administrateurs et M. Molini à l'automne.

Il est vrai que les parties s'étaient réservé « le droit de mettre fin à l'expérience en tout temps ». Mais on peut regretter qu'un incident de parcours interrompe ainsi une expérience par ailleurs en tous points exemplaires. Cette initiative — consécutive à une approche faite par le syndicat — avait pour objet « une meilleure qualité de vie et l'amélioration des relations de travail au service de l'entretien ». L'entente conclue avec le syndicat, le 27 mai 1987, paraît sortir tout droit du plus récent manuel de gestion des ressources, où il est question de marier la qualité du service offert à la clientèle avec l'efficacité opérationnelle et administrative, d'une part, et de saines relations personnelles et collectives basées sur la confiance, d'autre part.

Le même document fait état également de la volonté du syndicat « de contribuer activement à donner aux employés la fierté de leur travail par une approche consultative basée sur l'amélioration de l'organisation du travail et la satisfaction du travail accompli ».

Une chose intrigue, cependant. Pour qu'un employeur puisse ainsi, même sur une base expérimentale, réduire de 16 pour cent les heures ouvrées, tout en escomptant à très court terme une hausse de productivité qui en compenserait les coûts et même davantage, il fallait qu'il y eût joliment de « mou » dans la corde. Les règles contractuelles que le syndicat acceptait de suspendre en contrepartie devaient être drôlement contraignantes, pour ne pas dire improductives à l'excès.

N'aurait-il pas mieux valu, dans cette affaire, procéder plus graduellement, au fur et à mesure des gains de productivité réellement enregistrés plutôt qu'anticipés ?

— JEAN FRANCOEUR

LA Loi 178



LETTRES AU DEVOIR

Contre-poids

Lettre à M. Benoît Lauzière

JE me sens tout à fait solidaire de Marcel Pélipin et de Pierre Godin, lesquels vous remettaient leur démission récemment.

Au cours du débat qui a suivi la décision de la Cour suprême relative à la loi 101, Pierre Godin m'est apparu parmi ceux dont les commentaires se rapprochaient le plus de ce qu'aurait défendu Henri Bourassa.

Depuis Claude Ryan, le rôle du Directeur du DEVOIR a semblé évoluer vers celui d'un arbitre qui suggère des décisions politiques en tenant compte des points de vue des différentes forces sociales en présence. Ceci s'est encore accentué sous votre gouverne.

Or on attend du directeur du DEVOIR qu'il joue un rôle de défense des intérêts des Canadiens français pour contrebalancer les multiples autres tendances dans un système politique où nous sommes, faut-il le rappeler, minoritaires.

Si LE DEVOIR n'arrive plus à jouer ce rôle fondamental voulu par son fondateur et ceux qui le supportent, que reste-t-il comme média pour faire contre-poids à l'ensemble des autres leaders d'opinions de ce vaste pays ?

Dans l'attente que vos propres positions apportent quelque chose de nouveau au débat, pourquoi ne laissez-vous pas la place à ceux qui ont un point de vue à exprimer et en particulier un point de vue qui s'insère bien dans la tradition du journal ? Pierre Godin est de ceux-là.

— L. JACQUES FILION

Université du Québec
Trois-Rivières, le 4 février.

Mes liens

Lettre à l'équipe du DEVOIR

À TITRE d'amie du DEVOIR je veux exprimer ici ma déception devant la démission obligée du journaliste et écrivain Pierre Godin de son poste de rédacteur-cadre.

J'étais déjà en deuil après le départ de Lise Bissonnette et celui d'Albert Brie, mais je demeurais une adepte captive du journal d'idées qu'est LE DEVOIR. Je lui resterai sans doute encore attachée pour la bonne raison que mon abonnement n'expire qu'à l'automne et aussi un peu, parce que Rolande Allard-Lacerte et Nathalie Petrowski sont toujours de la partie. Le plaisir de lecture que ces journalistes me procurent (avec quelques autres aussi, bien sûr) est presque irremplaçable.

Contrairement aux articles dits de fond et explicitement voués à l'analyse des actualités politiques ils ne risquent pas de susciter trop de controverse. Ils sont pensés mais ils ne sont pas formellement destinés à informer. Je peux donc me rassurer quant au fait qu'il se trouverait toujours au DEVOIR quelques esprits malins qui soient en mesure de continuer à réfléchir sans que cela ne prête à conséquence. Et alors, l'honneur du journal et la conception éditoriale de l'information que défend son directeur seront saués.

Mais jusque à quand sera-t-il permis à ce dernier de faire le vide autour de lui sous le couvert d'une normalisation dont les élé-

ments justificatifs fondamentaux échappent, on dirait, à l'entendement de plusieurs.

J'avoue que les liens qui m'attachent au DEVOIR s'amenuisent de jour en jour et qu'ils menacent de se rompre. Quand M. Lauzière s'avisait dernièrement de faire l'apologie de la décision des juges de la Cour suprême, oubliant par là de s'identifier à la communauté culturelle à laquelle il appartient pour mieux se ranger du côté de ceux qui détiennent le pouvoir de trancher de haut, j'ai réalisé que ma fidélité au DEVOIR était bien superflue. Et à mesure que le temps passe j'irai même sans doute jusqu'à m'en sentir coupable !

— AGATHE LAFORTUNE

Montréal, le 2 février.

Avis de panne

À M. J.-R. Primeau (7 janvier)

VOUS soulevez le problème des « pannes provoquées sans que les clients soient prévenus », lorsque les équipes d'entretien effectuent des travaux sur le réseau électrique.

Hydro-Québec est consciente des désagréments que peuvent causer ces interruptions planifiées. Notre politique est d'aviser au préalable nos clients. Depuis quelques années, nous le faisons au moyen de cartes livrées au domicile des clients. Ce moyen n'est pas toujours satisfaisant. C'est pourquoi nous sommes en train d'implanter un service provincial d'avertissement téléphonique.

Ce service fonctionnera déjà depuis mai 1987, dans les agglomérations de Ste-Thérèse, Laval et Hull, qui ont servi de sites-pilote. Il consiste à diffuser en soirée un message téléphonique pré-enregistré pour avertir les clients concernés qu'ils subiront sous peu une interruption dans leur quartier. Ce message précise la date et l'heure prévues des travaux, afin que la clientèle puisse prendre ses dispositions en conséquence.

Suite au succès rencontré pendant les tests, Hydro-Québec a décidé d'étendre progressivement ce service à toute la Province, d'ici la fin de 1989.

Nous sommes convaincus que cette amélioration du service sera appréciée de notre clientèle.

— YVES LAMARCHE

relations avec la clientèle
Montréal, le 3 février.

Le silence tue

COMBIEN de morts faudra-t-il aux ministres des Affaires sociales et de l'Éducation pour qu'ils mettent fin à leur silence. Retraqués derrière des principes chrétiens, ils dissimulent à des milliers de jeunes ce qu'ils sont en droit de savoir.

Les jeunes doivent connaître ce qu'est le sida, comment il se propage et comment s'en protéger. Le discours préventif doit être franc et direct. Il doit minimiser le contenu des informations suivantes : 1) sexuellement le sida se propage par pénétration vaginale ou anale ; 2) il est dangereux d'utiliser des seringues usagées ; 3) ce qu'est un condom et comment s'en servir ; 4) une relation sexuelle satisfaisante et exaltante peut se vivre sans pénétration. La distribution gratuite de condoms s'avère nécessaire.

Les campagnes « bidons » d'information doivent céder le pas à des activités réelles de prévention dans les écoles, maisons de jeunes, associations, etc. Ces ministres bloquent systématiquement la tenue de telles activités.

■ Avis de l'éditeur

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse et le numéro de téléphone sont requis également, mais seulement pour nos dossiers.

Prière de s'en tenir à moins de deux pages, dactylographiées à double interligne, et de faire parvenir le texte à l'attention de Jean-Claude Leclerc.

LE DEVOIR ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues et se réserve d'en réduire au besoin la longueur.

Le sida n'est pas un problème d'homosexuels et de drogués, c'est celui de toute la société.

L'inaction des ministres secondée par l'auto-censure des médias prive nombre de jeunes d'informations indispensables à leur devenir. Ce matin, un jeune est mort du sida. Demain, la semaine prochaine, l'an prochain, la décennie prochaine, des centaines d'autres mourront. Mme Lavoie-Roux et M. Ryan, combien de ces morts seront imputables à votre silence ?

Est-ce le sida ou la lâcheté qui tue le plus ?

— BERNARD BÉRUBÉ

Montréal, le 6 février.

Service à la clientèle

Lettre à Wardair

VOI. 575B, 29 janvier, Fort Lauderdale-Montréal, 11h 15. Billets en mains (\$377.25) depuis novembre, par agence de voyages, pour deux semaines de vacances. Confirmation du retour, par téléphone, deux jours avant. Tout est bien !

Je me présente donc, à l'aéroport de Fort Lauderdale, bagages en mains, pour obtenir la carte d'embarquement. La préposée déclare qu'elle n'a plus de « sièges ». Surprise ! D'autres passagers arrivent : même problème !

On me passe de Caïfe à Pilate, pour me faire comprendre que la compagnie a vendu plus de billets qu'elle n'a de sièges. Si je n'ai que deux douzaines d'oranges, puis-je en vendre trois ?

S'il y a compétition et que mes clients viennent à moi, je ne puis les décevoir impunément, les faire patienter indûment, eux et ceux qui les attendent, les mener comme un troupeau ?

Je dois tenir compte de leurs attentes, de leurs horaires prévus et m'arranger pour que mes troubles ne deviennent pas les leurs.

J'éviterai Wardair et je le dis à mes amis. À quoi me sert, dans l'avion, vaisselle de porcelaine et courbettes de l'équipage, si je suis, au départ, traitée comme une intruse ?

— MONIQUE TESSIER

Montréal, le 8 février.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

(514) 844-3361

Abonnements (514) 844-5738

DES IDÉES, DES EVENEMENTS

Le retrait soviétique de l'Afghanistan

Moscou et Washington pourraient retirer à chacun des protagonistes afghans qu'ils soutiennent l'aide militaire qui, seule, peut prolonger les affrontements

JEAN-RENÉ CHOTARD

Directeur du département de sciences humaines à l'Université de Sherbrooke

Le retrait soviétique d'Afghanistan est une défaite militaire, mais est-ce une défaite totale, et l'équilibre d'ensemble de la région, à moyen long terme, risque-t-il d'en être lourdement affecté ? Pour l'Afghanistan même, deux questions écrasent le présent. Tout d'abord, combien de temps durera la transition vers un nouveau pouvoir qui ne soit plus celui des communistes de Najibullah ? Ensuite, lors des inévitables règlements de compte qui surviendront, d'autres massacres ajouteront-ils beaucoup de victimes au million de personnes déjà disparues ? Mais, au-delà d'une question strictement afghane existe le problème plus vaste de l'environnement régional.

L'Armée rouge est vaincue, mais non pas comme l'armée anglaise des années 1840 qui, dans la première guerre d'Afghanistan, avait été exterminée. Moscou a fixé le calendrier de son repli et le réalise, à peu près dans l'ordre. Les Soviétiques ont su doubler leur échec d'une belle opération de « relations publiques ». Les journalistes occidentaux ont diffusé l'image des soldats soviétiques, tellement semblables à ces combattants ordinaires, du Vietnam ou d'ailleurs.

L'URSS pouvait-elle gagner ?

À quoi rêvent les « Ivans » ? À revenir au pays et non à jouer les héros fanatiques d'une conquête. Les télévisions d'Occident, malgré la faible mémoire de ce médium, avaient entretenu l'image des invasions soviétiques du passé : la Tchécoslovaquie de 1968 ou la Hongrie de 1956. C'est une nouvelle image qui s'imposera désormais ; le mythe des forces d'élite de l'Armée rouge fait place à des visages de jeunes gens.

L'URSS pouvait-elle gagner militairement ? Sans l'aide américaine de \$ 2 milliards, les guérilleros afghans auraient dû sans doute concéder à l'Armée rouge la mainmise sur les villes, le contrôle des axes routiers et de quelques régions de plaine. Mais les montagnards auraient pu entretenir une résistance et rendre coûteuse en



PHOTO AP

Les rebelles afghans poursuivent la lutte à Ghazni, à 90 milles au sud-ouest de Kaboul.

hommes et en ressources la présence de l'occupant.

Moscou aurait affronté un inconvénient beaucoup plus grave. L'extension du contrôle soviétique, au sud des frontières de l'URSS, aurait rendu inévitable une réaction occidentale.

1 — Les États-Unis auraient développé les moyens d'assurer leur présence militaire. La force navale de l'océan Indien aurait été renforcée et les capacités de la grande base de Diego Garcia, au nord des îles Seychelles, eussent été employées à pleine capacité, voire étendues.

2 — Les Américains auraient cherché les moyens de renforcer les voisins anti-soviétiques de l'URSS. Pour ce faire, un régime militaire était plus adapté au Pakistan (qu'il s'agisse du général Zia ou d'un successeur) et Washington aurait pu prolonger les crédits militaires octroyés depuis 1980, avec grande générosité, sans soulever la délicate question des institutions démocratiques. Il suffisait aussi d'employer intensivement la station d'écoute de Gilgit (nord Pakistan) ou bien de réaliser ce projet de base aéronavale de Gwadar, à l'ouest de Karachi. Washington pouvait même tenter de renouer

avec les modérés de la révolution iranienne plutôt que de laisser se consumer l'énergie encore accumulée par le phénomène Khomeiny. Certains magazines déjà rappelaient ce pacte militaire des années cinquante, le CENTO, qui de la Turquie au Pakistan devait exercer une pression sur le flanc sud de l'URSS.

3 — De manière plus sensible encore, le département d'État américain pouvait considérer de jouer la carte chinoise. Le Pentagone dispose de quelques facilités d'observation le long de la frontière soviétique, dans le Sinkiang, et Washington déjà, à quelques reprises, a pu fournir à Pékin certains éléments technologiques pour moderniser ses forces armées et tendre ainsi les relations avec Moscou.

Un choix logique pour les Soviétiques

Une victoire soviétique en Afghanistan aurait donc développé un potentiel de difficultés tout au long de la frontière sud de l'URSS. La nouvelle diplomatie de M. Gorbatchev aurait été handicapée par le succès même de ses armées. La main tendue lors du discours de Vladivostok, le 28 juillet 1986, se serait trouvée alourdie. Le maître du Kremlin

n'aurait pas pu annoncer la détente en Asie orientale pendant que ses soldats auraient marqué des points dans une autre partie du continent.

Le retrait soviétique de l'Afghanistan est bien sûr cohérent avec les attitudes nouvelles de la glasnost, mais il représente un choix logique pour les intérêts de l'URSS. La longue frontière Sud est beaucoup mieux gardée si elle est prolongée par un Iran que la guerre a affaibli et si la Chine peut ne pas redouter les intentions de son voisin du Nord. En décidant le désengagement de l'Afghanistan, M. Gorbatchev a certainement trouvé l'appui et l'accord d'une bonne part du bureau politique du Parti communiste soviétique.

Quel avenir immédiat peut bien attendre l'Asie du Sud dans ce contexte ? Le point de vue occidental sur cette question a peu évolué depuis Mackinder, à la fin du XIXe siècle. Selon la géopolitique britannique de cette époque, il faut que s'étende entre l'empire russe et la route des Indes une masse territoriale suffisante pour constituer un bloc capable d'empêcher toute progression rapide des forces de Moscou.

En se retirant d'Afghanistan, les Soviétiques gardent l'avantage d'en

être le voisin. Ainsi, ils peuvent offrir aux futures autorités de Kaboul le choix entre une aide à la reconstruction ou la menace de représailles si elles cherchaient un alignement sur l'Occident. Mais ce risque est bien mince. Les Occidentaux et les États-Unis garderont une présence militaire dans le golfe Persique. Leurs intérêts stratégiques et pétroliers sont trop importants pour qu'ils soient laissés à découvert mais, avec la fin de la guerre entre l'Iran et l'Irak, Washington peut considérer qu'une force minimum suffit.

Plus à l'Est, entre le Golfe et l'Inde, les rivages désertiques et vides de pétrole ne justifient aucune présence occidentale, si le danger d'une progression soviétique est disparu. En une période où les États-Unis réduisent le nombre de leurs installations militaires dans l'ensemble du monde, l'Asie du Sud, ou plutôt cette section de l'Asie du Sud, peut demeurer hors de la compétition des grandes puissances.

Oublier l'Afghanistan

Les drames intérieurs de la population afghane sont lourds, et durables leurs conséquences, mais les États-Unis et l'URSS pourraient, tacitement, retirer à chacun des protagonistes afghans qu'ils soutiennent l'aide militaire qui, seule, peut prolonger les affrontements. Dans l'état présent des relations entre Moscou et Washington, un accord sur ce chapitre pourrait même servir à entretenir le climat des bonnes négociations et à orienter celles-ci vers une réactivation des dossiers beaucoup plus sensibles.

Pour leurs intérêts bien compris, les Soviétiques ont avantage à faire oublier l'Afghanistan, et les Américains à ne le garder en mémoire que pour le délai nécessaire durant lequel il est de bonne tactique que de publiciser les échecs et l'humiliation d'un adversaire.

La route vers les mers chaudes est encore barrée pour une expansion russe ou soviétique. Mais les deux superpuissances se trouvent en contact sur tellement d'autres points du Golfe qu'il est utile à la fois à l'URSS et aux États-Unis de centrer leur intérêt sur l'Europe, le Moyen-Orient, l'Asie orientale.

Le désengagement soviétique est donc nécessaire à une URSS dont les ressources économiques apparaissent peu envieuses, actuellement.

La mondialisation industrielle



Guy BROUILLET
Colonne nationale et économique
▲ Contrepoint

« La cathédrale des jours futurs, c'est la terre tout entière ! Il ne nous faut pas moins. Vous saisissez l'idée ? La terre n'est pas achevée. Il faut prendre cette grosse boule entre nos mains comme le barbier fait de la tête de son client ».

(Clandel, Vigile)

Les nombreuses fusions ou prises de contrôle qui se sont produites chez nous durant la dernière semaine de janvier sont le révélateur en même temps que le présage du phénomène de la mondialisation industrielle. Qu'on y songe un peu. Une compagnie hollandaise achète le Groupe Commerce. Stone Container acquiert la Consol. Connaught cherche à mettre la main sur l'Institut Armand-Frappier. Molson et O'Keefe fusionnent. Wardair se vend à un concurrent et Texaco passe aux mains d'Impérial. En sens inverse, Cascades, sur les traces de Lavalin ou de La Laurentienne, avale une cartonnerie belge, après avoir fait le même coup en Suède, et devient ainsi un des quatre grands Européens du carton couché.

Dans le même temps, M. Bourassa cherche à séduire les investisseurs européens et, à l'autre bout du pays, la télévision nous montre des milliardaires de Hong-Kong qui achètent de vastes secteurs de Vancouver. Ajoutons qu'à Montréal, en décembre dernier, la réunion du GATT a démontré une volonté très nette, malgré des résistances farouches, de forcer les secteurs protégés à s'ouvrir à la concurrence internationale. Nécessité fait loi. On y verra.

Pour l'entreprise, c'est donc l'heure de la multinationalité. Au temps de Colbert, il fallait vendre, ne jamais acheter : « Les Français ne peuvent augmenter leur commerce qu'en écrasant les Hollandais ». Cette mentalité disparaît peu à peu.

Le monde s'unifie autour de son industrie et par elle, qui donne l'exemple mais en même temps fournit les moyens, informatique, télécommunications, satellites et autres joujoux précieux. C'est ainsi que le domaine des services ou des professions est en train de franchir les frontières, comme on le voit dans le marché commun européen. La culture aussi emboîte le pas, empruntant les chemins d'un audiovisuel impossible à contenir. Un ex-Beatle s'installe au téléphone et voilà que la jeunesse russe vient se pendre à ses lèvres.

Sous nos yeux, donc, s'opère « ce travail de réunion de l'humanité » que Clandel a voulu décrire dans *Le livre de Christophe Colomb* : « Le monde s'ouvre. Les portes sont ouvertes. Elles sont déracinées les antiques colonnes de notre connaissance... toutes ces choses à jamais perdues qui cherchent à jamais leur chemin, elles arrivent ». Et Clandel de commenter dans ses *Mémoires improvisés* à partir des questions de Jean Amrouche : « Je crois que ce grand secouement de l'humanité a un résultat, et que c'est un grand spectacle auquel nous assistons de voir toutes les parties de l'humanité devenir si étroitement solidaires les unes des autres, solidaires pour le moment à leur déséquilibre qui, finalement, aboutira à quelque chose d'assez grandiose ».

Faut-il s'étonner que l'entreprise soit le principal artisan du grand rassemblement ? À peine, car la logique de l'entreprise, c'est celle de l'expansion : de ses moyens, de ses ressources, de ses résultats, en un mot de son champ d'activités. Une entreprise n'est qu'à moitié nationale. Le marché, tous les marchés l'appellent. Voyez comme la part de l'exportation augmente dans la plupart des pays. Par là, l'entreprise oblige les États-Nations à modifier leurs comportements et à causer plutôt qu'à se battre. Qu'on pense à la perestroïka de Gorbatchev, à la revivification du Parti socialiste en France ou à notre traité du libre-échange. Le repliement sur soi ou un protectionnisme franc et massif est désormais chose impensable ou impossible, sauf à adopter un comportement suicidaire comme celui de 1929.

Certes, cela ne va pas sans crainte, sans réticence, sans bavures, parfois importantes. Entendez le conseil des sages qui s'adressent au roi d'Espagne : « Nous pensons que l'inconnu est toujours une chose désagréable... Tu as forcé la limite ! Tu as passé la borne intransgressible... L'esclavage a disparu du monde et c'est toi qui l'as rétabli ». Mais Christophe Colomb est sûr de son oeuvre : « Je lui avais promis l'univers et je le lui ai donné ».

Colomb était un précurseur. L'industriel prend la relève pour être le nouveau rassembleur de la terre. Sans la préoccupation mystique du grand ancêtre, sans même en être conscient, guidé sans doute par le seul désir de profit ou contraint par la nécessité, il est en train peut-être de préparer la grande fraternité universelle qui mettra fin aux guerres cruelles et aux exploitations honteuses.

Il y a eu la tribu, puis le village, puis la cité, puis le royaume, la nation, l'empire. Qui sait si demain nous ne connaîtrons pas une nouvelle structure, un État mondial dont les bases auront été jetées par la mondialisation industrielle ? Quel est le sens de cette aventure ? Qu'est-ce qui gémit dans les douleurs de l'enfantement.

La peur de « disparaître » peut faire le lit du racisme

LIBRE OPINION

OUSSAI SAMAK

Québécois par choix, et ingénieur-chimiste de formation, l'auteur est conseiller à la Confédération des syndicats nationaux (CSN) en matière de protection de l'environnement

Le débat national sur le sujet du libre-échange avait ceci d'agréablement surprenant : l'unicité de la classe politique québécoise à l'effet que le Québec n'a rien à craindre des plus gros ou des plus puissants. On a affirmé haut et fort que les Québécois n'ont pas peur de jouer « dans les ligues majeures » avec les Américains.

Libéraux, souverainistes et éditorialistes étaient tous d'accord : pour l'amour du commerce, les angoisses existentielles d'une société qui se cherche ne sont plus de mise.

« Ça y est, se disait-on, finalement, la société adulte, ce rêve ardent de René Lévesque, est une réalité ». On a cru assister à l'avènement du Monde après Lavalin, Quebecor, « Parlons argent », disait-on en sacralisant le verbe « investir ».

On n'a plus peur, on est finalement quelqu'un !, entonnaient de tout bord les chœurs à la gloire du commerce. Et c'est ainsi que seulement au Québec, et nulle part ailleurs au Canada, une majorité populaire s'est déclarée en faveur du libre-échange avec les États-Unis.

Mais c'est en regardant l'émission de Mme Lise Payette, diffusée le 12 février sur les ondes de Radio-Canada, qu'on a réalisé soudainement que rien de tel n'est vrai. « On n'est pas encore quelqu'un », laissait entendre Gilles Vignault, une mise en garde que renforce Mme Payette en y ajoutant « On a peur ».

Bref, l'angoisse existentielle ronger toujours l'âme québécoise, une angoisse qu'engendre, selon l'analyse donnée, trois facteurs : la baisse de la natalité ; l'incapacité de l'État et de la culture dominante d'y faire face ; et les immigrants qui font partie du problème plutôt que de la solution, parce qu'ils refusent de faire leur les « valeurs québécoises ».

Et au cas où on n'ait pas saisi l'importance de l'élément immigrants-valeurs, l'émission s'est attachée sur le modèle, réussi paraît-il celui-là, de Toronto, la Ville-Reine.

Deux fois, Mme Payette nous apprend que Toronto a réussi à intégrer les immigrants parce qu'elle a réussi à leur imposer ses valeurs : la

propreté (parce que, voyez-vous, les immigrants laissent à désirer sur ce plan), l'ordre (car les immigrants et l'ordre ça fait souvent deux), et l'argent (puisqu'il est chose évidente, les Asiatiques ont appris le sens du commerce des Anglo-Saxons torontois, ce sont des primitifs qui sortent tout droit de l'âge du troc !).

C'est de cela alors qu'il s'agit lorsqu'on parle des « valeurs ». Voilà enfin une nouvelle trinité digne de la noble lignée de celle de Pétain : Famille, Patrie, Travail, et de l'autre de la Jeunesse canadienne pour une civilisation chrétienne : Famille, Patrie, Propriété.

Mais enfin, que la trinité selon Mme Payette reflète ce qu'on entend par le terme « valeurs québécoises » ou non, il est temps que l'on définitisse clairement le sens de ce terme. Qu'est-ce qu'une valeur, cette notion inventée à des fins précises par Nietzsche, et qui ne cesse depuis de servir à toute les sauces pour rendre respectable n'importe quoi, y compris le déplorable ?

En termes plus concrets, ne s'agit-il pas des principes, librement consentis, qui régissent les règles de

conduites, morales, sociales et politiques, aussi bien de l'individu que des institutions du pays ? Une bonne partie de ces principes, tels les droits constitutionnels et les libertés individuelles, sont codifiées dans des lois dont le respect reste la responsabilité fiduciaire de l'État. L'État doit donc s'assurer que l'on ne pratique pas par exemple la polygamie, la clitoridectomie, l'automutilation rituelle en public, et autres curiosités anthropologiques au nom d'un quelconque relativisme culturel.

D'autres principes, moins codifiables sur le plan juridique mais non les moindres, relèvent largement du domaine privé : l'importance de la famille, un sens du civisme, l'éthique du travail, la charité, l'entraide, etc.

Or ces « valeurs »-là sont-elles plus « québécoises », qu'ontariennes, allemandes, juives, ou bouddhiques ? Le doute est permis. On peut même dire, sans risque de se tromper énormément, que certaines de ces « valeurs » sont plus maintenues au sein de certains groupes dits « ethniques » que chez « les Québécois » d'aujourd'hui, ceux qui seront, selon la formule de Mme Payette « les Trem-

blay de l'an 2000 » (tant pis pour les Da Silva, les Singh, les Bevilacqua et les Abénaim, francophones ou pas).

Alors lorsqu'on utilise des termes ronflants telles « les valeurs québécoises », on ne parle certainement pas de ces principes. On parle plutôt des attitudes et comportements, individuels et communautaires, qui ne correspondent pas parfaitement avec ceux de la majorité fondatrice du Québec.

Et voilà qu'une question s'impose : en quoi la manière dont les sikhs se coiffent la tête, les épiques qu'aiment consommer les Antillais, l'aversion des musulmans à l'égard de l'alcool, ou l'allure vestimentaire des Hasidim menacent-ils la survie du Québec comme... société distincte francophone et attachée à son patrimoine, un patrimoine qui appartient à Mme Payette et à mes enfants par naissance, et qui m'appartient par choix ?

S'agissant des immigrants, et considérant, sans doute, qu'elle parle pour beaucoup de « Québécois » Mme Payette a répété à plusieurs reprises durant son émission que « nous avons peur ». Eh ! bien, une

Pendant que les professeurs du secondaire refusent d'enseigner davantage la langue écrite, les professeurs de français des cégeps, eux, en sont rendus à enseigner la grammaire, de même que les règles à suivre pour rédiger et présenter un travail écrit. L'université elle-même fait passer des tests de français écrit lors de l'admission des étudiants et leur impose des cours de grammaire. Doit-on envisager le jour où l'accord du participe passé fera partie des programmes universitaires, pendant qu'au secondaire on fera toujours perdre leur temps aux étudiants en leur demandant d'exprimer oralement leurs opinions sur tous les sujets d'actualité ?

Défendant la position de l'AQPF, Mme Murielle Desserres oppose lecture et écriture. « Est-on vraiment capable, se demande-t-elle, de dire qu'il est plus important d'écrire correctement que de lire correctement ? » Et elle poursuit en disant : « Tout le monde a besoin de comprendre un bail, un contrat, des articles de journaux ». Cette opposition entre lecture et écriture n'a pas de sens. Lire et écrire vont de pair. On n'arrivera pas à nous faire admettre

qu'une même personne puisse être un bon lecteur tout en ne sachant pas écrire convenablement. Celui qui sait lire est capable de rendre compte par écrit de ce qu'il a lu, ou alors c'est qu'il ne l'a tout simplement pas compris.

Il y a bien des années que l'oral occupe une place importante dans les cours de français au secondaire : c'est un non-sens. Lorsqu'on fait de l'oral en classe, on fait perdre leur temps aux élèves. Au mieux, on ne leur apprendra qu'à vaincre leur timidité, mais c'est tout. Est-ce vraiment le rôle des cours de français ?

C'est en améliorant leur langue écrite que les élèves apprendront à mieux s'exprimer oralement, et pas autrement. En effet, les modèles qu'on leur propose lorsqu'on leur enseigne l'oral par l'oral ne peuvent être que la langue parlée par leurs pairs ou par leur professeur. Dans les deux cas, et ce, même si le professeur s'efforce de parler la langue la plus châtiée possible, ce n'est pas suffisant. Seul l'écrit peut fournir à l'élève des modèles qui lui permettent de corriger certaines fautes, d'enrichir son vocabulaire, d'appren-

dre à construire une phrase correctement et à exprimer des nuances et une pensée un peu complexe.

Si c'est parce que leur charge de travail est trop lourde que les professeurs du secondaire refusent d'accroître la part de l'écrit dans leur enseignement, ils doivent demander de nouvelles ressources plutôt que de s'opposer à l'écrit. Si c'est parce qu'ils craignent des taux d'échecs élevés, on est en plein cercle vicieux. Les élèves sont faibles à l'écrit parce qu'ils pratiquent peu l'écrit. Si l'on craint de leur faire pratiquer davantage l'écrit de peur qu'ils n'échouent en plus grand nombre, on ne résoudra jamais le problème.

Lire et écrire font partie des connaissances fondamentales que doivent dispenser l'école primaire et l'école secondaire. Ce n'est pas le rôle du cégep, et encore moins celui de l'université, d'enseigner les conjugaisons, la règle de « tout » et l'accord du participe passé. Les professeurs de français du secondaire doivent donc accepter de remplir pleinement leur rôle en faisant écrire davantage leurs élèves et en acceptant que l'écrit occupe une part plus importante de l'évaluation.

Faut-il apprendre à écrire ?

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Un Québec

Le résultat de ces migrations inter-régionales est de concentrer la population jeune dans certaines zones et la population vieillissante dans d'autres. En 1981, on a constaté que 65,5 % de tous les jeunes de 0 à 14 ans étaient concentrés dans les parties du territoire qui sont en croissance démographique. Il y avait 56 % des personnes âgées de plus de 65 ans concentrées dans les communautés en déclin. Si la tendance se maintient, les enfants et les personnes âgées se partageront le territoire québécois comme deux solitudes, observe-t-on.

Cette situation n'est pas sans conséquences dans la mesure où « les jeunes produisent la richesse alors que les populations vieillissantes cherchent à en profiter ». Dans les régions en déclin, on a ainsi noté un taux d'incapacité (personnes sans emploi rémunéré) particulièrement élevé et tous les indicateurs socio-économiques ont montré que là où il y a un déclin démographique, il y a plus de problèmes sociaux qu'ailleurs.

Cet exode des jeunes a conduit à une concentration de la population qui est par ailleurs bien identifiable géographiquement. Toutes les municipalités en croissance démographique, sauf Rimouski et Rouyn, sont en fait situées dans trois « corridors de développement ».

Ces trois corridors sont tous trois dans un axe Nord-Sud. Un premier va de Chicoutimi à la Beauce en passant par Québec; un deuxième part de Grand-Mère et se rend à Sherbrooke en passant par Trois-Rivières et Drummondville; le troisième va de Mirabel au lac Champlain en embrassant la région de Montréal et la Montérégie.

Cela pose notamment le problème du développement, croit le Conseil. Les communautés en déclin feront face à toutes sortes de problèmes sociaux et économiques dans un proche avenir. Certaines devront même se poser la question de la fermeture car elles ne pourront plus se payer d'infrastructures, affirme-t-on en évoquant ce que pourrait être l'aménagement du Québec de demain : les services à Montréal; le secteur manufacturier dans la grande banlieue; les loisirs dans les Laurentides et l'Estrie, les services gouvernementaux à Québec.

« Le reste du territoire ne servira plus qu'à nous bercer de l'illusion que nous habitons un grand pays. Un territoire trois fois grand comme la France, mais une zone habitée qui correspond à peine à celle de la Belgique », écrit-on en conclusion de l'étude.

Il s'agit d'un problème effarant, croient Mme Blanchet et M. Remy Trudel qui préside au Conseil un comité sur le développement régional. Ils rappellent que les problèmes que vit déjà le Québec avec une natalité en panne donne un caractère crucial au débat.

Le Conseil n'a pas de solutions toutes faites à proposer, sinon que de dire au gouvernement qu'il faut désormais penser au développement sous trois angles : démographique, social et économique. On ne peut plus concevoir le développement de façon isolée ni à partir d'en haut, dit-on.

Au plan démographique, on souligne au gouvernement qu'on ne peut se contenter d'agir sur le nombre d'individus sans se préoccuper de l'endroit où ils vivent. « Veut-on favoriser la croissance d'un Singapour ou d'un Hong-Kong montréalais et faire comme si le reste de cet immense pays n'existait pas », demande-t-on.

Au plan social, le Conseil souligne qu'il faut s'inquiéter de l'avenir d'une société où un nombre de plus en plus restreint de personnes actives devront supporter un nombre de plus en plus important de personnes inoccupées. Déjà, 55 % de la population fait vivre l'autre 45 %, note-t-on.

Il faut bien sûr s'attaquer à la pauvreté pour que tous puissent participer à la production de la richesse, mais il faut que ces mesures donnent une chance égale à tous où ils vivent sur le territoire québécois. Le développement économique est à cet égard un préalable.

◆ Ottawa

de leur côté, tenter de trouver des façons d'améliorer la performance du système de santé.

Les Canadiens ont dépensé \$ 50,4 milliards pour leur santé en 1988. Cela représentait 8,4 % du Produit national brut (PNB) en 1984, plaçant le Canada au cinquième rang des pays de l'OCDE, derrière les États-Unis (10,7 % du PNB), la Suède, la France et les Pays Bas.

Il est intéressant de noter que les dépenses de santé au Canada, qui suivait une courbe parallèle à celle des États-Unis jusqu'en 1971, s'en sont considérablement écartées depuis : le régime public actuel a donc permis aux Canadiens de dépenser beaucoup moins (près de \$ 500 par capita) que les Américains. Le haut fonctionnaire rencontré par LE DEVOIR affirme d'ailleurs que les missions américaines se sont multipliées à Ottawa pour étudier le système canadien.

Il y a aujourd'hui un professionnel pour 463 habitants au Canada, contre un pour 580 en 1975, soit 24,770 généralistes (en hausse de 51 %), 22,802 spécialistes (plus 41 %), et 7,703 internes (plus 18 %). Si la proportion de médecins par rapport à la population était restée la même, il devrait aujourd'hui y avoir 10,000 médecins de moins au pays. Et si les calculs du ministère fédéral de la Santé sont justes, à savoir que chaque nouveau médecin « coûte \$ 500,000 au système », on aurait économisé, en 1987,

\$ 5 milliards sur la facture globale des soins de santé.

Non seulement le nombre de professionnels a-t-il augmenté très vite, mais leur part des coûts de la santé a crû encore plus vite. Alors qu'il y a 41 % plus de médecins qu'en 1975 leurs revenus, en dollars constants de 1981, ont augmenté de 65 %.

Quant aux infirmières, leur nombre a augmenté, mais moins vite que celui des médecins (dans une proportion de 29 % contre 41 %). Il y avait une infirmière pour 125 Canadiens en 1977 contre une pour 107 en 1987.

Ce qui a diminué, et c'est pour cela qu'on en parle tant dans les journaux, c'est le nombre de lits d'hôpitaux : 6,91 pour 1,000 habitants en 1975 contre 6,72 pour 1,000 habitants en 1986. Le nombre de séjours de longue durée augmente alors que celui des courts séjours diminue constamment et surtout, la durée moyenne du séjour en hôpital est passée de 12,10 jours en 1975 à 13,85 en 1986. Le taux d'occupation des hôpitaux, à 85,4 % de moyenne par rapport à 79,5 % il y a treize ans, est relativement élevé.

Les « pressions », si pressions il y a, conclut le gouvernement fédéral, sont donc sur les hôpitaux, là où, justement, les provinces ont décidé de couper. Non seulement les gouvernements ont-ils resserré les subventions pour les coûts d'opération des soins de santé, mais le coût des médicaments et des équipements a augmenté fortement.

Au cours des dix dernières années, la part des dépenses de santé allant aux hôpitaux a baissé de 43 à 40 %, et celles des dépenses de capital a glissé de 12 à 11,5 %. Mais la part allant à la fourniture de médicaments est passée de 8,6 à 11 % des coûts de la santé au Canada, tandis que celle des honoraires de professionnels est passée de 15,5 à 16 %.

À la Fédération canadienne des infirmières, on reconnaît qu'il y a suffisamment d'argent, c'est une question de mieux l'administrer. « À la Fédération des médecins, on ignore les appels des journalistes. Quant au ministre de la Santé, il a déclaré au DEVOIR, à sa sortie d'une réunion du Comité des priorités, qu'il « n'avait rien à dire pour le moment, sinon des platitudes à la télévision ».

DEMAIN: Le passé de Perrin Beatty mine sa crédibilité de ministre de la Santé.

◆ Incompétence

autour des subventions permises à l'industrie. Et de s'inquiéter des nombreuses entreprises canadiennes qui ont été maintenues ou relancées grâce à l'aide de l'État.

Les syndicats ne siègent sur aucune des instances où patrons et gouvernements tentent de s'ajuster au libre-échange. M. Docquier voit la présence syndicale comme indispensable, pour plusieurs raisons.

« D'abord, dit-il, nous avons nos réseaux d'information sur les habitudes américaines. Il faut qu'il y ait une présence de gens qui sont familiers avec ce qui se passe aux États-Unis, au-delà des diplomates ».

Il mentionne des exemples américains de subventions déguisées. Le gouvernement américain, dit-il, investit des millions dans la fabrication d'une nouvelle génération d'appareils télévisés, mais le fait par l'entremise de l'industrie militaire, qui échappe aux règles du jeu.

Autre exemple. Un conglomerat sidérurgique, LTV, fait faillite. Il reçoit des fonds pour répartir à neuf, modernisé, et c'est le gouvernement qui défraie le coût des fonds de pension aux employés. « C'est pas des subventions, ça ? »

Il y a quelques semaines, la présidente du Congrès du travail du Canada (CTC), Mme Shirley Carr, a fait part au gouvernement fédéral de son désir nouveau de participer aux comités paritaires qui surveillent l'application du traité. Elle attend la réponse d'Ottawa.

M. Docquier se réjouit de ce changement de cap. « On pourra voir si le gouvernement met tout son monde du côté du GATT ou si il suit ses dossiers avec les États-Unis », prévient-il, rempli de doute.

M. Docquier croit qu'il est urgent également de faire contrepoids au discours des employeurs « qui prétextent les moindres charges sociales aux États-Unis pour réduire les leur ».

« Les frais sociaux des employeurs, maintient-il, sont aussi élevés aux États-Unis ».

M. Docquier souligne aussi que s'ils participent aux débats sur le traité, les syndicats obtiendront plus facilement des programmes de recyclage, qu'il juge indispensables. Mais il n'en démont pas, les syndicats canadiens ont des leçons de souplesse à recevoir de leurs voisins.

Il illustre son propos. Une entreprise de laminiers à froid de Chicago annonce à ses 700 employés qu'elle se modernise, productivité oblige. Elle ferme et part s'installer dans une ville voisine. Elle n'embauche plus que 160 travailleurs. « Le syndicat a travaillé avec la direction. Les 160 font tous des salaires très élevés et il n'y a que deux classifications d'emplois, de sorte que tout le monde fait toutes sortes de choses. C'est plus intéressant ».

Non pas que les travailleurs canadiens ne veulent rien entendre. M. Docquier a aussi des histoires canadiennes à raconter, notamment chez GM où le nombre de minutes que le syndiqué passe avec chaque voiture ne cesse d'augmenter. Comme en Suède. Mais l'adaptation est lente.

Le chef syndical est par ailleurs partisan des fusions syndicales.

« Économiquement, une entreprise, une compagnie d'aviation par exemple, ne peut survivre si ses syndicats déclenchent la grève l'un après l'autre », note-t-il.

Mais s'il prône le regroupement des forces syndicales, ce n'est pas pour apaiser la patron, c'est pour que les syndicats soient plus forts.

Il souligne, en le déplorant presque, la grande autonomie des syndicats. « Je pense que les syndicats de Noranda devraient être ensemble. Mais non », les travailleurs

auraient l'impression d'être dans un carcan ».

M. Docquier a une autre bonne raison de souhaiter des fusions syndicales : les syndicats canadiens pourraient mieux concurrencer les syndicats américains qui, plus que jamais avec le libre-échange, convoient les mêmes emplois que les Canadiens. « Tout le monde défend son steak », dit-il.

« S'il y a un syndicat dans une usine, c'est autant pour se protéger contre les employés d'à côté que du patron », dit-il en citant un ex-directeur des Métallos, M. Jean Gérin-Lajoie.

◆ Des montagnes

quart de la production mondiale actuelle. À titre de comparaison, l'usine de magnésium, construite au coût de \$ 400 millions, à laquelle Norsk Hydro apporte une dernière main à Bécancour, aura une capacité de production s'élevant à 60,000 tonnes de magnésium par an.

S'apparentant à l'aluminium, le magnésium est surtout utilisé par les industries de l'automobile et de l'aéronautique. On en fait par exemple, des jantes de roues. Comme dans plusieurs cas, il peut servir de substitut à l'aluminium, les producteurs de magnésium voulant voir son usage s'étendre dans l'industrie de l'automobile. Plus léger, le magnésium est également moins cher à produire que l'aluminium. En revanche, on doit l'écartier pour certaines applications, comme la fabrication de moteurs.

Selon M. Lamarre, un des problèmes que rencontrent les producteurs de magnésium, c'est qu'ils ne sont pas assez nombreux ! Ne voulant pas être à la merci de leurs fournisseurs, les grands de l'automobile ont tendance à éviter les sources d'approvisionnement trop exclusives. Dans cette optique, ils choisiront l'aluminium (14 millions de tonnes produites par an) au magnésium (l'équivalent de 2 % de cette production). En entrant dans le jeu, LavalinTech et Noranda veulent justement dissiper cette crainte des constructeurs automobiles.

Le magnésium semble vouloir éclipser le secteur premier d'activités de LavalinTech : les éoliennes. Au cours de l'assemblée des actionnaires, M. Lamarre a toutefois réussi à parler de ces « moulins à vent » servant à produire de l'électricité d'appoint.

LavalinTech vient de conclure une entente de principe touchant l'exportation d'éoliennes en Allemagne fédérale. À Cap-Chat, en Gaspésie, la compagnie exploite une grande éolienne à titre expérimental.

Dornier System GmbH, filiale du grand groupe industriel allemand Daimler Benz, à qui on doit la Mercedes, compte vendre, d'ici trois ans, une éolienne à un producteur d'électricité du pays. Si cette vente se conclut, LavalinTech encaissera \$ 1 million, ce qui correspond au coût de son prototype de Cap-Chat. Au cours des dix ans suivant la signature de l'entente, la compagnie touchera des redevances de 5 % sur le prix de ces grandes éoliennes à axe vertical, mises au point par Lavalin, que Dornier réussira à écouler sur le marché européen.

◆ Le sida

Journée mondiale du sida. Hier, on a rendu public le volet québécois de cette recherche à laquelle 36,000 étudiants ont participé, dont 3,000 Québécois de premier, troisième et cinquième secondaire, âgés de 11 à 18 ans.

Il s'en dégage que les jeunes Québécois possèdent des connaissances comparables à celles des autres Canadiens sur ces questions. Sur certains aspects, comme les MTS, les jeunes d'ici sont mieux renseignés. Sur d'autres, ils le sont beaucoup moins. Le hic, c'est que les autres Canadiens n'en connaissent pas beaucoup plus qu'eux sur ces questions.

Ainsi, 57 % des élèves de 1er secondaire et 52 % des élèves de 3e secondaire et 38 % des élèves de 5e secondaire ne savent toujours pas que l'on peut être infecté par le virus du sida et ne pas avoir de symptômes pendant sept ans ou plus.

« C'est un peu moins que la moyenne canadienne, (respectivement de 56 %, 44 % et 34 %) pour les niveaux scolaires correspondants », mais c'est quand même très inquiétant », a dit le Dr Wendy Warren, de l'Université Queen's, co-auteur de la recherche.

Dans le même ordre, 16 % des élèves québécois de 3e secondaire ont avoué ignorer que lorsque l'on partage des aiguilles pour prendre de la drogue, on court le risque d'attraper le virus du sida.

De plus, 44 % des étudiants québécois du 1er secondaire croient toujours que l'on peut guérir du sida si on se fait soigner très tôt. Or cela est faux.

Dans le même ordre, 35 % des étudiants de 5e secondaire ne savent pas qu'il arrive souvent qu'une personne ayant une MTS ne présente aucun symptôme de maladie. Pour le Dr Catherine A. Hanks, spécialiste du sida rattachée au Département de santé communautaire de l'hôpital général de Montréal et co-auteur de la recherche, cette donnée est particulièrement dramatique. « Puisque plus de 80 % des maladies transmises sexuellement ne présentent pas de symptôme », a-t-elle précisé.

Malgré de nombreux messages télévisés — y compris celui où Carl Marotte, alias Pierre Lambert, vantait les bienfaits du condom — 34 % des élèves de 5e secondaire ont répondu que « cela les gênerait d'avoir à acheter des condoms ». L'étude ne comporte toutefois pas de données plus précises sur l'utilisation du condom.

Par ailleurs, il ressort de l'étude que les jeunes Québécois sont beaucoup plus tolérants à l'égard de l'homosexualité que l'ensemble des jeunes Canadiens. Ainsi, 20 % des jeunes Québécois de 5e secondaire considèrent que « l'homosexualité est con-

damnable », contre 38 % pour leurs semblables de l'ensemble du Canada. Dans le même esprit, près de 60 % des jeunes Canadiens qui en sont à leur 11e année de scolarité (5e secondaire) jugent que les homosexuels ne devraient pas avoir le droit d'enseigner. Au Québec, la proportion de jeunes de 5e secondaire opposés à la présence de professeurs homosexuels est de 45 %.

Il est également ressorti de l'enquête que la télévision demeure la principale source d'information des étudiants. Ce qu'ils savent, donc, ils le tiennent davantage de Janette Bertrand que de leurs professeurs. Puisque le temps consacré en classe à la question du sida dans une année ne dépasse pas cinq heures.

Mme Denise Laberge-Ferron, sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et des Services sociaux, a plutôt insisté sur l'aspect positif de l'étude. « Les jeunes Québécois sont aussi bien informés sur le sida que les étudiants canadiens de mêmes niveaux. Cela nous confirme que nos efforts vont dans la bonne direction », a-t-elle dit.

Toutefois, elle a ajouté que d'ici 15 jours, le ministère de la Santé et des Services sociaux distribuerait une brochure sur le sida à toutes les familles du Québec. C'est une première réponse à l'étude nationale.

Le Dr Catherine Hanks ne voit pas les choses du même oeil.

À ses yeux, il n'y a pas lieu de paivoiser et tout reste à faire en matière d'éducation populaire.

C'est d'ailleurs le constat que dressent les auteurs de l'étude en conclusion. « Il semble bien que l'éducation à propos des MTS n'ait pas donné beaucoup de résultats. Les jeunes sont désespérément mal renseignés (...) », écrivent-ils.

Faute d'éducation populaire soutenue, le Dr Hanks prévoit que, non seulement le virus se propagera à un train d'enfer, mais nous assisterons à une terrible vague d'intolérance et de discrimination. Près de 50 % des étudiants de 5e secondaire, rappelle-t-elle, estiment que les personnes qui ont le virus du sida ne devraient pas fréquenter les mêmes classes que les autres.

◆ \$ 130,000

des villes de 100,000 habitants et plus de fixer eux-mêmes leurs salaires, stipule que le traitement annuel d'un maire est établi en fonction du nombre d'habitants compris dans les tranches de population comprises entre 100,001 à 300,000 et 300,001 et plus.

Or, avec un montant fixé à \$ 0,004 pour chaque habitant compris dans cette dernière tranche, la loi fait en sorte que le maire de Montréal ne reçoit que \$ 2,865 pour les 715,420 habitants compris dans cette tranche, déplore M. Saucier.

En bref, le maire de Montréal reçoit un salaire presque équivalent à celui du maire de Laval (\$ 88,064), dont la ville ne compte que 284,000 habitants et dont le budget oscille autour de \$ 295 millions.

« Après avoir regardé ce qui se passe ailleurs et les salaires donnés à des recteurs d'universités (plus de \$ 100,000), des présidents de sociétés d'État (plus de \$ 200,000) ou des directeurs d'hôpitaux (plus de \$ 100,000), on croit que la population doit penser à rémunérer un peu mieux ses élus », a invoqué pour sa part M. Jean-Yves Frenette, directeur de la recherche à la FTQ.

Ce dernier et Mme Hélène Wavroch, vice-présidente de l'Institut de la recherche sur la rémunération du Québec, étaient également membres du groupe de travail.

Le comité plaide également en faveur d'une hausse moyenne de 26 % des salaires des membres du conseil municipal, qui porterait de \$ 27,594 à \$ 31,788 le salaire de presque tous les conseillers montréalais.

En fait, le rapport du groupe de travail propose à la Ville une augmentation de 7,5 % du salaire de base pour le poste de conseiller, qui passerait de \$ 23,954 à \$ 25,788. En outre, le comité recommande une rémunération additionnelle de \$ 4,000 pour les élus membres d'une commission. Une modification à la loi serait toutefois nécessaire pour donner suite à cette recommandation.

Or, 57 des 58 conseillers de la Ville de Montréal sont membres d'une des commissions permanentes de la Ville, ce qui porterait automatiquement leur salaire autour de \$ 30,000 uniquement pour les fonctions qu'ils remplissent à la Ville de Montréal. Ils touchent un \$ 5,000 supplémentaire pour siéger au conseil de la CUM.

Selon M. Saucier, la fonction de base d'un conseiller exige en moyenne 27 heures et demie de travail par semaine. « À l'heure actuelle, cela équivaut à un salaire horaire moyen de \$ 12 l'heure », soutient-il.

Somme toute, le coût des recommandations formulées par le groupe de travail indépendant mandaté par la Ville serait de \$ 250,000, a expliqué M. Saucier. L'équivalent d'une hausse de 13 % de la masse salariale payée par la Ville pour rémunérer ses élus municipaux. Mais en présumant que la loi 24 puisse être amendée pour donner entièrement suite aux propositions du comité, c'est un demi-million de dollars supplémentaires que coûteraient les membres du conseil municipal aux contribuables montréalais.

Pour fixer les salaires des élus, le comité s'est basé sur le salaire versé aux conseillers et aux maires d'autres villes du Québec, du Canada et des États-Unis et sur les différentes fonctions assumées par les élus.

Cette étude comparative démontre que Montréal est la ville où le coût de la représentation politique est plus la faible au Québec parmi les villes de plus de 100,000 habitants. De fait, le maire de Montréal et ses conseillers « coûtent » \$ 1,46 à chacun de leurs concitoyens alors que le traitement des élus municipaux coûte \$ 2,17 par capita à Laval, \$ 2,71 à Québec et \$ 3,04 à Longueuil.

Le seul coût du traitement du maire per capita est aussi moins



PHOTO AP

À cheval entre l'Est et l'Ouest

Des gardes est-allemands récupèrent une échelle après avoir corrigé, hier, le tracé du mur de Berlin entre Wedding, à l'Ouest, et Prenzlau, à l'Est.

élevé à Montréal (\$ 0,09) qu'à Toronto (\$ 0,11), Vancouver (\$ 0,14), et Boston (\$ 0,13 US).

Aucune décision n'a encore été prise quant aux suites qui seront données à ce rapport, faisait-on savoir à l'hôtel de ville hier. Chose certaine, une proposition recommandant une hausse de salaire des élus doit être publiée 21 jours avant son dépôt au conseil municipal.

◆ Khomeiny

cernant l'Islam, le Coran et le Saint Prophète ». Le premier ministre Hussein Moussavi a aussi qualifié Rushdie de « mercenaire à la solde de l'Amérique ».

Khomeiny déclare dans son décret que le livre a été « compilé, imprimé et publié en opposition à l'Islam » et qu'il insulte le prophète Mahomet et le Coran.

Le roman de Salman Rushdie, écrivain britannique de naissance indienne, est sorti d'abord à Londres. Il est actuellement publié par les éditions new-yorkaises Viking et fait l'objet d'une traduction en France.

En Grande-Bretagne, il a été brûlé en autodafé par des musulmans. Le week-end dernier à Islamabad, la police pakistanaise a tiré sur plusieurs milliers de manifestants musulmans qui attaquaient le Centre culturel américain pour protester contre le livre : il y a eu au moins cinq morts et 80 blessés. En Inde, dans l'État du Jammu-et-Cachemire, la police a utilisé les grenades lacrymogènes contre d'autres manifestants.

Rushdie est né dans une famille musulmane, mais il dit ne pas croire au surnaturel. Comme la BBC lui demandait hier s'il prenait les menaces de Khomeiny au sérieux, il a répondu : « Je crois, en effet, qu'il me faut les prendre très au sérieux ».

Son agent littéraire Gillon Aitken a déclaré de son côté à propos de Khomeiny : « C'est une déclaration scandaleuse. Elle préoccuperait n'importe qui. Je crois qu'il nous faut être très vigilants désormais. On ne peut que tenter de protéger la vie de M. Rushdie ».

L'auteur avait dit lundi au *Guardian* : « Le livre pour lequel des gens se sont fait tuer [...] n'est pas le livre que j'ai écrit. Les gens qui manifestaient au Pakistan et qui ont été tués ne l'avaient en réalité pas lu car il n'est pas en vente là-bas ».

« Je doute beaucoup que Khomeiny ou quelqu'un d'autre en Iran ait lu le livre ou ait fait plus que prendre des extraits hors de leur contexte, a-t-il ajouté hier sur la BBC. Il est terrible de voir que des gens acceptent d'agir de cette manière contre ce qui n'est après tout qu'un roman face à toute l'histoire de l'Islam ».

Le roman montre le Prophète sous les traits d'un homme d'affaires contemporain. L'archange Gabriel, qui, selon l'Islam, a inspiré Mahomet pour écrire le Coran, est une vedette du cinéma indien. Le livre évoque notamment un épisode de la vie du Prophète : Mahomet avait été trompé par Satan qui lui avait fait inclure dans le texte sacré certains versets faisant entrer dans l'Islam trois divinités féminines. Mahomet devait plus tard répudier ces versets, relate le Coran.

Aux États-Unis, des menaces de bombes et des milliers de lettres de protestation ont été reçues à New York par l'éditeur américain de Salman Rushdie, à deux semaines de sa parution dans le pays.

À New York, où est installé Vi-

15 février

par la PC et l'AP

1988 : début à Montréal du procès du policier Allan Gosset accusé d'homicide involontaire relativement à la mort du jeune nor Anthony Griffin.
1985 : Amadou Mahtar M'Bow, directeur général de l'UNESCO, déclare que la crise devant laquelle se trouve placée l'organisation menace la coopération entre les pays industrialisés et les pays en voie de développement.
1983 : la commission des droits de l'homme de l'ONU adopte une résolution réclamant le retrait des troupes étrangères du Cambodge.
1976 : clôture des jeux Olympiques d'hiver d'Innsbruck.

NOUVEAU!

PAIEMENTS MENSUELS PRÉ-AUTORISÉS

Finir les factures!
Finir les visites du camélot, le soir pour se faire payer!
Votre abonnement est débité automatiquement dans votre compte de banque ou votre carte de crédit!

Téléphonez au numéro ci-dessous et vous recevrez un formulaire à remplir autorisant Le Devoir à débiter votre compte de banque ou votre carte de crédit, une fois par mois, d'une somme équivalente au prix de l'abonnement que vous aurez choisi.

PRIX:
6 jours/semaine: \$14 00/mois
5 jours/semaine: \$10 75/mois
Le samedi seul: \$ 4 50/mois

POUR RECEVOIR LE FORMULAIRE (514) 844-5738 OU ÉCRIREZ À L'ADRESSE CI-BAS

INFORMATION: (514) 844-5738 ou écrivez à Service du tirage LE DEVOIR 211, rue du Saint-Sacrement Montréal (Québec) H2Y 1X1

Suspension pour vacances, plaintes, changements d'adresses, etc.: (514) 844-5738

Nos lecteurs sont priés de prendre note que les augmentations successives du coût du papier et celui de la main-d'œuvre ont conduit à une légère augmentation des prix des abonnements, effective à compter du premier janvier. Les abonnés qui recevront leur avis de renouvellement avec les anciens tarifs ne seront pas tenus de payer leur abonnement selon la nouvelle grille de prix.



Un extrait de l'Encyclopédie claire-obscur de Luc Courchesne.

Un pionnier de la vidéo interactive

Daniel Carrière

PRIM VIDÉO présente du 16 février au 5 mars une exposition des œuvres du designer Luc Courchesne — l'inventeur du sac « Boule » (1974), grand prix du Salon mondial des inventions de Bruxelles (1979) et prix d'excellence, graphisme Québec (1985).

Intitulée *L'Encyclopédie claire-obscur*, l'exposition rassemble une collection de photos, de vidéos et d'objets poétiques et devrait susciter le plus vif intérêt.

Cette installation « interactive » offre au public montréalais l'occasion d'expérimenter les qualités du vidéodisque, encore mal connu et sur lequel se sont penchées une poignée seulement d'artistes dans le monde.

« J'ai essayé de concevoir une vidéo qui est consciente de la présence du spectateur », explique Luc Courchesne, en introduisant dans le dispositif un capteur infra-rouge qui mesure la température ambiante et enregistre la présence de ceux qui s'attardent. Si personne ne regarde, la vidéo aura un comportement établi à l'avance et présentera certaines séquences en boucle. À partir du moment où quelqu'un arrive, regarde, la boucle est altérée.

Le dispositif est aussi muni d'un commutateur qui permet au spectateur d'intervenir directement.

L'idée lui est venue de travailler sur le vidéodisque au début des années 80, alors qu'il poursuivait ses études de maîtrise à Boston, au *Center for Advanced Visual Studies* de l'Institut de technologie du Massachusetts (MIT). Sa thèse portait sur les effets de la lumière (ou de son absence) sur la perception de la réalité et proposait en conclusion que l'activité de l'imaginaire est inversement proportionnelle à la quantité de lumière présente.

« J'ai fini par conclure que le facteur le plus important dans la perception visuelle devrait être, non pas la nature spécifique de ce qu'on regarde, mais plutôt la mesure de sa visibilité », pouvait-on lire dans le catalogue qui accompagnait l'exposition *Lumières*, à laquelle il participait en 1986.

À Boston, il se lie d'amitié avec un groupe de vidéastes américains et se tourne vers la vidéo pour se changer les idées. À ce titre, fait de moins en

moins rare sans doute, sa pratique de la vidéo n'est pas issue d'une autre discipline artistique.

Depuis, à cause de son regard candide sur les cathodes, ses œuvres ont été vues au Festival international du nouveau cinéma et de la vidéo de Montréal, ainsi qu'à Boston et à San Francisco. À noter que l'*Encyclopédie claire-obscur* nous donne l'occasion de voir une rétrospective de ses bandes « plus traditionnelles », de photos et d'objets qui ont entouré sa réalisation.

« Le vidéodisque, précise encore Luc Courchesne, est un médium encyclopédique, parce qu'on peut y entreposer 54.000 images (une image par sillon ou 30 minutes d'images animées), sur un seul côté du vidéodisque. Mon projet consistait à faire un genre de *scrap book*. Ça me permettait de ramasser toute sorte de choses dans différents médiums. Je me sentais bien avec ça. »

« Le synopsis d'une vidéo linéaire est unidimensionnel, le synopsis d'une installation interactive, à quatre dimensions, quatre pôles : la personne, le paysage, les idées, la lumière. »

L'*Encyclopédie claire-obscur* est constituée de 331 séquences vidéos, des clichés de durées variables et de contenus diversifiés. En établissant un prémontage aléatoire entre des images, qui en disent plus long qu'elles ne le laissent voir, Courchesne laisse au spectateur le soin d'effectuer les ponts, les coupures et les transitions qui décident du fil de la narration.

Le vidéodisque n'a pas encore réussi à s'imposer comme médium domestique et les ingénieurs qui le perfectionnent ne savent pas encore dans quel secteur de l'activité sociale il s'imposera bien qu'ils le destinent à un rôle éducatif.

Au cinéma, on s'en sert déjà pour révolutionner la notion de montage. Lucas Film, en Californie, exploite le système à souhait, et l'Office national du film (ONF) vient de se mettre à jour au chapitre de l'accès digital aux images.

Pour les créateurs, il risque de tout chambouler. « L'intérêt pour moi, ajoute Luc Courchesne, c'est la possibilité que ça me donne d'explorer de nouvelles formes de création et de nouveaux objets poétiques. Je ne sais pas comment ni quand, mais ça aura comme conséquence de transformer la narration... »

Et Gala vint !

Marie Laurier

COMME CADEAU de la Saint-Valentin, on ne pouvait trouver mieux hier que d'assister à un tout petit extrait de la plus passionnante et étrange histoire d'amour du XX^e siècle : celle de *Gala*, la muse de deux célèbres artistes, le poète Paul Éluard et le peintre Salvador Dalí, mais aussi de toute une panoplie d'artistes de l'époque du surréalisme en France. La chanteuse Sylvie Tremblay relève le redoutable défi d'interpréter le rôle-titre.

Jean-Pierre Ferland réalise ainsi un rêve qu'il caresse depuis quatre ans, ayant travaillé tout ce temps à la rédaction de *Gala* qui sera enfin à l'affiche du 22 avril au 7 mai à la Place des arts. Paul Baillargeon a composé la musique et Daniel Rousset signe la mise en scène. Et tout comme pour *Starmania* on entrevoit déjà un avenir international pour cette production moderne, à Paris d'abord et vraisemblablement à Broadway dans une version anglaise à laquelle l'auteur met la dernière main présentement.

« Cette comédie musicale ne pouvait venir que du Québec, car nous possédons le style et le talent voulus pour ce genre de production, ce que les Français nous concèdent très volontiers », affirmait hier Jean-Pierre Ferland en présentant à la presse l'impressionnante brochure des interprètes, notamment Sylvie Tremblay dans le rôle-titre pour lequel on avait d'abord pressenti Johanne Blouin et ensuite Diane Dufresne. Marc Labrèche sera Dalí, Jean Maheux, Paul Éluard.

Les autres comédiens-chanteurs de la distribution se mettront dans la peau de personnages tout aussi célèbres de la vie artistique du Paris des années 1930 : les peintres Miro (Robert Marien), Magritte (Paul Alard) et Ernst (Bernard Meney), les

poètes André Breton (Yves Soutière) et Jean Cocteau (Bernard Cauchy), tous des amis de l'époque surréaliste qui devaient changer notre vision du monde. La chorégraphie est de Dominique Giraldeau, les décors, de Guy Neveu et les costumes, de Michel Robidas. La distribution comprend une dizaine d'autres comédiens-chanteurs et danseurs.

Cette idée de créer une comédie musicale autour de cette femme envoûtante qui a subjugué et influencé deux des plus grands artistes contemporains, Jean-Pierre Ferland l'entretient depuis déjà fort longtemps.

« J'ai appris à écrire en lisant Paul Éluard, nous confiait-il hier. Il y a donc belle lurette que je connais l'existence de Gala, cette femme fascinante sans laquelle l'histoire du surréalisme ne serait pas complète et dont les amours ont fait vibrer des cœurs et la France entière. »

Evidemment, la mort récente de Dalí a ravivé les péripéties de cette histoire d'amour sur la scène mondiale et l'événement n'est pas sans apporter un élément d'intérêt et d'actualité à l'œuvre de Jean-Pierre Ferland : « Je n'ai toutefois rien changé à mon texte. Il était déjà entièrement complété au moment de la mort de Dalí », précise-t-il.

Cependant que l'auteur a lu et relu tout ce qui s'est écrit sur l'époque du surréalisme et particulièrement les protagonistes de sa comédie musicale. Ferland décrit ainsi son héroïne, d'origine russe : « Elle s'appelle Gala. Des yeux en amande, un visage perceur de murailles. Elle était belle, étrangement belle et elle possédait le sens inné de l'art. Douce, volontaire, passionnée et ambitieuse, elle fut la muse des surréalistes. »

Entre son amour tranquille pour Paul Éluard avec qui elle était légalement mariée et sa passion pour le peintre catalan qui tomba éperdument amoureux d'elle et réciproque-

Jean-Pierre Ferland, auteur de *Gala*, dont on voit un portrait signé Dalí.

ment, Gala l'excessive choisit « Dalí le fou », qu'elle allait rendre « aussi célèbre, même plus, que Picasso ».

Pendant 30 ans elle vécut avec Dalí sans jamais toutefois oublier Éluard qui lui a voué un souvenir éternel au point d'avouer ces phrases sublimes que l'on retrouve dans le texte de Ferland : « Je hais l'amour... j'aime GALA !... Ma bouche n'a jamais pu quitter tes yeux. »

Dalí de son côté qui en a fait son modèle et de multiples portraits parlait d'elle en ces termes : « J'astiquais Gala pour la faire briller, la rendant la plus heureuse possible, la soignant mieux encore que moi-même, car sans elle tout était fini. »

Ce n'est donc pas sans éprouver une émotion bien compréhensible que Sylvie Tremblay, de sa voix cristalline, a donné à la presse un avant-goût de son interprétation de Gala, une épreuve dont elle s'est fort bien tirée dans les circonstances. « Je continue de me pénétrer de la personnalité de cette femme, nous disait-elle, et j'espère en découvrir toutes les facettes. »

Au plan strictement technique et financier — un budget qui frise le million de dollars, nous dit-on sans préciser davantage — la production de *Gala* a quelque chose d'inédit : pour la première fois des organismes culturels s'associent à une société privée pour la coproduction de ce spectacle d'envergure. La Société de la Place des arts de Montréal et le Centre national des arts d'Ottawa, avec la participation du Grand théâtre de Québec, s'unissent aux Productions Challenge pour sa présentation. Celles-ci se sont assurées de la collaboration et du soutien financier d'Hydro-Québec, d'Alcan, de Domtar et du ministère des Affaires culturelles.

Après Montréal, le spectacle sera présenté au Grand théâtre de Québec à compter du 26 mai et au Centre national des arts d'Ottawa à partir du 8 juin.

Et plus tard, fort probablement à Bobigny à Paris. Des pourparlers en ce sens sont en cours. De même que pour Broadway à New York.

TÉLÉVISION / chronique

Frédéric Back: retour à la case départ

Nathalie Petrowski

Deux Oscars et des centaines de prix plus tard, le cinéaste Frédéric Back attend toujours le feu vert de Radio-Canada pour son prochain film d'animation sur le fleuve Saint-Laurent. Le synopsis de ce court métrage de 15 minutes, retraçant cinq siècles d'histoire sur le fleuve Saint-Laurent, a été déposé en avril 88, le budget quelques mois plus tard. Or, depuis, Radio-Canada n'a pas bougé et surtout n'a pas approuvé le budget, ce qui revient à dire que le projet est bloqué, que Frédéric Back ne peut engager personne pour l'aider dans sa recherche et ainsi de suite. Deux Oscars plus tard, Frédéric Back est renvoyé à la case départ.

Pourquoi ? Pour une ridicule histoire de contrat. Le cinéaste qui a eu 65 ans cette année, est en effet à deux mois de sa retraite. Le même phénomène s'était produit pour le cinéaste Norman McLaren à l'Office national du film (ONF) du Canada. Or à l'époque, l'ONF avait tout bonnement décidé de créer un précédent et de prolonger le contrat du cinéaste.

Frédéric Back lui ne prétend pas se comparer à McLaren. « Ce sont deux cas très différents, Norman McLaren c'est autre chose », dit-il avec humilité. N'empêche qu'il se retrouve coincé dans la même situation que le cinéaste et que dans son cas, l'employeur ne sait pas quoi faire. Prolonger son engagement ou l'engager à titre de pigiste, voilà la question.

Le cinéaste d'animation affirme que l'une ou l'autre solution ferait son affaire puisque de toutes façons il est très libre de son temps et peut travailler à la maison même comme employé permanent. « C'est pourquoi je ne suis pas impatient, je ne suis pas en rogne, je comprends qu'il y a des choses plus importantes dans la boîte

que mon projet. Et puis je me suis mis un gros machin sur le dos, qui est plus compliqué que je ne le pensais. Je l'entrevois avec beaucoup d'inquiétude et d'appréhension. »

Frédéric Back ne se plaint pas de sa situation et n'a eu été des rumeurs qui circulent dans les couloirs à Radio-Canada, la presse n'aurait jamais été informée des obstacles qu'il rencontre présentement. Il dit qu'il garde bon espoir de voir son projet se réaliser puisque la direction lui a maintes fois répété qu'elle était d'accord. Il dit aussi qu'il se considère très chanceux d'avoir pu faire les films qu'il a faits à Radio-Canada et qu'il espère clore la série en beauté.

Reste que cette situation frôle l'absurde et en dit long sur l'état des choses. Et peut-être pas juste à Radio-Canada. Toutes les institutions culturelles québécoises et canadiennes semblent fonctionner de la même manière. À Radio-Canada comme ailleurs c'est à chacun son tour, sans que le succès, les honneurs ou les hommages ne viennent rien changer à cette mécanique implacable. Et devant cette mentalité de nivellement par le bas, mentalité qui refuse de reconnaître le talent, là où il loge vraiment, il ne reste plus à Frédéric Back qu'à prendre son mal en patience s'il ne veut pas devenir l'homme qui plantait des arbres plutôt que l'homme qui faisait des films.

Radio-Québec et Claude Ryan

CE N'EST PAS dans les habitudes du ministre de l'Éducation, Claude Ryan, de demander des services à Radio-Québec. Et pourtant, le 12 janvier dernier, le ministre écrivait à la présidente Françoise Bertrand dans l'espoir d'attirer son attention sur un projet qui lui tenait à cœur : à savoir, le concours *Les orateurs de demain*, un concours parrainé par le Mouvement Parlons Mieux et visant la promotion de la qualité

de la langue écrite et parlée.

Rappelons que par le passé, le concours était diffusé le dimanche à 19 h 30 sur le réseau TVA. Cette année, faute de budget, Télé-Métropole a décidé de l'abandonner. Le Mouvement Parlons Mieux qui organise le concours depuis quatre ans se tourne tout naturellement vers Radio-Québec, et voyant le peu d'enthousiasme qu'on lui témoignait, fit appel à Claude Ryan pour qu'il intercede en sa faveur.

« Je ne puis que vous faire part de mon appui à l'endroit de cette demande », écrit Claude Ryan. Depuis quelques années, le ministère de l'Éducation subventionne cet organisme parce qu'il voit dans cette initiative annuelle une excellente manière de promouvoir la qualité de la langue écrite et surtout parlée dans notre milieu. »

Claude Ryan terminait la lettre par : « J'ose espérer que Radio-Québec pourra donner une réponse favorable à la requête du Mouvement Parlons Mieux. »

Deux semaines plus tard, la présidente de Radio-Québec répondait par lettre elle aussi, que les coupures budgétaires ne lui permettant pas d'accepter de produire le concours à Radio-Québec et qu'il valait mieux que le Mouvement Parlons Mieux s'adresse au canal communautaire, Canal qui diffuse sur les ondes de Radio-Québec entre 8 h et 11 h du matin.

Claude Ryan n'a pas encore répondu à la présidente de Radio-Québec mais le dossier n'est peut-être pas clos. Le ministère de l'Éducation a en effet des liens avec Radio-Québec, ne serait-ce qu'à cause de *Passe-partout* qu'il a co-produit. Reste à voir si ces liens seront assez forts pour sauver un concours qui en l'espace d'un an, va passer d'une heure de grande écoute (19 h 30) au réseau TVA à une heure indue au canal communautaire.

Découvrir Gilles Carle... aujourd'hui

DANS LE BUT de « faire découvrir à la nouvelle génération de cinéphiles un des pionniers de notre cinéma des années 60 et 70 », le Service d'animation culturelle de l'Université de Montréal présente, à compter de ce soir, une rétrospective des principaux films de Gilles Carle.

Cette mini-rétrospective à ceci de particulier que chacun des films de Carle sera présenté par une personnalité du monde du cinéma québécois qui a eu à travailler avec lui.

Ainsi, ce soir, à la salle de l'Office national du film (ONF) de la Place Guy-Favreau, où auront lieu les séances à tous les mercredis soirs jusqu'au 15 mars, le cinéaste Jean-Claude Labrecque, qui a souvent été le directeur-photo de Carle, présentera *La Vie heureuse de Léopold Z.*, le premier long métrage que Carle tourna en 1965 avec le regretté Guy L'Écuyer.

Un court métrage ouvrira le programme à chaque séance. Ce soir, Labrecque présente *Patinoire*, un film de dix minutes que Carle tourna en 1962.

Le 22 février, le comédien Donald Pilon, un des comédiens-fétiches de Carle avec son frère Daniel, présentera le tout premier film de Gilles Carle, *Dimanche d'Amérique*, un film de 28 minutes réalisé en 1961, et son long métrage de 1970, *Les Mâles*, dans lequel Donald et Daniel Pilon jouaient avec Katherine Mousseau.

Le 1er mars, la comédienne Micheline Lanctôt viendra présenter le film dans lequel elle a débuté au cinéma, *La Vraie nature de Berna-*

dette, tourné en 1972, avec entre autres Willie Lamothe. Mme Lanctôt, maintenant cinéaste, présentera aussi le court métrage *Solange dans nos campagnes*, tourné en 1964.

Le 8 mars, Journée internationale des femmes, le cinéaste Marc-André Forcier présentera un film de Carle qui n'est pas particulièrement féministe, *La Tête de Normande Saint-*

Onge, un long métrage signé en 1975, avec la comédienne Carole Laure. Forcier présentera aussi un moyen métrage de 1978, *L'Âge de la machine*.

Enfin, le 15 mars, Camil Coudari, viendra présenter *Jouer sa vie*, le film qu'il a co-réalisé en 1982 avec Carle sur le monde du jeu d'échec. Coudari présentera aussi le court

métrage de 1964, *Percé on the rocks*.

Cette série de projections sur l'œuvre de Carle a été mise sur pied par le critique de cinéma du DEVOIR, Marcel Jean. Pour de plus amples informations, téléphonez au (514) 343-6526.

LA TÉLÉ CE SOIR

★ *Strip-tease à la belge*. Un magazine qui prétend « déshabiller la société belge ».

Faut le faire ! *Strip-tease*, qui nous vient de la RTBF, s'intéresse aux marginaux dans le pays du roi Beaudouin. TV5 20 h

★ *Lumières sur Janette*. Vous saurez tout sur la manière qu'a Janette Bertrand de diriger ses comédiens pour un épisode d'*Avec un grand A*. R.-Q. 20 h

★ *Un après-midi de chien*. Le très bon film de Sidney Lumet, tourné en 1975 avec Al Pacino et John Cazale. Un vol de banque à nul autre pareil. R.-C. 23 h 20

★ *The Last Picture Show*. Autre bon film, de Peter Bogdanovich celui-là. Tourné en 1971 avec Jeff Bridges et Timothy Bottoms. Comment être adolescent dans un village du Texas en 1950. CFCF Minuit.



Chagall vu par des écoliers

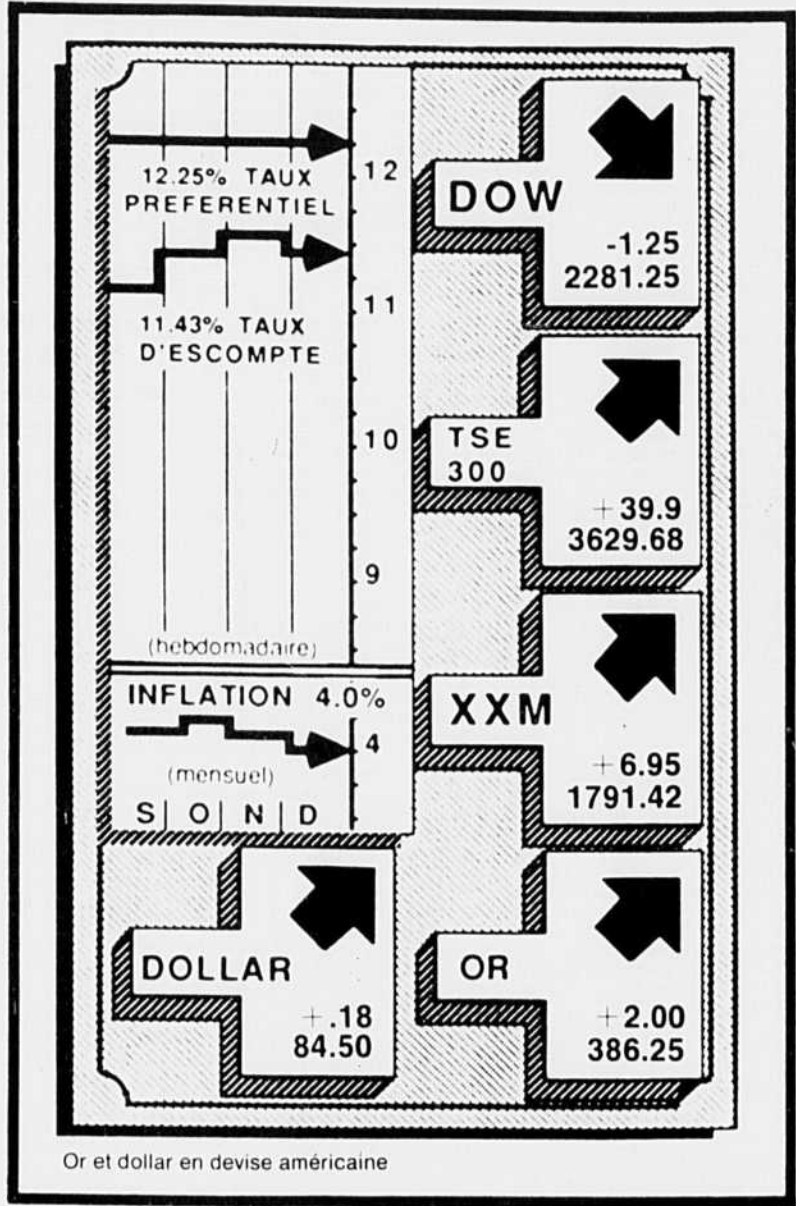
PHOTO CHRISTINE GUEST

Le Musée des beaux-arts présente pour la première fois dans ses salles et cela jusqu'au 5 mars une exposition réalisée par des écoliers montréalais sur Chagall. Il s'agit d'une centaine de dessins et de tableaux faits par des élèves de cinq écoles primaires et de deux écoles secondaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal

(CECM) à la suite de leur visite à l'exposition Chagall (notre photo). Les visites commentées offertes par les guides bénévoles, le matériel pédagogique préparé par le Service éducatif du musée et la collaboration des professeurs ont permis aux jeunes de mieux voir et comprendre l'univers féérique et coloré de l'artiste et ainsi de mieux apprécier l'exposition au cours de leur visite. Le prix d'entrée à cet événement spécial ouvre également les portes aux salles de la grande exposition Chagall qui se termine le 26 février.

Micheline Lanctôt et le regretté Maurice Beaupré dans une scène de *La vraie nature de Bernadette*.

EN UN COUP D'OEIL



VIE DES ENTREPRISES

Donohue hausse son bénéfice

DONOHUE annonce que le bénéfice net consolidé pour l'exercice clos le 31 décembre 1988 s'élève à \$ 68.7 millions comparativement à \$ 44.2 millions pour la période correspondante en 1987. Cette hausse de plus de 55 % est attribuable à l'augmentation du volume de production ainsi qu'aux excellents coûts de fabrication pour l'ensemble de nos produits, explique la compagnie. Les ventes nettes consolidées ont atteint un niveau record de \$ 648.3 millions, soit une progression de \$ 138.2 millions par rapport à celles de 1987. Cette augmentation est attribuable à une hausse des expéditions de papier journal, de bois d'oeuvre et de pâte commerciale. Le bénéfice net pour le dernier trimestre de l'exercice 88 est de \$ 18.3 millions sur des ventes nettes de \$ 172.7 millions comparativement à \$ 17.3 M et \$ 149.9 M, respectivement, pour la période correspondante en 87.

Auberges des Gouverneurs atteint \$ 40 millions

AUBERGES des Gouverneurs inc. a terminé l'exercice 1988 avec des revenus bruts en hausse de 8.4 % à \$ 39.8 millions, contre \$ 36.7 millions en 1987, hausse que la compagnie attribue notamment à une augmentation de 7.8 % des revenus bruts provenant de l'hébergement et de la restauration. Le bénéfice net a atteint \$ 5.6 millions comparativement à \$ 4.5 millions en 1987, soit une hausse de 26.2 %. Au 31 décembre 1988, l'actif de la compagnie était de \$ 66.5 millions contre \$ 61.3 millions à la même date en 1987.

Quebecor prospère

QUEBECOR a clos la période de trois mois, le 31 décembre 1988, avec des bénéfices consolidés de \$ 9.9 millions contre \$ 9 millions pour le trimestre correspondant de 1987. La compagnie signale que si l'on tient compte d'une perte extraordinaire de \$ 1.4 million subie à la suite de l'émission de capital-actions ordinaires de Donohue inc. lors de l'acquisition du groupe Gérard Saucier ltée, le bénéfice net s'élève à \$ 8.4 millions. Il s'agit d'un court exercice de trois mois se terminant le 31 décembre 1988 et non pas du premier trimestre de l'exercice 1989. Désormais, l'exercice financier de Quebecor courra du 1er janvier au 31 décembre, conformément à la pratique suivie dans l'industrie des communications.

Un record pour GM

GENERAL Motors a annoncé un bond de 67.3 % à \$ 1.39 milliard US de son bénéfice net consolidé au 4ème trimestre 1988 par rapport à la même période en 1987 ainsi qu'un bénéfice annuel record. Pour l'ensemble de l'exercice fiscal 1988, GM a enregistré un bénéfice de \$ 4.86 milliards US soit une progression de 37 % par rapport à 1987. Les résultats financiers consolidés de 1988 reflètent une modification de la méthode comptable qui s'est traduite par \$ 224 millions US de bénéfices supplémentaires, a précisé un communiqué. Le chiffre d'affaires pour le 4ème trimestre, en hausse de 8 %, a totalisé \$ 26.4 milliards US et le CA pour l'ensemble de 1988 a progressé de 8.3 % sur 1987 pour se monter à \$ 110.2 milliards US.

MONDE DE LA FINANCE

Trilon porte son bénéfice à \$ 169 millions

LA CORPORATION Financière Trilon a porté son bénéfice pour l'exercice financier terminé au 31 décembre à \$ 169 millions, par rapport à \$ 150 millions en 1987. La progression est de l'ordre de 13 %. Le bénéfice par action progresse de \$ 1.89 à \$2.14. Le bénéfice net du quatrième trimestre a été porté à \$ 40 millions, une poussée de 14 %, car le chiffre équivalent était de \$35 millions en 1987. Le bénéfice net par action a augmenté de 44 à 51 cents par action au dernier trimestre. Le rendement sur l'avoir des actionnaires a aussi atteint 17.7 %. La filiale Royal Trustco a porté son bénéfice net de \$ 188 à \$ 212 millions. L'autre filiale dans les assurances, celle-là, La Corporation Lonvest, a porté le sien de \$ 76 à \$ 86 millions.

Financial Trustco ne lâche pas

LA COMPAGNIE Financial Trustco Capital poursuit ses discussions avec les détenteurs de 13.95 % des débentures de la compagnie, en relation avec un plan de réorganisation de la compagnie. La date d'expiration du 15 février pour le paiement des intérêts dûs sera repoussée avec l'assentiment de ceux-ci, car la firme ne s'attend pas à l'ouverture de procédures par les détenteurs de débentures. Elle poursuit plutôt les négociations. C'est du moins ce que la corporation a fait savoir hier par voie de communiqué de presse.

La CVMQ s'oppose fort prudemment à la nomination d'un directeur général

Jean Chartier

LES SEPT membres de la Commission des valeurs mobilières du Québec s'opposent à l'idée que le ministre des Institutions financières émette des directives mettant en cause son indépendance comme organisme de réglementation.

L'organisme de surveillance a déposé lundi son mémoire sur l'avant-projet modifiant la Loi sur les valeurs mobilières auprès de la Commission parlementaire chargée de son étude à Québec. Le document de nature juridique est indigeste mais la Commission évite ainsi toute déclaration de guerre à l'endroit du ministre délégué aux Institutions financières. Aucun communiqué de presse n'accompagne non plus le mémoire de la CVMQ, ce qui indique bien la prudence de l'organisme.

C'est le 7 mars prochain que le président de la CVMQ comparaitra devant la Commission. L'organisme de réglementation se trouve dans l'eau bouillante, car à l'avenir ses prises de position risquent d'être dictées par le ministre si l'avant-projet de loi de M. Fortier est adopté. Le mémoire de la CVMQ s'oppose donc, mais en termes sibyllins, à l'envoi de directives politiques vers l'orga-

nisme de surveillance des marchés boursiers et des valeurs mobilières.

Aux Etats-Unis, la *Securities and Exchange Commission* (SEC) est tout à fait indépendant des interventions politiques; il est même devenu le symbole de l'indépendance des institutions financières américaines vis-à-vis des instances politiques, et ce avant même la Réserve fédérale. A vrai dire, la SEC est devenu menaçante pour certains courtiers qu'elle a en effet poursuivi en justice depuis quatre ans. Il n'en est nullement ainsi au Canada.

La CVMQ a tenté d'intervenir dans l'affaire *Memotec Data* en cherchant les fuites d'inités, mais sans grand succès. La semaine dernière, la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario s'est décidé à bouger à son tour; cependant, elle n'agit pas encore à proprement parler contre un courtier. Sa première cible a été un homme politique de Colombie Britannique, crédiste de surcroît, M. Bill Bennett; celui-ci est poursuivi pour conflit d'intérêt. De façon générale, les lois restent molles au Canada à l'égard des activités de courtage.

Voici que le ministre Fortier se propose de donner des directives à la CVMQ et d'y nommer son directeur général. Selon M. Paul Guy, prési-

dent de la CVMQ, le ministre veut le poids de la directive en sa faveur et la nomination d'un plénipotentiaire. Mais, les sept membres de la Commission favorisent quant à eux l'utilisation prévue par la loi actuelle du pouvoir de réglementation par le parlement, au lieu de l'émission de directives par un seul ministre, précise-t-il.

Le pouvoir réglementaire doit être donné par la loi selon un processus de règlement public, de l'avis des membres de la Commission. Il y a déjà, selon eux, une foule de règlements qui touchent notamment à l'activité des courtiers, aux exigences de capital et aux formules de prospectus.

L'avant-projet de loi propose la nomination d'un directeur général par le ministre. En Ontario, le titre de directeur général existe au sein de l'organisme de réglementation, mais celui-ci est un fonctionnaire nommé après un concours public. Il est donc un permanent comme les autres fonctionnaires. Il y a ici risque de changement de DG avec chaque nouveau gouvernement, selon cette formule, puisque celui-ci sera nommé à la manière d'un chef de cabinet ou d'un sous-ministre.

En troisième lieu, l'autorégulation blesse. Le projet de loi vise à

l'annoncé politique dans le décloisonnement; le ministre examinera ainsi la réglementation de la Bourse par exemple. La position de la Commission se réfère ici au Livre blanc sur le décloisonnement de M. Fortier.

Finalement, la CVMQ demande l'assujettissement des mandataires à la loi. Elle vise notamment l'Hydro-Québec, la SGF et la Caisse de dépôt et placement. En Ontario, les sociétés de la couronne sont assujetties à la loi. Depuis plusieurs années, il est demandé en Ontario que tous ceux qui interviennent dans le marché soient astreints aux déclarations d'intérêts.

La CVMQ ne demande pas de pouvoirs supplémentaires, selon le document déposé lundi. Le climat n'y est pas favorable, semble-t-il. Pourtant, notre loi demeure bien faible en regard de ce qu'on observe aux Etats-Unis. Le projet du ministre n'octroie aucun nouveau pouvoir à l'organisme de représentation du public investisseur, elle envisage plutôt des pouvoirs discrétionnaires pour l'homme politique.

Au Québec, la CVMQ ne peut pas présentement porter une cause en appel. Sa seule possibilité est d'aller devant la Cour des Sessions de la paix. Et, les perspectives de sentence y sont bien minces.

Montréal a tout le potentiel pour devenir un centre d'excellence en haute technologie

Claude Turcotte

MARCO M. GENONI, président de Oerlikon Aérospatiale, ne voit pas pourquoi Montréal ne deviendrait pas un centre d'excellence en haute technologie au rayonnement international et il s'étonne même que le gouvernement canadien n'ait pas encore annoncé l'installation de l'agence spatiale dans cette ville, qui est « déjà le centre stratégique de l'aérospatiale au Canada ».

D'origine suisse et installée ici depuis quelques années, M. Genoni qui était conférencier devant la Chambre de commerce de Montréal, constate que « cette ville possède déjà un certain nombre de pré-requis qui la destinent à devenir un centre mondial de haute technologie ». Mais avant d'en arriver à cette constatation, il a dû surmonter certains courants, si l'on en juge par cette confiance faite à son auditoire: « Lorsque nous avons songé à nous établir à Montréal, il s'en est trouvé plusieurs pour me prévenir de nombreuses difficultés auxquelles nous aurions à faire face: la langue, une taxation trop élevée, une main-d'oeuvre mal préparée pour notre type d'industrie. En d'autres mots, la vie serait ici difficile pour une industrie de haute technologie ».

Il assure aujourd'hui que ce ne fut pas le cas: « Je peux dire que de toutes ces prophéties une seule nous a causé des problèmes, soit le niveau de taxation ». Oerlikon compte 700 employés au Québec; 90 % d'entre eux sont d'origine québécoise et

la moyenne d'âge est de 35 ans; 60 % ont des diplômes universitaires. En somme, M. Genoni affirme qu'en comparaison, la qualité de la main-d'oeuvre est en moyenne plus élevée ici qu'en Suisse. Il signale une faiblesse cependant. « Nos jeunes ingénieurs ne sont pas toujours à l'aise lorsqu'il s'agit du contrôle des coûts, d'interpréter les budgets et d'évaluer le retour sur l'investissement ». Le conférencier souhaite donc que les universités intègrent davantage la dimension économique à leur formation scientifique.

Par ailleurs, M. Genoni déplore que tout le monde à Montréal ne soit pas convaincu de la qualité de la main-d'oeuvre locale. Il rappelle à ce propos « une anecdote ». Oerlikon voulait avoir « un contrat de support logistique intégré auprès d'une importante entreprise canadienne de Montréal ». Cette compagnie a demandé où Oerlikon avait recruté sa main-d'oeuvre. « Quand nous leur avons dit que nous l'avions recrutée ici au Québec, ils nous ont répondu que leurs experts ne croyaient pas à la qualité et à l'expérience de la main-d'oeuvre locale. Nous n'avons pas obtenu le contrat. Cette compagnie canadienne a donné le contrat à une petite compagnie américaine ».

Malgré une telle attitude, qui malheureusement n'est pas un précédent, M. Genoni n'en pense pas moins que Montréal maintient dans le secteur de l'aérospatiale une masse critique, une concentration de ressources et d'industries axées sur l'innovation et les technologies nouvelles qui lui permettent d'être « un centre d'excellence local, na-

tional et international ».

Il ajoute cependant que cela n'est possible qu'à certaines conditions: 1. Il ne suffit pas que les industries soient concentrées dans un espace géographique déterminé; il faut qu'elles apprennent à se concerter, à se donner des projets et objectifs communs pour les réaliser par la suite. 2. Etablir des ententes de collaboration avec les centres de recherche et augmenter l'effort de recherche, plus faible au Canada que dans les autres pays industrialisés. 3. Les PME doivent faire un effort marqué pour atteindre un niveau de contrôle de qualité plus élevé et surtout pour mieux respecter leurs engagements en terme d'échéancier ».

Enfin, quatrième, « les gouvernements doivent prendre conscience du fait que la haute technologie n'est pas quelque chose qu'on peut saupoudrer sans considération un peu partout, ici et là, d'un bout à l'autre du pays ». Cela va à l'encontre évidemment d'une vieille pratique canadienne. « Les gouvernements doivent favoriser la concentration géographique de secteurs d'activités de pointe afin de permettre l'émergence de secteurs d'excellence qui sauront prendre et maintenir leur place sur les marchés mondiaux, explique le président d'Oerlikon. Cette approche permet entre autres des économies substantielles au niveau des infrastructures et des coûts de production; elle favorise une utilisation optimale des systèmes d'éducation et de recherche et permet l'établissement de divers réseaux de dissémination de la connaissance ».

Le gigantesque barrage sur le fleuve Yang-Tsé est techniquement réalisable, dit le consortium canadien

Marie Tison

de la Presse Canadienne

OTTAWA (PC) — Les cinq firmes canadiennes qui ont préparé une étude de faisabilité sur la construction en Chine du plus grand barrage au monde n'y ont pratiquement vu que des avantages.

Le consortium canadien, constitué par Lavalin, SNC, Hydro-Québec International, Acres International et B.C. Hydro International, a cependant admis que le projet coûtera plus de \$ 13 milliards, qu'il délogera 727,000 personnes, et que toutes ses répercussions sur la faune de la région ne sont pas connues.

Selon l'étude de faisabilité, le projet de régulation des eaux des Trois-Gorges, sur le fleuve Yang-Tsé, est techniquement, financièrement et économiquement réalisable.

L'Agence canadienne de développement international (ACDI), qui a financé cette étude au coût de \$ 14 millions, a rendu public hier le sommaire de cette imposante étude en 13 volumes.

M. Jao Tchuanchao, un conseiller spécial auprès du ministère des Ressources hydriques de la République populaire de Chine, a affirmé à cette occasion que le gouvernement chinois s'appuyait essentiellement sur les ressources humaines chinoises s'il décidait d'aller de l'avant avec ce

projet, mais qu'il considérerait sûrement la possibilité de faire appel à l'expertise de firmes étrangères.

Un consultant de l'ACDI, M. Bob Walker, a déclaré que les firmes canadiennes qui ont participé à l'étude de faisabilité auraient sûrement un avantage sur les autres entreprises qui pourraient soumissionner, compte tenu de leur connaissance du pays et du projet.

Le projet des Trois-Gorges vise trois objectifs distincts: mettre la vallée du Yang-Tsé à l'abri des inondations, générer de l'électricité et améliorer la navigation sur le fleuve. Le projet représente une solution at-trayante pour chacun de ces objectifs, a soutenu M. Keith Webb, directeur exécutif du consortium canadien.

En 2,000 ans, il s'est produit plus de 200 inondations importantes le long du Yang-Tsé, causant d'énormes pertes de vies humaines. En 1954, par exemple, les crues ont tué 330,000 personnes et ont forcé le déplacement de millions de personnes. Actuellement, 10 millions de personnes sont menacées par des inondations dans cette région.

Selon l'étude, toutes les autres mesures qu'il serait possible de prendre pour protéger ces populations, comme la surélévation des digues de protection, seraient plus coûteuses et moins efficaces.

Le barrage des Trois-Gorges ré-

soudrait également la pénurie d'énergie dont souffre la Chine. L'étude indique que cette centrale hydro-électrique serait plus avantageuse que des usines thermique ou hydrothermiques.

L'énergie produite permettrait à la Chine de récupérer son investissement en 10 ans, a soutenu le consortium.

Le projet des Trois-Gorges résoudrait enfin le problème de la navigation sur le Yang-Tsé, caractérisé par des forts courants, un faible tirant d'eau et une sinuosité prononcée. Ces caractéristiques limitent la taille des bateaux et restreignent le volume annuel du trafic.

La construction du barrage entraînerait la relocalisation de 727,000 personnes, a admis le consortium. Il a cependant établi 14 critères visant à minimiser les impacts sur la population, comme une consultation préalable et une minimisation de la distance parcourue.

L'étude a indiqué que la construction du projet demanderait 18 ans et que la relocalisation s'étalerait sur 12 ans, à un rythme de 80,000 personnes par année. Les coûts de relocalisation représenteraient 35 % du coût total du projet.

M. Jao Tchuanchao a soutenu que la population en question était prête psychologiquement à être déplacée et qu'elle ne s'objectait pas au plan proposé.

L'étude de faisabilité a indiqué que le projet aurait un impact minimal sur l'environnement, compte tenu de l'urbanisation et du déboisement de cette région. Le consortium canadien a cependant indiqué que le projet était réalisable seulement si certaines conditions étaient remplies. Il a notamment recommandé d'étudier davantage quatre espèces animales menacées d'extinction dans la région et d'instaurer un programme de surveillance de l'environnement.

L'étude de faisabilité a fait remarquer qu'une centrale thermique produisant une quantité équivalente d'électricité libérerait environ 4.5 millions de tonnes de dioxyde de soufre dans l'atmosphère en 30 ans, et qu'une centrale nucléaire soulèverait d'autres problèmes environnementaux.

L'un des problèmes qui affectent les grands projets hydro-électriques, la sédimentation, ne devrait pas cause de torts sérieux dans ce projet-ci, a enfin soutenu le consortium. Le fort courant du Yang-Tsé et un minimum de dragage devraient suffire à restreindre le volume de sédiments, a-t-il soutenu.

Mme Grainne Ryder, du groupe environnemental Probe International, s'est cependant montrée sceptique hier. Elle a affirmé que la destruction du troisième plus grand fleuve au monde allait affecter toute la planète.

REÉR
CPG

11%
1 AN
intérêt composé
et annuel

11 1/4%
16 MOIS
intérêt composé
et annuel

+ +
+ +
+ +
+ +
+ +
+ +

Donnez-nous un coup de fil
pour avoir le REÉR facile!
284-7007
Rendement, variété et souplesse
répondent à l'appel

TRUST LA LAURENTIENNE
DU CANADA

1981, av. McGill College 15^e étage, Mtl 284-7007
6633, rue Sherbrooke Est, Mtl 253-1720

AVIS PUBLICS

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE LONGUEUIL NO. 505-12-002272-899

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT

RACHEL BOILY, Partie demanderesse

BRUCE MAC DONALD, Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Bruce Mac Donald de comparaître au greffe de cette cour situé au 1111, boul. Jacques-Carrier Est, Longueuil, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de l'action en divorce a été remise au greffe à l'intention de la partie défenderesse.

Lieu: Montréal

Date: 8 février 1989

MAURICE JR. TOURANGEAU, p.a.c.s.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 505-12-176912-891

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE ADJOINT

CHRISTINE DESORMEAUX, Partie demanderesse

PAUL MALKA, Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Paul Malka de comparaître au greffe de cette cour situé au 10, St-Antoine, Montréal, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration de divorce a été remise au greffe à l'intention de Paul Malka.

Lieu: Montréal

Date: 2 février 1989

MICHEL MARTIN, P.A.

montreal

SERVICES DES FINANCES

AVIS PUBLIC

RÔLES D'AMÉLIORATIONS LOCALES

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le sousigné, nommé suivant les dispositions de l'article 1045 de la Charte de la Ville, que les rôles de cotisation pour la construction d'égouts, pavage de rues, trottoirs et expropriations aux endroits suivants, ont été préparés et sont maintenant déposés en son bureau, Service des finances, 155 Notre-Dame est, suite 101, où ils peuvent être vus et examinés par les parties intéressées, conformément à l'article 1048 de la Charte de la Ville, jusqu'à lundi 27 février 1989, à 15 h 00 heures.

ÉGOUTS	
70e	avenue
Benjamin Franklin (P.134-557-589)	rue
Daniel Dony	avenue
Gilmore	avenue
Maurice Duplessis	boulevard
Oscar Benoit (195-222)	rue
Pierre Maquet (Joseph Fortin)	rue
PAVAGES	
Sherbrooke	rue
Wilfrid Lazure	avenue
TROTTOIRS	
Sherbrooke	rue
Wilfrid Lazure	avenue
EXPROPRIATIONS	
McGill College	avenue
Pierre Martin	avenue
Perras	boulevard
Ruelles	
Les contribuables ayant des plaintes à faire contre lesdits rôles devront produire ces plaintes le ou avant la date et l'heure ci-dessus mentionnées et le lundi 27 février 1989, à 15 h 00 heures, en son bureau, Service des finances, 155 rue Notre-Dame est, suite 101, le sousigné entendra les intéressés au sujet desdites plaintes.	
Le directeur,	
Roger Galipeau, C.A.	
Service des Finances	
155, rue Notre-Dame est	
Montréal, le 15 février 1989	

LES MOTS CROISÉS

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

Horizontalement

1—Dent de petit enfant — Douleur

2—Couverture d'ulcères — Beryllium

3—Raidir l'amure d'une voile — Centimètre

4—Douze mois — Voûte céleste

5—Scandium — Panthère tachetée d'Afrique

6—Ille annulaire des mers tropicales — Long espar en bois placé perpendiculairement à la coque (Mar.)

7—Agiter — Ce qui est dû — Kel

8—A l'intérieur — Opinion

9—Relaxation — Etalement d'un plan (Topogr.)

10—Poisson d'eau douce — Carnassier plantigrade — Pieux aguissés à un bout

11—Titane — Genre de renonculeuses aux feuilles très découpées

12—Boutique du boucher — Vil flateur

Verticalement

1—Débarcadere — Sécheresse

2—Pilote ou passager d'un «Ultra Léger

Motorisé» — Ordonnance

3—Ancien bouclier — Astre du système solaire

4—Tendon des muscles — Satellite naturel d'une planète — Aluminium

5—Sens par lequel on perçoit les sons — Refus

6—Domaine rural — Conforme aux rites

7—Pronom familier — Son qui a un sens — Couche profonde de la peau

8—Fugue — Partie de la charurie

9—Musicalogue français, né à Bar-sur-Aube (1862-1938) — New Hampshire

10—Désert de dunes — Rapière

11—Défection — Commandement

12—Lambin — Aplanir

Solution d'hier

PAYABLE FIVE BANC XENONAL I G I E T E P A L E I R L U S T R E O B P E U L A R P E G E R H R A V I E R U S E O M N I U O Z E S N I E R I G N E H E N E C R O B L E U C A O I E R O T E R G E N O U T H E I E R

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 11 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à IMPORTATIONS SHINAWATRA INC. FAISANT AFFAIRES SOUS LES NOM ET RAISON SOCIALE DE «BOUTIQUE CELLUPHANE ENR.» a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 24e jour de l'octobre 1988, sous le numéro 4084829.

Ce 7ème jour de février 1989

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE

Número: 500-02-002349-897

PRÉSENT: PROTONOTAIRE ADJOINT

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

Partie demanderesse — C —

RESTAURANT TERRAZZA INC., Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à RESTAURANT TERRAZZA INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 10, St-Antoine Est, salle # 1 100 dans les trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans le JOURNAL LE DEVOIR.

Une copie du présent BREF D'ASSIGNATION DÉCLARATION ET AVIS 119.1 cpc a été remise au greffe à l'intention de RESTAURANT TERRAZZA INC.

MONTREAL, 6 février 1989

MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE

Número: 500-02-003547-895

PRÉSENT: PROTONOTAIRE ADJOINT

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

Partie demanderesse — C —

150830 CANADA INC., Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à 150830 CANADA INC. de comparaître au greffe de cette cour situé au 10, St-Antoine Est, salle # 1 100 dans les trente (30) jours de la date de publication du présent avis dans le JOURNAL LE DEVOIR.

Une copie du présent BREF D'ASSIGNATION DÉCLARATION ET AVIS art 119.1 cpc a été remise au greffe à l'intention de 150830 CANADA INC.

MONTREAL, 10 février 1989

DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE

Número: 500-02-000369-896

PRÉSENT: PROTONOTAIRE ADJOINT

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

Partie demanderesse — C —

150830 CANADA INC., Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à André Ayotte de comparaître au greffe de cette cour située au Palais de Justice de Montréal, 10 est, rue St-Antoine, Montréal, salle 1 100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le JOURNAL LE DEVOIR.

Une copie du présent BREF D'ASSIGNATION DÉCLARATION ET AVIS art 119.1 cpc a été remise au greffe à l'intention de 150830 CANADA INC.

MONTREAL, 10 février 1989

DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

montreal

BUREAU DU GREFFIER

AVIS PUBLIC

2e AVIS

Avis en vertu de l'article 36a de la Charte.

Le Secrétaire général adjoint de la Ville a approuvé, le 16 janvier 1989, en vertu de la résolution du Comité exécutif du 8 juillet 1987 — 87 04681 lui déléguant ce pouvoir, la description d'une section de rue, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 36a de la Charte.

— rue Mayor située entre les rues Aylmer et City Councilors, faisant partie du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine), division d'enregistrement de Montréal, plus explicitement décrite comme suit:

La rue Mayor (montrée à l'originale), de figure trapézoïdale, bornée vers le nord-est par la rue City Councilors (montrée à l'originale), vers le sud-est par les lots 1181 à 1184, vers le sud-ouest par la rue Aylmer (montrée à l'originale) et vers le nord-ouest par les lots 1185 et 1186.

Cette rue est montrée sur le plan C-383 Saint-Antoine du Service des travaux publics.

Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le Tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le second que la Ville est tenue de publier.

Avis en vertu de l'article 36a de la Charte.

Le Secrétaire général adjoint de la Ville a approuvé, le 20 janvier 1989, en vertu de la résolution du Comité exécutif du 8 juillet 1987 — 87 04681 lui déléguant ce pouvoir, la description d'une rue et des ruelles, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 36a de la Charte.

— rue Bourque (P.296) située à l'ouest de la rue Clark et au nord de la rue Sainte-Catherine, faisant partie du cadastre de la Ville de Montréal (quartier Saint-Laurent), division d'enregistrement de Montréal, plus explicitement décrite comme suit:

une partie du lot originaire deux cent quatre-vingt-seize (296 Pie) dudit cadastre, de figure rectangulaire, bornée vers le nord-est par la rue Clark (montrée à l'originale), vers le sud-est par les lots originaux 295 et 292, vers le sud-ouest par une partie du lot originaire 281 et vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot originaire 296, contenant en superficie cent trente-cinq mètres carrés et sept dixièmes (135,7m²).

Cette rue est montrée sur le plan B-65 Saint-Laurent du Service des travaux publics.

— ruelles situées dans le quadrilatère délimité par les rues Sherbrooke, Berri, Ontario et Saint-Denis, faisant partie du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Jacques), division d'enregistrement de Montréal, plus explicitement décrites comme suit:

le lot 1199-11 (ruelle), le lot 1199-12 (ruelle), le lot 1199-13 (ruelle), le lot 1199-14 (ruelle), une partie du lot 1199-27 (ruelle), de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 1199-46, vers le sud-est par une partie des lots 1199-28 et 1199-29 et des parties du lot 1199-46, vers le sud-ouest par la rue Saint-Denis (montrée à l'originale) et vers le nord-ouest par les lots 1199-26, 1199-14 (ruelle) et une partie du lot 1199-46.

Ces ruelles sont montrées sur le plan D-105 Saint-Jacques du Service des travaux publics.

— ruelles situées dans le quadrilatère délimité par les rues Mackay, Sherbrooke, Bishop et le boulevard de Maisonneuve, faisant partie du cadastre de la Cité de Montréal (quartier Saint-Antoine), division d'enregistrement de Montréal, plus explicitement décrites comme suit:

une partie du lot originaire mille sept cent un (1701 Pie) (ruelle), de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 1702-7 (ruelle), vers le sud-est par le lot 1701A-21, vers le sud-ouest par les lots 1701A-21, 1701A-22 (ruelle), 1701A-3 et deux autres parties du lot 1701A (ruelle), vers le sud-est par une autre partie du lot 1701A (ruelle) et une partie du lot 1702-8, vers le sud-ouest par la rue Mackay (montrée à l'originale) et vers le nord-ouest par les lots 1701-9 et 1701-11 et une partie du lot 1701-1, contenant en superficie deux cent cinquante cinq mètres carrés et six dixièmes (255,6 m²).

une partie du lot sept de la subdivision du lot originaire mille sept cent deux (1702-7 Pie) (ruelle), de figure trapézoïdale, bornée vers le nord-est par les lots 1702-7A (ruelle), 1702-9 à 1702-12 et une partie du lot 1702-13, vers le sud-est par le lot 1702-82, vers le sud-ouest par une partie des lots 1702-6 (ruelle), 1701-11 et 1701-12, vers le nord-ouest par une partie du lot 1702-7 (ruelle) et vers le nord-ouest par le lot 1702-6 (ruelle), contenant en superficie vingt mètres carrés et neuf dixièmes (20,9 m²).

le lot six de la subdivision du lot originaire mille sept cent deux (1702-6 (ruelle), de figure trapézoïdale, borné vers le nord-est par le lot 1702-22 (rue), faisant partie de la rue Bishop, vers le sud-est par les lots 1702-8, 1702-7A (ruelle) et une partie du lot 1702-7 (ruelle), vers le sud-ouest par une partie du lot 1702-7 (ruelle) et vers le nord-ouest par les lots 1702-83, contenant en superficie deux cent cinq mètres carrés et neuf dixièmes (205,9 m²).

le lot six de la subdivision du lot originaire mille sept cent deux (1702-6 (ruelle), de figure trapézoïdale, borné vers le nord-est par le lot 1702-1, vers le sud-est par une partie du lot 1701A (ruelle), vers le sud-ouest par le lot 1701-11 et vers le nord-ouest par le lot 1701-6, contenant en superficie deux mètres carrés et trois dixièmes (2,3 m²).

Ces ruelles sont montrées sur le plan M-391 Saint-Antoine du Service des travaux publics.

Le droit à une indemnité eu égard à ces acquisitions doit être exercé par une requête devant le Tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le second que la Ville est tenue de publier.

Avis en vertu de l'article 36a de la Charte.

Le Secrétaire général adjoint de la Ville a approuvé, le 20 janvier 1989, en vertu de la résolution du Comité exécutif du 8 juillet 1987 — 87 04681 lui déléguant ce pouvoir, la description d'une rue et des ruelles, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 36a de la Charte.

— rue Bourque (P.296) située à l'ouest de la rue Clark et au nord de la rue Sainte-Catherine, faisant partie du cadastre de la Ville de Montréal (quartier Saint-Laurent), division d'enregistrement de Montréal, plus explicitement décrite comme suit:

une partie du lot originaire mille sept cent un (1701 Pie) (ruelle), de figure irrégulière, bornée vers le nord-est par une partie du lot 1702-7 (ruelle), vers le sud-est par le lot 1701A-21, vers le sud-ouest par les lots 1701A-21, 1701A-22 (ruelle), 1701A-3 et deux autres parties du lot 1701A (ruelle), vers le sud-est par une autre partie du lot 1701A (ruelle) et une partie du lot 1702-8, vers le sud-ouest par la rue Mackay (montrée à l'originale) et vers le nord-ouest par les lots 1701-9 et 1701-11 et une partie du lot 1701-1, contenant en superficie deux cent cinquante cinq mètres carrés et six dixièmes (255,6 m²).

une partie du lot sept de la subdivision du lot originaire mille sept cent deux (1702-7 Pie) (ruelle), de figure trapézoïdale, bornée vers le nord-est par les lots 1702-7A (ruelle), 1702-9 à 1702-12 et une partie du lot 1702-13, vers le sud-est par le lot 1702-82, vers le sud-ouest par une partie des lots 1702-6 (ruelle), 1701-11 et 1701-12, vers le nord-ouest par une partie du lot 1702-7 (ruelle) et vers le nord-ouest par le lot 1702-6 (ruelle), contenant en superficie vingt mètres carrés et neuf dixièmes (20,9 m²).

le lot six de la subdivision du lot originaire mille sept cent deux (1702-6 (ruelle), de figure trapézoïdale, borné vers le nord-est par le lot 1702-22 (rue), faisant partie de la rue Bishop, vers le sud-est par les lots 1702-8, 1702-7A (ruelle) et une partie du lot 1702-7 (ruelle), vers le sud-ouest par une partie du lot 1702-7 (ruelle) et vers le nord-ouest par les lots 1702-83, contenant en superficie deux cent cinq mètres carrés et neuf dixièmes (205,9 m²).

le lot six de la subdivision du lot originaire mille sept cent deux (1702-6 (ruelle), de figure trapézoïdale, borné vers le nord-est par le lot 1702-1, vers le sud-est par une partie du lot 1701A (ruelle), vers le sud-ouest par le lot 1701-11 et vers le nord-ouest par le lot 1701-6, contenant en superficie deux mètres carrés et trois dixièmes (2,3 m²).

Ces ruelles sont montrées sur le plan M-391 Saint-Antoine du Service des travaux publics.

Le droit à une indemnité eu égard à ces acquisitions doit être exercé par une requête devant le Tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le second que la Ville est tenue de publier.

Hôtel de Ville

Montréal, le 10 février 1989

Leon Laberge

Greffier de la Ville

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 25 janvier 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES PRODUITS ELECTRIQUES UNIVERSELS (1988) INC./UNIVERSAL ELECTRIC PRODUCTS (1988) INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 3ème jour de janvier 1989, sous le numéro 4119453.

Ce 8ème jour de février 1989

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-002152-895

COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE

O. COUPAL INC.

Partie demanderesse VS

PIERRE GUEVREMONT,

Partie défenderesse

Le défendeur, Pierre Guevremont, d'adresse inconnue, est par la présente requis de comparaître dans un délai de trente jours à compter de la présente insertion.

Une copie du bref d'assignation, déclaration et avis selon l'art 119a C.P.C. a été laissée à la Direction générale des Greffes au Palais de Justice de Montréal à son intention.

Faute par le défendeur de comparaître dans ce délai, Statuer sur la demande, Prononcer jugement par défaut avec les mêmes conséquences qu'à la suite d'un défaut contradictoire.

Montréal, le 10 février 1989

Michel Martin, Protonotaire-Adjoint

Me Pierre Quenel

Mes Cabas & ass.,

1255 University # 217

Montréal

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-000369-896

COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE

Número: 500-02-000369-896

PRÉSENT: PROTONOTAIRE ADJOINT

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

Partie demanderesse — C —

150830 CANADA INC., Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à André Ayotte de comparaître au greffe de cette cour située au Palais de Justice de Montréal, 10 est, rue St-Antoine, Montréal, salle 1 100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le JOURNAL LE DEVOIR.

Une copie du présent BREF D'ASSIGNATION DÉCLARATION ET AVIS art 119.1 cpc a été remise au greffe à l'intention de 150830 CANADA INC.

MONTREAL, 10 février 1989

DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-02-000369-896

COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE

Número: 500-02-000369-896

PRÉSENT: PROTONOTAIRE ADJOINT

COMMISSION DES NORMES DU TRAVAIL,

Partie demanderesse — C —

150830 CANADA INC., Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à André Ayotte de comparaître au greffe de cette cour située au Palais de Justice de Montréal, 10 est, rue St-Antoine, Montréal, salle 1 100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le JOURNAL LE DEVOIR.

Une copie du présent BREF D'ASSIGNATION DÉCLARATION ET AVIS art 119.1 cpc a été remise au greffe à l'intention de 150830 CANADA INC.

MONTREAL, 10 février 1989

DOMINIQUE DIBERNARDO, P.A.

VILLE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR DU QUÉBEC CHAMBRE CIVILE

Número: 500-02-040502-887

VILLE DE MONTRÉAL, demanderesse

144267 CANADA INC., défenderesse

et-

WINSTON WILLIAMS

et-

LE REGISTREUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL, mis-en-cause

Il est enregistré à 144267 CANADA INC., défenderesse à l'intention d'acquiescer une copie du bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente jours.

(Signé) MICHEL MARTIN, P.A.

Mes Sauvé, Lacroix, Séguin, Verdon, Caron et Associés

500, Place D'Armes, 21e étage

Procureurs de la demanderesse

Transports Québec

APPEL D'OFFRES

Vente d'immeuble par voie de soumissions publiques

Le ministère des Transports offre en vente par voie de soumissions publiques l'immeuble suivant:

DOSSIER NO 9-77-00591-7

Un terrain vacant portant les numéros de lots P-51-69 et P-51-68 du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Sauveur, situé dans la municipalité du Village de Saint-Sauveur-des-Monts et ayant une superficie de 714,2 mètres carrés.

La valeur est estimée à 58 000 \$.

Toute offre, pour être valide, doit être présentée au moyen du formulaire de soumission compris dans le dossier d'appel d'offres.

Le ministère des Transports se réserve le droit d'annuler en tout temps, avant l'adjudication, cet appel d'offres et ne s'engage à accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions reçues.

PERSONNES DESIRANT SOUMMISSIONNER

Toute personne désirant soumissionner doit obtenir le dossier d'appel d'offres en s'adressant au Service de l'expropriation, Ministère des Transports, 85, de Martigny Ouest, Bureau 3.14, Saint-Jérôme (Québec), J7Y 3R8; tél.: (514) 436-8366, en prenant soin de préciser le numéro de dossier mentionné plus haut.

On procédera à l'ouverture des plis lors d'une assemblée publique qui se tiendra au Service de l'expropriation du Ministère, à l'adresse précitée.

Le 20 mars 1989 à 11h.

Le sous-ministre, Pierre Michaud, Ing.

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645

numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal..... (514) 332-3891 ou (514) 844-5738

Québec..... (418) 845-2080

Extérieur — Indicateur 514..... 1-800-361-6059

Indicateur 418..... 1-800-463-4747

Indicateur 819..... 1-800-361-5899

Indicateur 613..... 1-800-361-5899

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 octobre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à BROCHETTERIE LE PELICAN INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Chateauguay le 21e jour de novembre 1988, sous le numéro 228985.

Ce 7ème jour de février 1989

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 10 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à NAF CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 17e jour de novembre 1988, sous le numéro 4094012.

Ce 7ème jour de février 1989

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 20ème décembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 161820 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 26e jour de janvier 1989, sous le numéro 4116691.

Ce 7ème jour de février 1989

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 septembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 156340 CANADA INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Laval le 25e jour de novembre 1988, sous le numéro 694568.

Ce 7ème jour de février 1989

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 3 novembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à ADMINISTRATION S.L.H.S. LTEE/S.L.H.S. MANAGEMENT LTD a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 12e jour de novembre 1988, sous le numéro 3742481.

Ce 9ème jour de février 1989

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 mars 1985 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à GESTION STEPHEN L. GOODMAN LIMITEE/STEPHEN L. GOODMAN MANAGEMENT LIMITED a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 5e jour de juin 1985, sous le numéro 3594985.

Ce 9ème jour de février 1989

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 6 janvier 1989 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à LES ENTREPRISES ANTOINE STABLE & FILS INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Montréal le 20e jour de janvier 1989, sous le numéro 4114930.

Ce 9ème jour de février 1989

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-170000-894

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE-ADJOINT

NORA SZABO,

Partie demanderesse

et-

KEITH BUCKINGHAM,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Keith Buckingham de comparaître au greffe de cette cour situé au Palais de Justice de Montréal, 10 est, rue St-Antoine, Montréal, salle 1 100 dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la requête pour garde d'enfants et pension alimentaire a été remise au greffe à l'intention de KEITH BUCKINGHAM.

Lieu: Montréal

Date: 3 février 1989

MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-170000-894

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE-ADJOINT

GLORIA SEAWARD,

Partie demanderesse

et-

JEAN MARTEL,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Jean Martel de comparaître au greffe de cette cour situé au 101, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1 100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jean Martel.

Lieu: Montréal

Date: 7 février 1989

MICHEL MARTIN, P.A.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL NO. 500-12-170000-894

COUR SUPÉRIEURE

PRÉSENT

PROTONOTAIRE-ADJOINT

GLORIA SEAWARD,

Partie demanderesse

et-

JEAN MARTEL,

Partie défenderesse

ASSIGNATION

ORDRE est donné à Jean Martel de comparaître au greffe de cette cour situé au 101, rue Notre-Dame, Montréal, salle 1 100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal LE DEVOIR.

Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de Jean Martel.

Lieu: Montréal

Date: 7 février 1989

MICHEL MARTIN, P.A.

Québec

Prévisions d'Environnement Canada

Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Situation générale: une creux de basse pression apportera encore des nuages suivis par de la faible neige sur le Québec.

Une circulation du nord-ouest dégagera à nouveau la province jeudi avec un retour des températures vers les normales saisonnières ou légèrement en dessous.

Trois-Rivières et Drummondville, Québec: beau et ennuageant tout en matinée. Faible neige débutant en fin de journée. Max.: -2. Risque de précipitations: 80%. Demain: généralement ensoleillé.

Estrie: ennuageant tôt en matinée. Neige débutant en fin de journée. Max.: -3. Vents modérés par moments. Risque de pluie verglaçante ou de grésil en après-midi. Max.: 0. Demain: des nuages.

Lac St-Jean, Saguenay, La Tuque, Rivière-du-Loup, Rimouski-Matapédia: ennuageant en matinée. Faible neige débutant en après-midi. Max.: -2. Vents modérés par moments. Risque de pluie verglaçante ou de grésil en après-midi. Max.: 0. Demain: des nuages.

Bas-Saint-Laurent, secteur de Natashquan et à l'ouest, Anticosti: ennuageant en matinée. Ennuageant en après-midi. Max.: -6. Demain: nuageux avec un peu de neige suivi d'un dégel.

Secteur à l'est de Natashquan: généralement ensoleillé. Max.: -6. Demain: nuageux avec un peu de neige.

MONTRÉAL

Nuageux. Faible neige passagère débutant en matinée. Risque d'un peu de brume verglaçante. Max.: 0. Risque de précipitations: 90%. Demain: généralement ensoleillé.

LEVER DU SOLEIL: 6 h 56

COUCHER: 17 h 21

QUÉBEC

Abitibi-Témiscamingue, Réservoir Cabonga et Gouin: plutôt nuageux. Quelques chutes de neige. Max.: -5. Risque de précipitations: 60%. Demain: généralement ensoleillé et froid.

Pontiac-Gatineau et Lièvre, Laurentides: faible neige passagère. Max.: -2. Risque de précipitations: 80%. Demain: généralement ensoleillé et froid.

Outaouais-Cornwall: nuageux. Faible neige passagère débutant en matinée. Risque d'un peu de brume verglaçante. Max.: 0. Risque de précipitations: 90%. Demain: généralement ensoleillé.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC

AVIS DE CHANGEMENT DE NOM

Avis est donné que MARIE THÉRÈSE GAUTHIER, résidant et domiciliée dans le district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice pour obtenir un certificat afin que son nom soit désormais YOLANDE LALONDE.

LACHINE, ce 8 février 1989

BARRIÈRE, JEREMY

Procureurs du requérant

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 28 septembre 1988 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 2527-9449 Québec inc. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de Chambly le 25e jour de novembre 1988, sous le numéro 800654.

Ce 7ème jour de février 1989

LA BANQUE TORONTO-DOMINION

DECES

DÉCÈS

Gauvin, M. Horace P.M.E.

M. l'abbé Horace Gauvin, prêtre des Missions Étrangères, est décédé à Laval, le 14 février 1989, à l'âge de 79 ans, né le 5 janvier 1910, à St-Euphémie (Rivière-du-Loup), il était le fils de feu Eugène Gauvin et de feu Adéla Chamberland. Après ses études théologiques au Séminaire de Rimouski et ses études théologiques au Séminaire des Missions Étrangères, il fut ordonné prêtre le 24 juin 1936, à Rimouski.

Le 15 septembre 1936, il partait pour la Chine, où il fut missionnaire jusqu'en 1947. De retour au Canada, il travailla à l'animation missionnaire (Québec-Moncton). Le 3 octobre 1954, il partait pour Cuba, où il exerçait dans la région de La Havane, jusqu'en 1979. De retour au Canada, à cause de sa santé, il était à la retraite à Pont-Viau (Laval).

Il laisse dans le deuil, outre ses confrères

LA VIE ÉCONOMIQUE

Le CRIQ offre un atelier flexible aux industriels

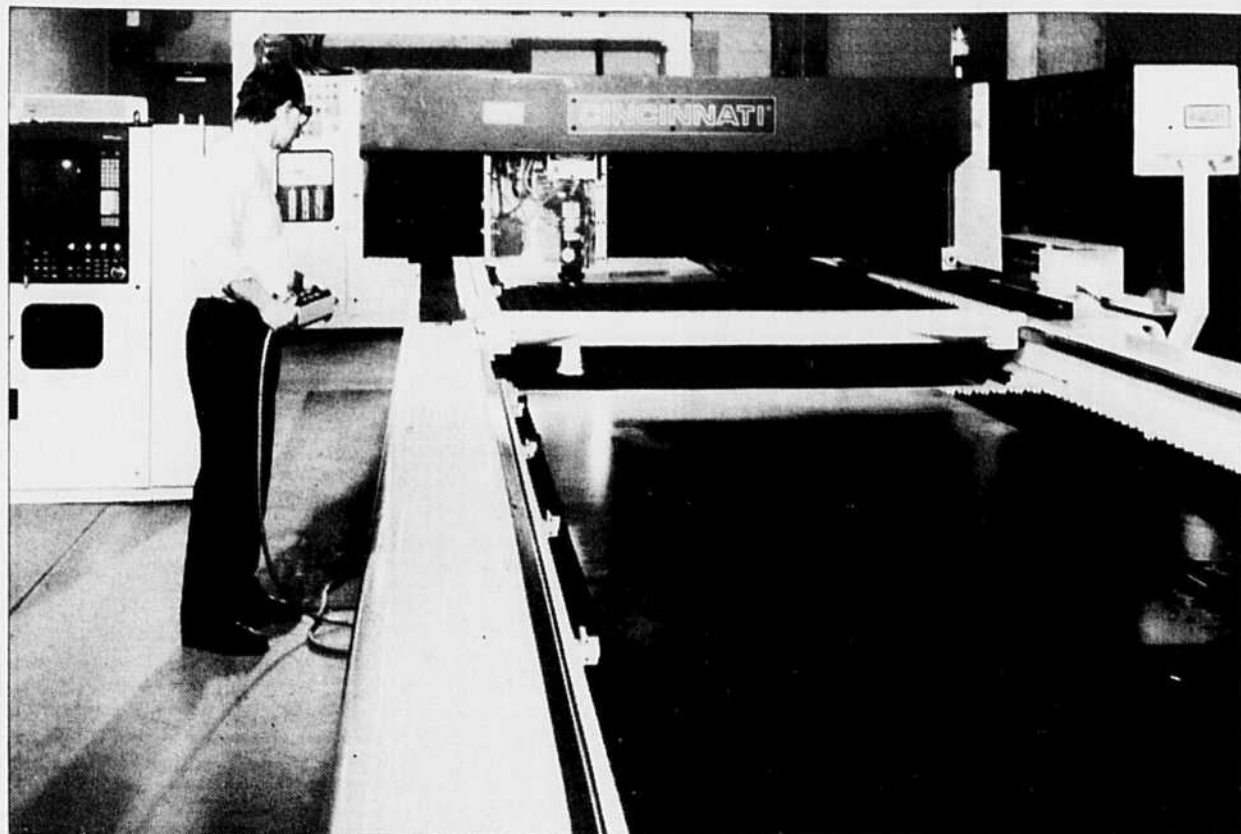
Claude Turcotte

LE CRIQ, qui célébrera son vingtième anniversaire l'automne prochain, toujours à la poursuite de l'évolution technologique, est en train de se doter de « l'atelier flexible le plus complet au Canada » pour le faire découvrir ensuite aux industriels québécois.

M. Guy Bertrand, président-directeur général du CRIQ (Centre de recherche industrielle du Québec), en a fait la présentation hier. Un atelier flexible comprend divers équipements informatisés, qui peuvent travailler les uns en relation avec les autres, de diverses façons pour divers types de produits, d'où l'appellation de « flexible ». Le CRIQ a déjà investi \$4,25 millions dans un atelier comprenant une machine avec 40 outils différents, un tour informatisé, un robot serveur et une machine informatisée également pour le coupe au laser de matériaux en feuilles. Pour compléter cet atelier, il reste \$2 millions à investir, ce qui sera fait dans les mois à venir.

Le CRIQ compte mettre cet atelier flexible à la disposition des entrepreneurs qui seraient intéressés à mieux connaître le fonctionnement de ces automatismes industriels, avant de décider d'en installer dans leurs propres usines. Le CRIQ n'est pas un vendeur d'équipements et par conséquent il peut communiquer des informations tout à fait objectives et faire part de sa propre expérience dans l'utilisation de ces machines. L'Association des manufacturiers canadiens collabore d'ailleurs à cette démarche de sensibilisation.

M. Bertrand a mentionné que le CRIQ avec un bilan de 700 à 800 projets industriels par année remplit bien le mandat qui lui a été confié par le gouvernement québécois. Il affirme en outre que les industriels ont pris le virage industriel, une évo-



La dernière acquisition du CRIQ provient des USA. C'est une machine informatisée pour la coupe au laser de matériaux en feuilles (bois, plastic, métal).

lution qui en fait n'est jamais terminée.

C'est dans cette perspective que les autorités gouvernementales ont décidé de présenter pour la première fois un « mois de l'automatisation », ce qui donnera lieu à des activités diverses dans les régions du Québec. Il y aura notamment les 14 et 15 mars au Palais des congrès de Montréal un colloque, dit Technindustrie '89, qui s'adressera sous le thème de « L'automatisation industrielle au Québec et le libre-échange ».

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Université de Montréal

Professeur à plein temps

Le Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences cherche un professeur en science politique.

Fonctions
Enseignement aux trois cycles; recherche et encadrement des étudiants.

Exigences
Doctorat en science politique ou équivalent; expérience d'enseignements généraux; spécialisation: méthodes quantitatives.

Traitement
Selon la convention collective.

Entrée en fonction
Le 1^{er} juin 1989

Les candidats doivent acheminer leur curriculum vitae, une copie de leurs diplômes, une liste de leurs publications et trois lettres de recommandation, avant le 10 avril 1989, à:

M. Denis Monière
Directeur
Département de science politique
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

Université de Montréal

Professeur à plein temps

Le Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences cherche un professeur en relations internationales.

Fonctions
Enseignement aux trois cycles; recherche et encadrement des étudiants.

Exigences
Doctorat en science politique ou équivalent et expérience d'enseignements généraux. Les candidats formés en théories et méthodes des relations internationales et spécialisés dans les relations extérieures des États-Unis auront la préférence.

Traitement
Selon la convention collective.

Entrée en fonction
Le 1^{er} juin 1989

Les candidats doivent acheminer leur curriculum vitae, une copie de leurs diplômes, une liste de leurs publications et trois lettres de recommandation, avant le 10 avril 1989, à:

M. Denis Monière
Directeur
Département de science politique
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cette annonce s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

LE DEVOIR

Représentant(e)s publicitaires

LE DEVOIR est à la recherche d'un(e) professionnel(le) de la vente afin de compléter son équipe de vente nationale.

Le (la) candidat(e) idéal(e) possédera un diplôme universitaire de premier cycle en marketing ou l'équivalent, ou encore, possédera une expérience pertinente d'au moins deux ans, acquise dans l'industrie des communications

auprès de média d'information ou d'une agence de publicité.

Il (elle) devra en outre maîtriser l'anglais et le français, parlé et écrit et posséder une voiture. Nous offrons un défi de taille pour un individu ambitieux et dynamique qui saura nous représenter efficacement. Notre plan de rémunération est fort intéressant et nous offrons également une gamme complète de bénéfices marginaux.

Si le défi vous intéresse, faites-nous parvenir votre C.V. à

Dossier 1414
LE DEVOIR
C.P. 6033, Succ. Place d'Armes
Montréal (Qué) H2Y 3S6

St-Laurent
Compagnie de réassurance

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES AVIS DE CONVOCATION

Prenez avis qu'une assemblée générale annuelle des actionnaires de ST-LAURENT, COMPAGNIE DE RÉASSURANCE sera tenue le 1^{er} mars 1989, à 11 h 30, au 425 ouest, boulevard de Maisonneuve, bureau 1700, à Montréal.

Par ordre du Conseil d'administration
Montréal, Québec
Le 15 février 1989

Me Gilles Demers
Secrétaire



Dans le superbe décor des
ÉCURIES YOVILLE
témoin de 200 ans d'histoire

Grillades
et fruits de mer

gibbys

298, Place d'Youville, Vieux Montréal
282-1837
et St-Sauveur-des-Monts

MONTREAL — BROSSARD À VENDRE



PLACE DU COMMERCE

COMPLEXE COMMERCIAL — RIVE-SUD

- 8 immeubles à usage multiple d'une superficie totale de 275 920 pieds carrés et 2 terrains à bâtir vacants
- Bénéfice annuel net prévu pour 1989: 1 740 000 \$
- L'ensemble doit être vendu globalement mais peut être subdivisé
- Le projet comprend 119 275 pieds carrés de locaux pour bureaux, 37 628 pieds carrés de locaux commerciaux et 119 017 pieds carrés de locaux industriels
- Prix: 17 500 000 \$

POUR RENSEIGNEMENTS, COMMUNIQUEZ AVEC:

La Fiducie d'Immeubles du Canada

SUITE 1000, 33 YONGE STREET, TORONTO, ONTARIO, M5E 1S9
Tél.: (416) 864-0165 Fax: (416) 363-7825

ERICSSON
Communications Ericsson Inc.

a agrandi son siège social canadien
au 8400, boulevard Décarie,
Ville Mont-Royal.

Léopold a agi à titre d'expert-conseil
auprès de l'utilisateur d'espace.

Léopold

CONSULTANTS IMMOBILIERS INC.

Expert-conseil auprès de l'utilisateur d'espace.

Comterm



Régis Gagné

M. Doliver H. Frederick Président et chef de la direction de Comterm Inc. a le plaisir de vous faire part de la nomination de M. Régis Gagné au poste de vice-président aux ventes. M. Gagné, originaire de Québec, compte plus de huit années d'expérience au sein de la société et durant cette période, il a assumé avec succès la direction de la succursale de Québec. De plus, depuis le milieu de l'année dernière, M. Gagné est chargé des ventes de produits Comterm au Canada. À titre de vice-président aux ventes — téléinformatique et bureautique — il dirigera les services de ventes à l'échelle nationale et internationale.

Comterm Inc. se spécialise dans la conception, la mise au point, la fabrication, la commercialisation et la maintenance de terminaux de communication et de systèmes de bureautique conçus pour répondre aux besoins des clients. Chef de file en intégration des systèmes, Comterm offre l'une des gammes les plus complètes de produits 3270 compatibles IBM. La société fabrique également du matériel informatique en sous-traitance pour d'autres entreprises.

SPORTS



Jacques Richard

COCAÏNE
Richard
arrêté

d'après la Presse Canadienne

L'EX-JOUEUR des Nordiques de Québec, Jacques Richard, a comparu hier à Saint-Jérôme en rapport avec une saisie de \$1,8 million de cocaïne pure à Mirabel.

Les douaniers de l'aéroport ont appréhendé Richard, un résident de Québec, dans la nuit du 13 février, à son arrivée de Colombie. Sa grande nervosité, rapportait hier un porte-parole des Douanes, a éveillé les soupçons des agents, qui ont trouvé à l'intérieur de fausses parois de son sac de golf trois kilos de cocaïne pure à 80 %.

L'ex-hockeyeur a été remis aux policiers de la Gendarmerie royale du Canada après son arrestation, et a été inculpé hier d'importation de stupéfiants. Il demeurera emprisonné jusqu'à la tenue de son enquête en cautionnement, demain.

Après une brillante carrière au hockey junior avec les Remparts de Québec en compagnie de Guy Lafleur, Richard a évolué pendant dix saisons dans la ligue nationale de hockey, dont quatre avec les Nordiques, de 1979 à 1983.

L'ailier droit a connu son heure de gloire pendant la saison 1980-81 en marquant 52 buts. Le guide officiel des Nordiques le place d'ailleurs au 10^e rang des meilleurs buteurs et pointeurs de l'histoire de l'équipe. Il détient toujours la marque du plus grand nombre de buts et de points par un ailier droit chez les Nordiques.

EN BREF...

Ruff n'est plus le capitaine des Sabres

BUFFALO (AP) — Le vétéran Lindy Ruff, des Sabres de Buffalo, a quitté son poste de capitaine, a fait savoir l'équipe de la Ligue nationale. Il semble que Ruff ait choisi d'abandonner après avoir été relégué sur le banc lors du match de vendredi contre les Canucks de Vancouver. « L'équipe a davantage besoin d'un leader sur la patinoire, a-t-il dit. Je pense qu'il est décevant pour les joueurs de voir que leur capitaine joue sur le banc ou n'est pas en uniforme. Dans les dernières semaines, mon rôle n'a pas été important. » L'entraîneur des Sabres, Ted Sator, a dit qu'il ne croit pas que la décision de Ruff va nuire à l'équipe. Le prochain capitaine des Sabres n'est pas encore connu. Quant à Ruff, il va continuer de porter le chandail des Sabres mais il ne portera plus le « C ».

Un inconnu élimine Mecir à Milan

MILAN, Italie (AFP) — L'Italien Omar Camporese a causé une grande surprise en éliminant le Tchecoslovaque Miloslav Mecir, tête de série numéro 2, au premier tour du tournoi de Milan de tennis, comptant pour le Nabisco grand prix et doté de \$ 492.500, tard dans la soirée d'hier. Mecir, méconnaissable, n'est jamais arrivé à trouver la solution aux problèmes posés par un adversaire beaucoup plus présent au filet qu'il s'est imposé en deux sets, 6-4, 7-6 (7-3). Le Français Yannick Noah (no 6) s'est lui difficilement qualifié en battant le Soviétique Andrei Olkovski, 87^e joueur mondial, en trois sets, 6-3, 6-7 (12-14), 7-6 (9-7), au terme d'une rencontre particulièrement serrée de plus de deux heures et demi. Dans un jour moyen, assez irrégulier au service et à la volée, le Français a eu beaucoup de mal à s'imposer au joueur moscovite (22 ans), très accrocheur sur toutes les balles.

\$ 50,000 au président de la PGA australienne

MELBOURNE (AFP) — Greg Norman a offert hier \$ 50,000 australiens (\$ 44.500 US) afin de contribuer à trouver un nouveau président exécutif à la Fédération australienne de golf (PGA). Don Johnson, l'ancien président, avait quitté ses fonctions le mois dernier en indiquant qu'il était devenu une « marionnette » dans cet organisme, accusant celui-ci de favoriser l'incrustation des Japonais, parraineurs ou joueurs invités sur le circuit local. Norman a indiqué qu'il ne choisirait personne mais que l'association avait besoin d'un président semblable à celui du circuit américain, Deane Beeman, ou du circuit européen, Ken Schofield, afin de cicatriser toutes les plaies internes.

Budget de \$ 1.3 milliard à Barcelone

BARCELONE (AFP) — Le Comité organisateur des Jeux olympiques d'été de Barcelone (COOB) en 1992 a prévu de présenter un budget ne dépassant pas 106,000 millions de pesetas (\$ 1.3 milliard), a indiqué dans la capitale catalane le conseiller délégué de la COOB, M. Jose Miquel Abad. Le COOB présentera son budget à la commission exécutive du Comité international olympique (CIO) le 27 avril prochain, a ajouté M. Abad, devant un groupe de journalistes qui a visité les installations olympiques. Les infrastructures olympiques sont achevées à 90 % et le reste consiste en travaux que M. Abad considère d'importance vitale, tels que l'agrandissement de l'aéroport d'El Prat et la construction d'une autoroute de ceinture qui contournera les quartiers les plus menacés d'engorgement de la circulation à cause des Jeux olympiques.

Autre victoire canadienne en France

PARIS (AFP) — L'équipe olympique canadienne de hockey, vainqueur lundi à Bordeaux sur une marge étroite (5-3), a remporté son deuxième succès sur l'équipe de France hier soir à Paris (3-1). Dès les premières minutes, les Français se sont appliqués à faire circuler la rondelle pour trouver des ouvertures, mais les Canadiens sont demeurés solides. Le Canada, assez timide, imprimait un faux rythme au match et se montrait souvent maladroit en zone offensive. Les Canadiens haussaient le ton en début de deuxième période. Mais Antoine Richer et ses coéquipiers reprenaient leur domination après quelques minutes de flottement. Le Canada allait pourtant ouvrir la marque en supériorité numérique grâce à Mike Moller. Dans le dernier tiers-temps, l'équipe de France, très combative, était récompensée par un but de Philippe Bozon, esséulé sur son aile droite. Mais Doug Wickenheiser redonnait de l'air au Canada et assurait définitivement la victoire pour son équipe.

Robinson bénéficie d'un repos en Floride

Pendant que le Canadien jouera à Philadelphie, St. Louis et Chicago

Guy Robillard
de la Presse Canadienne

AU MOMENT où ses coéquipiers s'envolent pour Philadelphie cet après-midi, Larry Robinson prendra plutôt la direction de West Palm Beach.

À 37 ans, le vétéran défenseur vient de recevoir son premier congé de travail dans l'uniforme du Canadien et il n'est pas du voyage qui se poursuivra à St. Louis et Chicago et au cours duquel le Canadien disputera trois matches en quatre soirs.

Il y a quelque temps déjà qu'on étudiait la possibilité d'accorder un repos à Robinson, qui n'a raté que deux matches depuis le début de la saison et, hier, il a confié avoir donné son accord à la suggestion de Pat Burns, assurant que la décision finale ne revenait qu'à lui.

« J'ai eu ma leçon la saison dernière », a-t-il déclaré à propos d'éventuels controverses avec son entraîneur.

Après avoir noté, comme l'avait fait Burns, qu'il n'avait pas pu profiter de la pause du match des étoiles, Robinson a déclaré avoir estimé qu'un congé serait « peut-être bénéfique maintenant. Physiquement, je ne me sens pas fatigué, mais c'est possiblement un peu le cas en haut », a-t-il ajouté en désignant sa tête.

Il sera de retour à l'entraînement lundi au Forum, pour se préparer au match contre les Jets de Winnipeg deux jours plus tard.

Il a rappelé qu'il avait beaucoup profité, mentalement, de son dernier congé à l'occasion de Rendez-vous 87.

Robinson se rendra dans un hôtel au bord de la mer, où travaille Denis Herron, l'ex-gardien qui

fut son coéquipier à Montréal.

« J'espère qu'il y a un gymnase », a-t-il déclaré, tout en révélant qu'il allait au moins nager et courir sur la plage. Il comptait aussi assister à des matches de polo.

Burns a révélé que Robinson sera disponible au besoin. Déjà hier à l'entraînement, le Canadien était privé des services de Jyrki Lumme, qui a subi une contusion au genou gauche en étant frappé lors du match contre les Nordiques. On s'attend à ce qu'il revienne au jeu demain, mais il semble assuré que le jeune Éric Desjardins va avoir la chance de jouer lors des trois prochaines rencontres du Canadien, un facteur qui a pu influencer la décision de Burns, désireux de lui donner de la glace.

Robinson estime qu'un congé semblable peut être efficace et pourrait être accordé éventuellement à d'autres vétérans, « mais tout dépendant des circonstances et des blessés », a-t-il expliqué.

Hier, Burns a révélé que le congé accordé à Robinson n'indiquait pas qu'il avait lancé la serviette, même si le Canadien concède maintenant six points aux Flames du Calgary en tête du classement général, avant une série de trois rencontres à l'étranger.

« Nous nous retrouvons dans la même situation qu'avant notre dernier voyage dans l'Ouest », a-t-il noté.

Le Canadien avait alors entrepris une poussée qui lui avait permis de rattraper et devancer les Flames.

■ « Va-t-il falloir que je me fasse arracher quatre dents à chaque match pour avoir une bonne couverture de presse ? », a questionné hier Claude Lemieux redevenu d'excellente humeur après la dé-

faite contre les Nordiques. « L'arbitre m'a dit que j'étais tombé sur son bâton, a-t-il révélé à propos de l'incident impliquant Steven Finn en fin de rencontre. C'est sans parler du filet soulevé pendant un jeu de puissance.

■ Le défenseur Jyrki Lumme est le seul écopé du dur affrontement contre les Nordiques. Il a subi une contusion au genou gauche lors d'une mise en échec. Absent de l'exercice d'hier, il devrait être prêt à endosser l'uniforme jeudi à Philadelphie.

■ C'était hier le 23^e anniversaire de Petr Svoboda, qui a reçu le traditionnel gâteau en plein visage, courtoisie de Guy Carbonneau, aidé de Chris Chelios. Dire qu'il est déjà un défenseur fiable et expérimenté, à sa cinquième saison avec l'équipe.

■ L'entraîneur des gardiens du Canadien, François Allaire, ne cache pas avoir été impressionné par Ron Tugnutt, des Nordiques. « L'an passé déjà, je ne l'avais pas trouvé si pire dans la Ligue américaine. Je ne l'avais jamais vu avant. Il est vif et il réagit très rapidement. Dans cette ligue-là, il faut montrer de la régularité, mais ce qu'il a montré en un match était impressionnant : il a eu de bonnes réactions et il a fait de gros arrêts. »

■ Une équipe de tournage de 100 limite était de passage à l'entraînement du Canadien hier et a capté des images qui seront vues à l'émission d'aujourd'hui en fin d'après-midi. Richard Z. Sirois, qui a profité de l'occasion pour s'entretenir avec son « grand ami » Larry Robinson, a déclaré avoir été « très peu impressionné » par son séjour dans le sanctuaire. Stéphane Richer et Éric Desjardins, notamment, ont semblé apprécier ses facettes. Le premier avait bien ri de l'entrevue bidon réalisée avec Guy Lafleur, mais il n'avait visiblement pas vu les siennes.



Bryn Smith

Bryn Smith
dans de
beaux draps

WEST PALM BEACH (AP et PC) — Le lanceur Bryn Smith est dans de beaux draps. Il est passible d'une sentence maximale de 60 jours après avoir été arrêté dans le cadre d'une vaste campagne anti-prostitution à West Palm Beach, a indiqué la police.

Smith, 33 ans, fait partie d'un groupe de 116 personnes accusées de sollicitation, du 6 au 8 février.

Six officiers de police ont fait le trottoir sur une rue achalandée de West Palm Beach, une ville située à une centaine de miles au nord de Miami, a indiqué le chef Bill Riggs. Les offres allaient de \$ 5 à \$ 200 pour des services sexuels.

« Nous envoyons un message : Ne venez pas ici pour trouver des prostituées. »

La direction des Expos de Montréal est demeurée muette, hier, à la suite de l'arrestation Smith.

« Nous n'avons aucun commentaire à formuler à ce sujet, a révélé un porte-parole des Expos. Il s'agit d'une affaire personnelle. »

On espère toutefois que ses démêlés avec la justice ne retarderont pas son arrivée au camp d'entraînement de l'équipe, qui s'amorce lundi à West Palm Beach.

Le maire de la ville, Pat Pepper Schwab, demande la peine d'emprisonnement maximale pour toutes les personnes impliquées. En Floride, solliciter une prostituée est une offense du deuxième degré pouvant entraîner une peine d'emprisonnement de 60 jours, une amende de \$500, ou les deux.

Smith, qui a passé l'hiver dans sa ville d'origine en Californie, était présent à West Palm Beach pour disputer un tournoi du circuit senior de la PGA.

Son coéquipier Tim Raines a mentionné qu'il ignorait tout de l'arrestation de Smith.

« C'est toute une surprise, a confié le voltigeur de gauche. Mais je ne participe pas aux tournois de golf. »

Rejoint à sa résidence d'Orlando, en Floride, à environ 120 miles de West Palm Beach, Raines a ajouté qu'il n'avait pas vu son coéquipier depuis la fin de la saison.

Smith, qui passe la saison morte en Californie, était à West Palm Beach pour participer au Championnat de la PGA catégorie senior, une rencontre professionnel-amateur. Smith présente un handicap de 5 à ce sport.

Smith est avec l'organisation des Expos depuis 1978. Il a présenté l'an dernier une fiche de 12-10 et une moyenne de points mérités de 3.00.

En carrière, Smith possède un dossier de 71-60.

Enfin le baseball !

d'après Associated Press

LE BASEBALL est de retour. Les camps d'entraînement commencent en effet cette semaine. Pour Jack Clark, Eddie Murray, Bruce Hurst, Steve Sax et autres joueurs étoiles, cela signifie une nouvelle équipe. Pour Dallas Green, Doug Rader, Jeff Torborg et autres gérants, il s'agit d'une nouvelle chance.

Pour les amateurs, l'heure est aux espoirs et à l'optimisme. Tout le monde sera au rendez-vous, soit sous le soleil de la Floride ou sur le sable de l'Arizona.

Chaque équipe partira à égalité, du moins au classement.

Demain, les Dodgers de Los Angeles et la moitié des formations du baseball majeur ouvriront leur camp. Les Dodgers tenteront de réaliser ce qu'aucune autre équipe n'a réussi depuis les Yankees de New York en 1977-78, soit d'aligner deux conquêtes de la Série mondiale.

« Pour la première fois depuis

longtemps, nous nous présentons au camp d'entraînement avec notre formation partante presque établie », a révélé le directeur général des Dodgers, Fred Claire. Parmi les nouveaux venus à Vero Beach, en Floride, on notera la présence de Murray, choisi à sept reprises au sein de l'équipe d'étoiles, qui comblera une lacune évidente au premier coussin. Willie Randolph, qui a quitté les Yankees de New York à titre de joueur autonome, remplacera au deuxième but Sax qui, ironiquement, s'est joint aux Yankees.

Mais tous les joueurs des Dodgers ne se rapporteront pas à temps au camp. L'arbitre ne tranchera le cas du lanceur Orel Hersher qui jeudi à Los Angeles. Il est assuré de toucher au moins \$ 2 millions, une augmentation appréciable après avoir reçu \$ 1.1 million l'an dernier.

Les Expos de Montréal se mettront au travail quant à eux lundi à West Palm Beach.

Randy Johnson voit très grand

Richard Milo
de la Presse Canadienne

LE PLUS GRAND lanceur du baseball pourrait devenir le plus grand lanceur dans l'histoire des Expos... et il le sait.

Randy Johnson a choisi de prendre une longueur d'avance. Il est à West Palm Beach depuis le 26 janvier. Le gaucher de six pieds 10 pouces lance de 10 à 15 minutes par jour. Il travaille avec Rick Williams, le fils de Dick, l'instructeur des lanceurs dans l'organisation des Expos.

« L'an passé, on m'avait invité pour l'honneur. Je n'avais aucune chance de percevoir la rotation. C'est différent cette année. Je suis impatient. J'ai hâte que ça commence. »

À l'automne, toujours avec Williams, Johnson a participé aux activités de la Ligue de perfectionnement. Il est le premier lanceur des Expos à avoir signé des victoires à ses trois premières présences. En septembre, il a affiché un dossier de 3-0 et sa moyenne de points mérités s'est élevée à 2.42.

« Mon but est de quitter la Floride avec l'équipe et d'obtenir un poste dans la rotation. Je tiens à reprendre le travail là où je l'ai laissé. Je suis ravi de ce que j'ai fait en fin de saison. Mon contrôle a été très bon (sept buts sur balles en 26 manches) et d'ailleurs, je m'étonne d'avoir lu qu'il y a surpris. Je suis capable de lancer des prises. Dans mon cas, c'est la clé. »

« Je ne suis pas un lanceur de finesse. Je suis un lanceur de puissance. »

« Comme je suis grand, je dois travailler à ma coordination. Joe Kerrigan m'a beaucoup aidé depuis deux ans — son instructeur des lanceurs à Indianapolis (1988) et Jacksonville (1987). »

Johnson, 25 ans, est le plus grand lanceur dans l'histoire des ligues majeures — selon l'encyclopédie du baseball. « Si je jouais au hockey, je serais peut-être le plus grand hockeyeur... »

L'an dernier, Johnson a fait les manchettes des pages sportives. Le 14 juin, furieux d'avoir été atteint au poignet gauche par un coup en flèche, il s'est fracturé le cinquième métacarpe en frappant le casier des bâtons... avec l'autre main.

Il a eu sa leçon. Surtout que les résultats des radiographies de sa main gauche ont été négatifs.

« C'est du passé. Ce fut une erreur. »

À ce sujet, Joe Sparks, qui était son gérant à Indianapolis, dit que sa blessure aura contribué à ses succès en fin de saison.

« Ça lui a donné un moment de répit. Il a pu se reposer », a-t-il expliqué avant de quitter Phoenix pour le camp d'entraînement des Expos. Cette saison, il remplacera Ron Hansen comme instructeur des frappeurs.

Avec les Expos, Johnson a effectué quatre départs. Il a remporté des victoires de 9-4, 9-1 et 3-2. À son quatrième départ, ils ont triomphé 5-4 mais il n'a pas été responsable de la décision.

Steen n'a pas succombé

TORONTO (PC) — Dave Steen, médaillé de bronze au décathlon aux Jeux olympiques et un des plus ardents promoteurs de la campagne anti-drogue, dit qu'il a fait un séjour de trois semaines auprès du docteur Mario (Jamie) Astaphan à l'île de St. Kitts, dans la Caraïbes, neuf mois avant les Jeux olympiques de Séoul.

Mais Steen a affirmé qu'il n'a jamais utilisé des stéroïdes ou tenté l'expérience avec des drogues interdites.

Astaphan était le médecin personnel du sprinter canadien Ben Johnson.

Steen a révélé au *Toronto Sun* qu'il a le même entraîneur que Johnson, Charlie Francis. Il a dit que sa femme, Andrea, une ex-athlète qui poursuit des études en médecine, a subi un entraînement médical avec Astaphan dans le cadre de son programme académique.

« Connaissant Astaphan et sachant que c'est magnifique là-bas, Andrea a saisi l'occasion pour appeler Jamie, a-t-il dit. Je savais que Charlie y avait amené des personnes à quelques reprises et je pensais que l'occasion était parfaite pour y aller et m'entraîner. »

Pam Shriver est épuisée

FAIRFAX, Virginie (AFP) — L'Américaine Pam Shriver, cinquième joueuse mondiale, qui a déclaré forfait dans le tournoi de Washington de tennis pour « fatigue », a annoncé hier qu'elle ne savait pas quand elle allait rejoindre en simple.

« Je ne sais pas quand je jouerai en simple, a-t-elle déclaré. Mon prochain tournoi est à San Antonio le 27 février, mais je ne sais pas si je m'y rendrai. Je ne jouerai peut-être que le double pour préparer Palm Springs le 6 mars. »

Shriver attribue sa fatigue à un trop grand nombre de tournois joués qui ont entraîné un surmenage et un manque de concentration. Dimanche

dernier au tournoi exhibition de Auburn Hills (Michigan), elle avait été sévèrement battue par l'Allemande de l'Ouest Steffi Graf qu'elle avait éliminée en novembre dernier dans le Masters. Cette défaite a semblé-t-il entraîné ce soudain « coup de fatigue ».

« Je ne veux pas me présenter sur un court tant que je ne pourrai pas me concentrer pour gagner quelques matches, tant que je n'aurai pas mis de l'ordre dans ma vie, a-t-elle expliqué. Si je ne suis pas préparée, je peux perdre contre n'importe quelle joueuse et je suis trop soucieuse de mon honneur pour être battue par tout le monde. »

HOCKEY

Ligue nationale	Rangers à Phil'phie	Boston à L. Angeles
Lundi	Chicago au Minnesota	Demain
Québec 3, Montréal 2	Edmonton à Islanders	Montréal à Phil'phie
Winnipeg 2, Detroit 2	Wash'ton à St. Louis	St. Louis à Islanders
N. Jersey 8, Toronto 1	Boston à Vancouver	Québec à Vancouver
Hier	Ce soir	Vendredi
Buffalo à Pittsburgh	Hartford à Toronto	Pittsburgh à Buffalo
	Minnesota à Detroit	Toronto à Rangers
	Buffalo au N. Jersey	N. Jersey à Winnipeg
	Wash'ton à Chicago	Chicago à Detroit
	Calgary à Winnipeg	Wash'ton à Edmonton

Les meneurs	b	a	pts
(Parties d'hier non comprises)			
Lemieux, Pit.	58	90	148
Gretzky, LA	42	81	123
Nicholls, LA	54	64	118
Yzerman, Det.	52	66	118
Brown, Pit.	42	56	98
Robitaille, LA	38	43	81
Kurri, Edm.	30	50	80
Carson, Edm.	41	36	77
Mullen, Cal.	38	39	77
Coffey, Pit.	21	54	75
Savard, Chi.	20	55	75
Gallant, Det.	32	41	73
MacLean, NJ	34	38	72
Gilmour, Cal.	21	49	70
Quinn, Pit.	28	41	69
Haw'chuk, Win.	28	37	65
New'nyk, Cal.	43	21	64
Larmer, Chi.	32	31	63
Stasny, P. Q.	26	37	63
Naslund, Mil.	24	39	63
Loob, Cal.	19	44	63
Turgeon, Buf.	24	38	62
Dineen, Har.	33	28	61
Ridley, Was.	28	33	61
Olczyk, Tor.	27	33	60
Smith, Mil.	24	36	60
Messier, Edm.	21	39	60
Podd'ny, Qué.	30	29	59
MacLean, Det.	30	29	59
Francis, Har.	21	38	59
San'strom, Ran.	18	41	59
Steen, Win.	20	38	58
Lafleur, Ran.	13	20	33

PITTSBURGH	56	31	20	5	255	235	67
RANGERS NY	57	29	20	8	226	202	66
WASHINGTON	58	27	21	10	204	189	64
PHILADELPHIE	57	27	27	3	215	193	57
NEW JERSEY	57	21	26	10	210	235	52
ISLANDERS NY	55	18	34	3	175	230	39

Conférence Clarence Campbell							
Section James Norris							
DETROIT	58	25	24	9	226	226	59
ST. LOUIS	56	21	25	10	195	202	52
MINNESOTA	56	18	25	13	189	210	49
CHICAGO	57	19	31	7	216	242	45
TORONTO	56	18	33	5	163	233	41
Section Connie Smythe							
CALGARY	59	40	11	8	254	167	88
LOS ANGELES	57	30	22	5	288	247	65
EDMONTON	59	29	24	6	247	222	64
VANCOUVER	58	22	29	7	189	191	51
WINNIPEG	56	18	27	11	213	246	46